



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal

Présents : M. V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L. TURBANG, M. D. LAFORGE, Mme A. LAMESCH Echevins;

M. A. EVEN, Mme A-C. GOFFINET, M. J-M. TRIFFAUX, Mmes I. CHAMPLUVIER, M. NEUBERG, MM. R. GAUDRON, M. SAINLEZ, H. MANIGART, M. LAQLII, D. KARENZO, P. KIAME, Mme M. BLEROT, MM. M. KERGER, R. GIGI, Mme G. FROGNET, MM. O. WALTZING, J-M. LAMBERT, Mme V. WAGNER, M. P-Ph. BALON, Conseillers;

M. A. DEWORME, Président du C.P.A.S

M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : Monsieur Philippe LANDRAIN, Mesdames Marianne DE GREEF et Patty SCHMIT, Conseillers.

Ordre du jour de la séance conjointe CPAS

1. Présentation du service « Jeunes » C.P.A.S..... **p.4**
2. Rapport annuel sur les synergies et économies d'échelle – année 2019 - 2018..... **p.14**

Ordre du jour

3. Ancienne sablière de Schoppach : point de la question..... **p.16**
4. Budget participatif : point de la question.....**p.33**
5. En présence de l'auteur de projet, Bureau A.3, Marché de Travaux : Percée de la Caserne Léopold – passage du Xe de Ligne. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.36**

6. En présence de l'auteur de projet Monsieur MUSTY, Marché de Travaux : Aménagement d'une liaison cyclo-piétonne dans le village de Fouches. Approbation des conditions et du mode de passation**p.38**
7. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.41**
8. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation**p.41**
9. Intercommunale IMIO : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 12 décembre 2019.....**p.51**
10. Intercommunale VIVALIA : approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 17 décembre 2019.....**p.51**
11. Intercommunale SOFILUX : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2019.....**p.52**
12. Organisation d'une commission thématique du Conseil communal en vue de présenter l'avant – projet du Schéma de développement communal.....**p.54**
13. Marché de Fournitures : Acquisition de stores pour plusieurs bâtiments communaux. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.54**
14. Approbation d'un devis pour travaux forestiers non subsidiés à exécuter dans les bois communaux sis dans le cantonnement d'Aywaille.....**p.54**
15. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Jeunesse Autelbas ».....**p.55**
16. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Amanocclair ».....**p.55**
17. Remboursement du précompte immobilier à l'association des œuvres paroissiales du doyenné d'Arlon.....**p.55**
18. Remboursement du précompte immobilier au cercle Saint-Louis de Toernich.....**p.56**
19. Octroi d'une subvention au « Royal Tennis Club Arlon » pour l'organisation d'une étape de l'ITF Junior qui se déroulera du 30 décembre 2019 au 5 janvier 2020.....**p.56**
20. Octroi d'une subvention à la Maison des jeunes pour un « Live-Painting Graffiti » pour l'inauguration du nouveau hall sportif de la Spetz**p.57**
21. Adoption du règlement sur la taxe annuelle sur l'enlèvement et la gestion des déchets ménagers et y assimilés exercice 2020.....**p.57**
22. Adoption du règlement sur les centimes additionnels au principal du précompte immobilier exercice 2020 à 2025.....**p.62**
23. Adoption du règlement sur la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques 2020 à 2025.....**p.63**
24. Approbation du budget 2020 de l'église Protestante Luthérienne d'Arlon.....**p.63**

25. Approbation du budget 2020 de l'église Protestante Évangélique d'Arlon.....**p.64**
26. Approbation du budget 2020 de la communauté Israélite d'Arlon.....**p.64**

Urgences

- Idelux Eau : Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.....**p.65**
- Idelux Environnement : Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.....**p.66**
- Idelux Finances : Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.....**p.66**
- Idelux Projets Publics : Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.....**p.66**
- Idelux Développement : Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.....**p.67**
- Ores Assets : Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.....**p.67**

Demande d'ajouts

- Demande d'une Conseillère communale d'inscription d'un point à l'ordre du jour relative à l'espace vert.....**p.68**
- Demande d'une Conseillère communale d'inscription d'un point à l'ordre du jour relative à deux questions posées, l'une concernant l'habitat léger et l'autre, une alternative à la fermeture du Discobus.....**p.69**
- Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour relative à la construction d'un centre commercial supplémentaire.....**p.71**

Huis-clos

27. Mise en disponibilité d'un professeur.....**p.75**
28. Ratification des congés accordés aux enseignants pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.75**
29. Ratification de la désignation de professeurs de philosophie et de citoyenneté.....**p.76**
30. Ratification de la désignation d'institutrices primaires dans le cadre du DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants).....**p.76**
31. Ratification de la désignation de professeurs d'éducation physique pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.77**
32. Nomination à titre définitif d'une directrice générale adjointe.....**p.77**

33. Admission à la retraite d'un employé d'administration au service urbanisme.....p.78
34. Mise en disponibilité pour inaptitude physique d'un brigadier f.f. au service environnement...p.78
35. Désignation d'un chef de service administratif faisant fonction.....p.78
36. Prolongation de la désignation d'un brigadier f.f. au service environnement.....p.78
37. Désignation d'un chef de service faisant fonction au service entretien.....p.78
38. Autorisation d'ester en justice : Désignation d'un avocat en vue d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat dans le dossier SA MC DONALD.....p.78

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 19 heures et 05 minutes.

+ + +

PREMIERE PARTIE

Séance publique conjointe : Conseil de l'Action Sociale et Conseil Communal.

Monsieur MAGNUS – Nous avons la chance d'avoir avec nous nos Conseillers CPAS pour cette réunion, je dirais, qui unit le Conseil de l'Action Sociale et le Conseil communal. C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons et vous pouvez, comme tout le monde dans la salle, rester encore après les points qui vous intéressent. Je ferais une petite levée de séance de 2 minutes pour que ceux qui souhaitent s'en aller puissent le faire sans déranger l'assemblée. Je vais directement passer la parole au Président du CPAS pour cette présentation du service « Jeunes » du CPAS d'Arlon.

1. CPAS : Présentation du service « Jeunes » C.P.A.S.

Monsieur DEWORME – Je voulais également dire que j'étais très content de voir l'ensemble des Conseillers Arlonais réunis ce soir. Il faut dire que nous sommes 11 Conseillers CPAS pour faire un travail, je pense, de grande qualité, car s'occuper d'un budget d'environ 15 millions d'euros ce n'est pas rien, et il y a, bien entendu, toutes les matières sociales. Je veux attirer l'attention de chacun sur le fait que, hier par exemple, il y avait le Comité spécial du service social, et que ce n'est pas moins de 125 dossiers qui ont été traités à l'occasion de ce Comité. Ce sont des dossiers qui dataient des 2 semaines précédentes qui se trouvaient sur la table du Comité. Bien entendu nous avons la chance que ces dossiers soient préparés par nos assistantes sociales, mais les décisions et la responsabilité qui en découle incombent bien évidemment au Conseil et au Comité de l'Action Sociale. Je pense que le travail des Conseillers mérite d'être souligné, et je tenais à le faire à l'occasion de ce 1^{er} Conseil conjoint Ville-CPAS de la législature. Je voudrais également souligner la présence à ce 1^{er} Comité, du nouveau Directeur général du CPAS Jean-Michel BALON, que je félicite pour le travail accompli jusqu'ici. Nous avons 2 points à l'ordre du jour ; le second point est celui qui est traditionnel et qui concerne les synergies entre la ville et le CPAS. Il aura un caractère un peu particulier cette fois-ci, étant donné que les deux directeurs généraux sont nouveaux dans cet exercice et que la Région wallonne a décidé de formaliser les choses beaucoup plus que par le passé. Le point avait été évoqué à l'occasion des autres concertations, mais cette fois-ci, vous verrez, vous avez reçu le document, les

choses sont mises en forme de façon tout à fait différente et plus contraignante, mais plus claire peut-être aussi. Ça constitue en tout cas un point de départ intéressant dans les synergies qu'il faudra développer, et continuer à développer entre la Ville et le CPAS. Mais le 1^{er} point à l'ordre du jour, comme Monsieur le Bourgmestre le faisait remarquer, c'est le service « Jeunes » du CPAS. Un service « Jeunes » dans un CPAS peut paraître curieux comme appellation, mais ça correspond bien, on va vous le montrer avec les spécialistes de la question, à un véritable besoin, un problème qui est spécifique à une couche bien particulière de la population qui est les 18-25 ans. En effet, ceux-ci ont besoin d'un accompagnement particulier parce qu'ils constituent une partie importante de la population du CPAS, des bénéficiaires du CPAS, et que si tôt dans la vie déjà, avoir comme perspective de s'inscrire au CPAS, ce n'est pas quelque chose de satisfaisant. Il faut développer une stratégie que nous faisons au CPAS d'Arlon depuis plusieurs années, depuis la législature précédente pour être plus précis, et je pense que nous obtenons pas mal de résultat, en ayant développé cette manière de traiter le problème des jeunes et du CPAS. Les spécialistes vont vous en dire plus, et je vais d'ailleurs leur céder la parole, elles sont prêtes à présenter le sujet et à répondre aux questions que vous aurez.

Madame Catherine HENNEAUX – Depuis maintenant près de 5 ans, notre CPAS a créé une structure spécifique spécialisée dans l'accompagnement des demandeurs de l'aide sociale âgés de 18 à 25 ans. Pourquoi un service destiné exclusivement aux moins de 25 ans ? Dans un premier temps, référons-nous à la loi de 2002 sur le droit à l'intégration sociale ; l'octroi d'une aide financière n'y est plus un droit en soi, mais n'est qu'un moyen d'atteindre l'objectif fixé, à savoir l'insertion. Dans cette loi, une attention particulière est consacrée aux jeunes de moins de 25 ans, étant donné qu'ils représentent proportionnellement un groupe important parmi les bénéficiaires, et qu'il est injustifiable d'un point de vue social que les personnes soient déjà exclues de la société à un âge précoce. D'autre part il faut reconnaître que certaines problématiques spécifiques à cette population sont plus difficiles à appréhender que celles qui concernent le reste de nos bénéficiaires. Il convient donc de traiter ces problèmes de manière particulière et plus pointue. Depuis plusieurs années le Conseil de l'Action sociale a demandé que le public des 18-25 ans soit prioritaire en matière de réinsertion, pour éviter qu'ils ne s'installent dans l'assistance sociale de manière précoce. Enfin, quelles chances offrons-nous aux jeunes qui sont en difficultés ? La question est cruciale pour notre société. Elle peut changer la vie des jeunes, faire la différence avec les rêves qui peuvent se réaliser, et ceux qui doivent être mis au placard. Cela peut aussi concerner des questions de base, comme savoir mener une vie digne et développer des perspectives d'avenir. Sur bases volontaires, 3 agents du service social de 1^{ère} ligne ont décidé de rejoindre la cellule « Jeunes » en septembre 2015 ; une psychologue a enfin rejoint l'équipe et plus récemment un agent d'insertion socioprofessionnelle. En tant qu'agent de cette cellule nous sommes chargés d'assurer un encadrement plus adapté, de meilleure qualité. Pour ce faire, nous disposons de plus de temps en gérant un nombre moins important de dossiers. Dès la mise en place de cette structure, et sans en faire une publicité spécifique, nous avons enregistré un nombre accru de nouvelles demandes. Actuellement le nombre des 18-25 représente plus de 41 % du total des bénéficiaires. C'est plus que la moyenne nationale qui est d'environ 33 %. À Arlon aujourd'hui, plus d'un jeune sur 15 est aidé par le CPAS. Lorsqu'un jeune s'adresse au CPAS, il est orienté vers un travailleur social qui va procéder à une enquête, et chercher à trouver la solution la plus adaptée. Notre rôle est d'écouter, renseigner, conseiller, orienter, et faire une première analyse de sa demande. Au travers de l'enquête sociale, on cherche à connaître les raisons qui amènent un jeune de 18, 20, 25 ans à franchir les portes d'un CPAS et à solliciter une aide. Un diagnostic précis est établi par l'enquête sociale. Elle a pour but de définir les besoins de la personne, de déterminer les moyens les plus appropriés pour y faire face ; le suivi de chacun sera individualisé. Souvent, à l'âge de 18 ans, de nombreux jeunes souhaitent prendre leur autonomie ; ils n'en ont pas les moyens et demandent notre aide. Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'aide sociale est résiduaire et que le jeune doit pouvoir faire dans un 1^{er} temps appel à sa famille et à ses parents. Ce n'est que par la suite que l'aide sociale du CPAS pourra être octroyée. Afin de connaître ce souhait d'indépendance, lorsque le jeune qui vient faire une demande et s'adresse à nous, nous prenons contact avec ses parents avec son

accord. Suite aux informations reçues, on organise une médiation familiale en présence de la psychologue du centre et de l'assistante sociale en charge du dossier. Le but de cette médiation est qu'on se retrouve tous autour de la table, qu'on clarifie la situation, les attentes et les besoins de chacun. On essaye de trouver un accord, et dans le cas où aucun accord n'est possible, le CPAS peut éventuellement intervenir. Au niveau du public qui frappe à notre porte, nous avons plusieurs profils parfois très différents : on peut rencontrer parfois un jeune désireux de poursuivre ou reprendre des études mais qui n'a pas forcément les moyens financiers pour faire face à ces coûts scolaires ; on peut rencontrer des jeunes en décrochage, en perte de repère, en manque de maturité, ou rencontrant des problèmes d'assuétude ; des jeunes en rupture familiale ou avec des problèmes liés aux recompositions familiales ; des jeunes orphelins ou suivis par l'aide à la jeunesse ; des jeunes parents ; des jeunes dont les parents ont démissionné, et qui espèrent que le CPAS se chargera de leur éducation ; des jeunes demandeurs d'emploi à la recherche d'un projet professionnel, en perte d'orientation ; des jeunes en décrochage ; des étudiants en décrochage ; des jeunes victimes d'un accident de parcours, perte d'emploi, qui n'ont pas le droit aux allocations de chômage ; des jeunes en situation de sans-abri. Nous sommes, dans le cadre de notre travail de plus en plus confrontés à des situations de détresse familiale extrême. Prenons à titre d'exemple une maman qui fait appel à la justice pour que son fils ne puisse plus rester avec elle ; un jeune qui porte plainte suite à une agression physique de son beau-père ; des jeunes filles mises à la porte de la maison familiale avant leur majorité parce qu'elles n'adhèrent pas aux principes religieux de leurs parents ; une jeune qui avoue avoir été abusée sexuellement par son père... Il s'agira de construire avec ce public spécifique des projets en adéquation avec leurs souhaits, leur potentiel et leurs compétences ; de développer des outils et des stratégies visant à aboutir à l'autonomie de chacun d'entre eux. Cependant on ne travaille pas de la même manière avec un étudiant, un jeune déscolarisé ou en rupture de projet. Dans tous les cas nous devons établir et déterminer avec chacun un projet viable. Si le jeune peut travailler, on collabore alors avec l'insertion socioprofessionnelle. Si pour des problèmes de santé ou d'équité il ne peut travailler, le service d'insertion sociale ou notre psychologue mettra tout en place pour un suivi adapté. Savoir réfléchir, analyser une situation complexe en profondeur, mais aussi faire preuve de réactivité face à des situations dramatiques. Pas une journée ne se ressemble au sein de notre service. Plus que jamais, nous devons faire preuve de créativité et d'innovation, mettre en place de nouvelles méthodes de travail novatrices, évoluer en lien avec notre société, et se réinventer en permanence. Par rapport aux étudiants que nous suivons au jour le jour, on peut constater que de plus en plus d'étudiants poussent les portes du service, une partie importante de nos bénéficiaires est aux études, donc 57 %. C'est plus que la moyenne nationale qui est de 40 %. La loi du 26 mai 2002 sur le droit à l'intégration sociale permet, aux jeunes qui le souhaitent, de pouvoir faire appel au CPAS tout en suivant des études de plein exercice. Minerval, kot, syllabus ... lorsqu'un jeune décide d'entamer ou de reprendre ses études, il doit faire face à de nombreuses dépenses. Si certains ont la chance de vivre chez leurs parents ou dans un kot financé par ceux-ci, d'autres sont, par contre, contraints de quitter le nid familial pour diverses raisons, et ont des difficultés pour joindre les deux bouts ; d'autres encore, les parents n'ont pas de revenus suffisants pour payer les études. Les études représentent malheureusement à l'heure actuelle encore un coût très important dans la vie d'un jeune ou de sa famille ; un coût si difficile à assumer que pour certain il mène parfois au renoncement ou à l'abandon de l'idée de faire des études. Il ne faut pas non plus perdre de vue que dans notre commune, et plus largement dans notre province, les étudiants sont victimes d'une certaine discrimination géographique, vu que très souvent ils doivent se déplacer pour pouvoir suivre des études supérieures ou universitaires. Notre cellule accompagne au niveau de la première ligne les jeunes étudiants, aidés tout au long de leurs études. Nous veillons à les orienter au mieux dans leur scolarité, à les évaluer dans leur projet, et à les accompagner face à leurs difficultés. Nous prenons en compte leur scolarité du jeune dans sa globalité. Afin de clarifier et de vérifier l'aptitude de l'étudiant, le travailleur social doit procéder à un examen concret de la situation, tenant compte du passé scolaire, de la situation psychosociale ou encore des entraves rencontrées dans le parcours humain ou familial. Nous rencontrons au minimum l'étudiant 3 fois sur l'année scolaire, mais beaucoup plus en réalité ; nous recevons ses résultats, et les analysons avec celui-ci. En cas de difficultés scolaires, nous réfléchissons

avec lui à des solutions, comme par exemple la mise en place de cours de remédiation, entretien d'orientation, etc. Au niveau de quelques chiffres, depuis l'année scolaire 2016-2017, le nombre d'étudiants aidés par notre CPAS est en augmentation : actuellement nous suivons près de 70 étudiants, alors qu'ils n'étaient qu'une quarantaine les années précédentes. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 39 % des étudiants fréquentaient l'enseignement universitaire, 24 % l'enseignement supérieur, 34 % l'enseignement secondaire et 3 % fréquentaient l'enseignement spécialisé et l'IFAPME. Au terme de cette année scolaire, le taux de réussite de nos étudiants était de 69 %. C'est une augmentation par rapport à l'année scolaire précédente, où il n'était que de 61%. En moyenne, sur les dernières années, le taux moyen de réussite est de 67 % ; ces chiffres sont encourageants lorsqu'on les compare au taux de réussite de l'ensemble des étudiants francophones. Même si, avec l'apparition du décret paysage, il est parfois difficile de savoir quand l'étudiant réussit, ne réussit pas, ou s'il a réellement réussi. Au terme de cette année scolaire, en septembre 2019, 4 étudiants ont été diplômés – 1 au niveau universitaire, 2 au niveau supérieur, et 1 au niveau secondaire. Tous les 4 ont déjà trouvé un travail. L'accès à la formation est un enjeu majeur : notre CPAS donne un sens durable et émancipateur à la notion d'activation reprise dans la loi de 2002. Nous considérons les études comme un élément essentiel du trajet d'activation, elles peuvent déboucher sur une augmentation des chances sur le marché du travail. Se former, obtenir un diplôme, sont certainement un moyen efficace dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, et permettent d'augmenter sensiblement les chances d'insertion socioprofessionnelle. Pour terminer à mon niveau, j'aimerais vous relater une petite success-story, la situation d'une jeune fille que l'on pourrait appeler Sophie. Sophie a un contexte familial qui n'a pas toujours été évident : elle a perdu son papa en 2005 et le ménage était assumé exclusivement par sa maman, bénéficiaire d'allocations de chômage. Qui plus est, la maman de Sophie avait également sa propre maman à sa charge jusqu'en 2016. En juin 2014, à la fin de ses études secondaires, Sophie avait comme projet de faire des études à la Haute Ecole de Liège en mode pour une durée de 3 ans. Malheureusement, la situation financière de sa maman n'aurait pas permis à la jeune d'entreprendre ce cursus scolaire. Le Comité, le CESS, a décidé de soutenir cette jeune dans son projet et dans la poursuite de sa scolarité par l'octroi du revenu d'intégration sociale. L'aide du CPAS a permis à Sophie d'assumer le loyer de son kot et toutes ses autres charges scolaires. En plus de mettre tout en œuvre pour réussir ses études, elle s'organisait pour travailler à chaque fois en job étudiant. Elle n'a pas eu un parcours sans faute, mais en septembre 2019 elle a obtenu son diplôme, et en octobre elle décrocha son premier contrat de travail. C'est grâce à sa collaboration et à sa motivation qu'elle a pu arriver au bout de son projet. Je vais laisser la place à ma collègue Clémence, qui est psychologue chez nous et qui va vous présenter son quotidien et son travail.

Madame Clémence LEHEUT – Bonjour à tous. Je travaille au CPAS depuis mars 2012. Dès le départ, j'ai commencé à travailler avec les jeunes, mais suite aux difficultés de ce public, mon rôle a un peu été redéfini, à chaque moment et en fonction de l'évolution des jeunes. En février 2018, il a été un peu plus redéfini, et cette fois-ci on est parti pour quelque chose qui roule et sur lequel il faut se baser, je pense. Maintenant mon suivi est plus systématisé avec les jeunes, et je pense qu'on a vraiment trouvé ce qui leur faut. Au-delà du public étudiant qui a été présenté par Catherine, chez nous, au niveau du service insertion, on a en novembre 2019 - statistiques récentes – 48 jeunes qui sont suivis : 2 qui sont suivis en insertion sociale parce que leur niveau de français n'est pas assez élevé pour pouvoir aller dans un autre service, 21 personnes qui sont suivies en insertion socioprofessionnelle, que ma collègue Elodie vous expliquera juste après, et 25 personnes qui sont suivies chez moi. On peut se poser un peu la question de qui sont ces jeunes ? En fait, ces jeunes ne sont pas en formation, ne sont pas aux études, ne sont pas à l'emploi, et sont sans projet (sans projet de vie, sans projet professionnel). Quand ces jeunes arrivent chez moi, ils sont souvent en décrochage, que ce soit un décrochage social, familial, ce qui crée souvent un décrochage sociétal. Ils ne se retrouvent donc plus dans la société dans laquelle ils sont aujourd'hui parce que finalement ils ont été un peu lésés toute leur vie, ils ont eu beaucoup d'échecs, beaucoup de souffrance, beaucoup de rupture. Parler des jeunes, c'est comme parler des étoiles : il y en a des milliers, tous avec un parcours,

et des caractéristiques différents. Aujourd'hui je vais quand même vous parler de statistiques par rapport aux jeunes, même si pour moi on ne peut pas vraiment catégoriser les jeunes parce qu'on a vraiment des suivis individualisés et des situations différentes. Aujourd'hui en novembre 2019, sur les 25 jeunes suivis, j'ai voulu un peu vous remonter les problématiques que l'on peut rencontrer chez ces jeunes-ci. Quand ils arrivent dans mon bureau, on fait face à beaucoup de choses : ça peut être des problèmes de consommation, de logement - sur Arlon, ce n'est pas facile, les loyers sont importants ou des logements insalubres, donc c'est une problématique importante aussi - de la motivation, ne plus savoir quoi faire, ni comment ... Ce sont vraiment des jeunes qui sont perdus au niveau de leur vie ; ça peut être des problèmes d'orientation professionnelle et de gros problèmes au niveau familial (rupture, conflit, violence). Le facteur le plus souvent rencontré est la fragilité psychologique. Si je pouvais citer trois facteurs importants, on peut parler de la connaissance de soi, de la confiance en soi et de l'estime de soi. C'est donc trois choses qui sont vraiment très atteintes chez eux, et évidemment on peut comprendre que, vu leurs difficultés et leur parcours, l'emploi ou la formation n'est pas quelque chose de prioritaire chez eux pour le moment parce qu'il y a tellement de choses à régler avant. On peut aussi parler du côté adolescent de ces jeunes, donc même si on se dit que c'est à partir de 18 ans, ils ont aussi un peu d'immaturation, et donc il faut parfois les canaliser; aussi en termes d'études, on remarque qu'il y a beaucoup d'orientations différentes sur quelques années d'études, ça montre aussi la difficulté de se projeter dans l'avenir, et à un moment donné de se poser et de se demander « qu'est-ce que j'ai envie de faire de ma vie ? ». On peut aussi se demander un peu pourquoi un suivi psychologique avec ce public, et pour quoi faire ? Pour les aider à retrouver de la motivation, des projets, des objectifs, afin qu'ils reprennent prioritairement le contrôle de leur vie, qu'ils soient conscients de leurs atouts, qu'ils développent leurs aptitudes et leurs interactions avec autrui, afin de pouvoir envisager un choix professionnel et une intégration progressive sur le marché du travail. Par mon écoute, je donne au jeune la possibilité d'être entendu pour ce qu'il est, avec ses difficultés, sans jugement. Peut-être aussi des orientations vers d'autres services ou des conseils. Le jeune a énormément de choses à dire, sur ses bagages qu'ils traînent depuis tant d'années, sur ses incompréhensions, sur ses doutes, sur ses questionnements, sur sa situation actuelle, sur ce qu'il a vécu, sur ce qu'il vit ou sur ce qu'il vivra. Les histoires de ces jeunes sont parfois décousues, chaotiques, remplies de péripéties, de ruptures, d'échecs, teintés de souffrance et de blessures, mais par mon accompagnement je souhaite les aider à reprendre confiance en eux, en la vie, aux autres, les aider à réaliser qu'un avenir meilleur est possible s'ils sont acteurs de leurs projets. Évidemment, ça a l'air un peu tout rose, tout cela, mais dans notre travail, et je veux vraiment parler de manière générale au CPAS et chez mes collègues de la cellule « Jeunes », ce qui est vraiment difficile, c'est d'accrocher les jeunes qui sont les plus éloignés. Des jeunes qui vivent à la rue, des jeunes qui sont dans une grosse consommation de substances, ... c'est sûr que c'est quelque chose qui est de longue haleine, et qui demande beaucoup de créativité par rapport au suivi que l'on peut faire avec eux. L'autre difficulté est qu'on a vraiment accès à la partie visible de l'iceberg, donc quand le jeune vient, il dit ce qu'il a envie et il y a des choses qu'il ne peut pas dire parce que c'est trop difficile, qu'il n'est pas prêt ou qu'il n'a pas envie de le partager. Je pense que chacun a son jardin secret et qu'on n'a pas forcément envie de les partager non plus. Ce qui est important ici, c'est de se dire que cette partie-là pourrait peut-être nous aider pour enclencher un processus de changement, mais on n'y a pas forcément accès. L'autre difficulté est qu'on est confronté à des situations de détresse psychologique extrême, et il n'est pas rare qu'on ait des jeunes qui, après un nombre de suivi d'entretien, nous disent finalement qu'ils ont été touchés par leur père, ou qu'ils nous parlent de suicide ou de scarification, ou qui finalement vivent en rue. Dernièrement j'ai encore eu un jeune de 18 ans qui me dit « moi, je n'ai pas envie d'aller à l'abri de nuit parce que je n'ai pas envie de fréquenter des personnes qui consomment ». Ça fait partie de son choix, mais donc il nous dit qu'à 18 ans, il ne peut pas retourner chez lui parce que c'est trop difficile, donc il loge dans les halls d'un immeuble. Il a quand même 18 ans et c'est quelque chose de difficile donc nous, finalement, on doit recevoir tout ça, que ce soit mes collègues ou moi-même, nous sommes vraiment confrontés à cette situation de détresse importante. Maintenant, l'important dans notre travail est de pouvoir s'appuyer sur les choses positives sinon je pense que ça serait vraiment difficile au quotidien. Je pense qu'il faut réaliser des petits objectifs

qu'ils ont pu mettre en place et où on a pu les accompagner par notre travail. Je voudrais terminer par une success-story qui vient de se passer dernièrement : j'ai suivi un jeune homme que l'on peut appeler Maxime, 20 ans. Il arrive chez moi, il me dit qu'il a eu une grosse situation de conflit avec ses parents, et que du jour au lendemain il a dû trouver une solution, ses parents l'ont mis dehors, ce n'était plus possible. Il s'est retrouvé chez nous, il avait déjà un logement seul, plus de contact avec les parents. On analyse un peu le parcours scolaire, de nouveau quelques échecs, des changements d'orientation, ... un peu perdu. On se rend donc compte que l'estime et l'image qu'il a de lui sont vraiment au plus bas. Il ne prend pas trop soin de lui, il n'a plus envie de rien et se demande un peu ce qu'il doit faire. Ensuite je pense que lorsqu'on arrive dans cette période-là, il vit la nuit et il dort la journée, donc totalement décalé. A force de travailler avec lui lors des entretiens on a pu se rendre compte que ce qu'il avait vraiment besoin, c'est de se sentir utile à la société. En faisant des recherches et en l'orientant, je lui ai proposé le service citoyen, qui est en fait un service sur base volontaire que l'on rend en fait d'intérêt général, si on veut. Dans ce cas-là on fait des missions, c'est être comme un travailleur sans avoir le statut de travailleur, donc plus de volontaires. Il y a aussi tout un pôle de formations, par exemple sur la communication violente ou sur la connaissance de soi... finalement ce jeune-là a été jusqu'au bout des 6 mois, et quand je l'ai reçu à la fin de son parcours, rien qu'au niveau de sa posture, il était beaucoup plus droit, beaucoup moins renfermé, il avait de l'estime de soi qui était revenue, il revoyait les choses pour son parcours. Aujourd'hui il est suivi par ma collègue Elodie GEORGES en insertion socioprofessionnelle. Sur ce, je vais laisser la parole à ma collègue.

Madame Elodie GEORGES – Je suis la petite nouvelle dans cette cellule, donc ça fait maintenant depuis 2011 que je travaille au CPAS, mais depuis le 6 juin 2019 j'ai intégré la cellule « Jeunes ». Je vais un peu vous expliquer ce que l'on fait avec des personnes comme Maxime qui arrivent finalement au niveau de l'insertion socioprofessionnelle.

En général, comme mes collègues de l'insertion, on travaille en 3 phases : la première qui dure environ 3 mois est celle où l'on va prendre le temps de discuter avec le jeune, de pouvoir l'accueillir, l'écouter, faire vraiment le topo de ses aptitudes et ses compétences – parce que souvent il n'en a pas vraiment conscience – et on repart vraiment dans tout ce qu'ils ont pu mettre en place dans leur parcours de vie, leur parcours scolaire, les formations, etc. et on essaye d'en retirer le positif et de faire le point sur tout. Là on travaille aussi l'orientation professionnelle, pour voir ce qu'ils ont envie de faire pour le futur. C'est vraiment super important, et c'est la volonté du CPAS chez nous, de travailler main dans la main avec le jeune, qu'il soit vraiment acteur de son propre projet. On est vraiment là, on part de lui, et on avance avec lui au fur et à mesure. Ce qui est important pour pouvoir l'accompagner au mieux, c'est de bien connaître le réseau : on a quand même pas mal d'opérateurs sur Arlon qui œuvrent à plusieurs niveaux dans les formations, donc c'est important de savoir un peu qui propose des cours de permis de conduire théorique, qui peut proposer des formations qualifiantes et lesquelles, des formations Forem, et donc, de rester vraiment toujours actualisé au niveau de ces connaissances-là. Du coup on a aussi décidé de mettre en place une table ronde au niveau de l'insertion socioprofessionnelle avec les jeunes, et de rassembler des opérateurs qui travaillent avec ce public particulier dans le but de pouvoir échanger sur nos pratiques et pouvoir à un moment donné voir vers qui orienter la personne que l'on reçoit.

La seconde phase est là où on commence à activer les démarches que l'on fait avec le jeune. On s'active, on met des choses en place et on fait des choses concrètes, donc à la fois la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, le fait de se renseigner un peu sur le marché de l'emploi (le marché ouvert, le marché caché), le fait de pouvoir se préparer à un entretien d'embauche (comment je m'habille pour aller à un entretien, le respect de l'hygiène), etc. Ce sont toutes ces choses-là que l'on met en place. C'est ce que nous appelons le « job coaching », c'est donc toute cette partie-là qui commence et dans ce cadre-là on voit les jeunes une fois toutes les deux semaines environ. Grâce à un nouveau projet avec le Forem, qui est quand même un opérateur de choix au niveau de l'insertion, depuis septembre, on a une convention de coopération avec eux, ce qui nous permet d'être vraiment

en contact avec leur service accompagnement pour offrir quelque chose d'adéquat aux jeunes, et finalement que le CPAS ne lui dise pas « blanc » et le Forem « noir », mais que l'on se mette d'accord sur ce que l'on va mettre en place avec eux. De plus, on sait tous que lorsque les jeunes terminent leurs études, ils s'inscrivent comme demandeurs d'emploi, sont inscrits en stage d'insertion, et que durant un an, ils doivent prouver des démarches de recherche d'emploi qui leur permettront plus tard éventuellement d'ouvrir un droit aux allocations d'insertion. Dans ce cadre-là aussi le contact avec le Forem est vraiment primordial parce que souvent les jeunes arrivent chez nous, et on leur demande « Tu es en stage ? » - « Ben, je ne sais pas ce que c'est, je ne sais même pas si je suis convoqué au service contrôle ou au service accompagnement. Qu'est-ce que je dois faire finalement pour mériter ces allocations d'insertion? » Il y a tout ce travail-là qui peut se faire maintenant en collaboration avec le Forem.

La troisième phase est celle de la mise en formation et de la mise à l'emploi. Lorsque le jeune est prêt à passer à l'étape suivante, ça peut être une reprise d'études, et donc le jeune est de nouveau réorienté vers la cellule « Jeunes » de 1^{ère} ligne ; soit ils reprennent une formation – on a des formations diverses et variées- en promotion sociale, ça peut être des formations IFAPME, des formations Forem. Dans ce cadre-là je reste vraiment en contact avec le jeune toute la durée de la formation et je reste également en contact avec l'opérateur. C'est important de voir si le jeune est bien présent ; s'il n'y est pas, est-ce qu'il y a un problème avec les autres personnes qui font partie de cette formation? Est-ce que la formation est bien adaptée ? Et puis on fait des évaluations au fur et à mesure pour voir comment ils évoluent et comment on peut les accompagner par la suite. Ensuite il y a le pôle emploi, et dans ce cadre-là, il y a deux manières de faire : soit on va vers le marché de l'emploi classique, où le jeune vient avec des offres d'emploi ou des noms d'entreprises qui l'intéressent ; on peut prospecter aussi en fonction du profil du jeune, et là, nous pouvons éventuellement mettre en avant les aides à l'emploi, notamment celle du Forem – je pense à Impulsion, les stages, etc. L'autre partie, il faut aussi savoir que le CPAS peut proposer des aides à l'embauche, comme le contrat article 60. Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, j'explique brièvement : c'est un contrat de travail à durée déterminée où la personne est engagée par le CPAS et mise à disposition d'un utilisateur qui peut être une asbl - je vais reprendre la Ville qui est quand même un opérateur avec qui on travaille très souvent – pour différents services d'ailleurs, et où la collaboration se passe très bien, où des personnes sont même réengagées après leur contrat article 60. Ce contrat prend fin le jour où la personne ouvre le droit à une allocation sociale, le plus souvent ce sont les allocations de chômage. C'est tout ce qu'on peut faire au niveau de ce suivi-là.

Je vais vous donner quelques chiffres pour ce service qui est tout jeune puisqu'on a très peu de recul depuis le mois de juin. Sur les 41 jeunes qui ont été orientés dans mon service depuis le début, il y a déjà 20 suivis qui ont été clôturés et 21 jeunes qui sont toujours suivis actuellement. Dans les 20 qui sont clôturés actuellement, on peut voir qu'il y a en a déjà au total 9 qui sont partis à l'emploi, dont 6 dans des emplois classiques - donc en dehors de la mesure article 60 - et 3 qui sont sous contrat article 60. La fierté, on est quand même pour l'insertion durable, c'est qu'il y a quand même 4 jeunes sont repartis dans des études de promotion sociale principalement ; un jeune qui à la suite de ses études, a entrepris un stage rémunéré qui lui permet vraiment de travailler dans son secteur d'activités ; on en a 2 qui ont ouvert un droit aux allocations d'insertion, où on espère avoir pu leur donner la base pour pouvoir voler de leurs propres ailes ; il y a aussi des jeunes pour lesquels c'est plus compliqué : il y a un jeune où on s'est rendu compte que c'était un peu trop tôt pour lui, et il a été réorienté vers Clémence, et il y en a 3 pour qui ce sont des fins de suivi pour différentes raisons (déménagement, souci de collaboration), donc ils ne sont plus suivis pour le moment.

Dans les 21 qui ont suivis, c'est quand même assez encourageant parce qu'il y a quand même des choses qui ont été mises en place : on en a un qui débute un contrat article 60, mais en fait il l'a débuté aujourd'hui, et ça se passe bien ; il y en a 6 qui ont entamé un emploi à temps partiel, donc qui conservent un droit aux revenus d'intégration sur le côté ; 3 qui ont commencé un contrat intérimaire ou un CDD court terme ; 3 qui sont perdus dans leurs projets pour lesquels l'orientation

professionnelle est vraiment notre cheval de bataille actuellement ; 2 qui ont repris les cours pour se préparer au jury central pour leur CESS, donc qui sont en train de passer leurs examens ; 5 qui sont en formation, notamment en formation avec le Forem. Ce dernier vient de lancer son nouveau projet « Coup de boost » qui commence demain pour justement retravailler la confiance en soi et le projet professionnel des jeunes ; 1 qui ouvrira très prochainement son droit aux allocations d'insertion. Ce qui est important pour moi, c'est de terminer aussi par une petite success-story. On va l'appeler Marine, qui a commencé son suivi en étant chez Clémence, la psychologue ; elle vient d'une famille où les choses ont été un peu compliquées : ils étaient en médiation de dettes, la maman est décédée donc il a fallu faire son travail de deuil par rapport à cela, ce qu'elle a pu vraiment travailler avec Clémence; toute cette situation-là a aussi développé un manque cruel de confiance en elle, et donc elle a fait des études, elle avait un diplôme, mais finalement « qui est-ce que je suis pour postuler dans ce secteur ? Est-ce que je vais vraiment y arriver ? ». Quand le deuil de sa maman a pu être retravaillé avec Clémence, elle a été orientée chez moi, et on a pu vraiment prendre le temps de redéfinir ses compétences, de repartir de ses stages, de voir tout ce qu'elle avait fait de positif, et montrer aussi le rôle important qu'elle a joué dans son histoire familiale. Elle s'est tout doucement un peu ouverte, on a pu travailler tous les outils de recherches d'emploi, le CV, la lettre de motivation. Du coup elle a décroché un entretien d'embauche, mais panique à bord « Comment est-ce que je vais faire pour me présenter ? Comment est-ce que je vais m'habiller ? Et mes ongles, qu'est-ce que je fais ? Comment est-ce que je réponds à telle question ? ». On a vraiment pris le temps de retravailler tout cela une heure avant son entretien d'embauche, et puis en sortant elle me téléphone en me disant « j'ai décroché le job, je commence la semaine prochaine ». C'est pour vous dire que, même si notre travail n'est pas toujours facile, il y a toujours des choses positives à en retirer, et les jeunes nous montrent qu'ils en valent vraiment la peine. Merci de nous avoir écoutés.

Monsieur DEWORME – Je voudrais remercier, dans l'ordre de prise de parole, Catherine HENNEAUX, qui a remplacé un peu au pied levé l'assistante sociale qui était initialement prévue, et qui est malade, puis Clémence LEHEUT qui est notre psychologue, et puis enfin, Elodie GEORGES, qui est agent d'insertion, et qui a clôturé la présentation. Je pense que c'était important dans le cadre d'une concertation Ville-CPAS que l'on mette la problématique sociale au cœur du conseil conjoint que nous avons, parce que nous avons bien entendu beaucoup de conseils communaux où il y a beaucoup d'aspects techniques qui sont évoqués, et c'est normal, et beaucoup de questions de travaux et autre. Pourtant l'humain est tellement important, c'est une spécialité du CPAS, mais je pense que c'était important, au travers de la problématique des jeunes qui est spécifique, de mettre en avant l'aspect humain aussi sur le territoire de notre commune. Je pense qu'il y a une présentation qui a été faite et qui montre l'ensemble des difficultés qui sont vraiment cruelles parfois, mais aussi le travail qui est mené et les objectifs qui sont régulièrement rencontrés avec les success-stories qui font du bien à tout le monde.

Monsieur GAUDRON – J'ai une question pour la psychologue : dans votre Powerpoint, il y avait un graphique qui reprenait les difficultés rencontrées avec les différents jeunes, mais l'échelle du bas ne reprenait pas ce qu'elle représentait. Est-ce que c'était en nombre de cas absolus, ou est-ce que c'était un pourcentage de jeunes suivis ? Je pense qu'il y avait 20 personnes avec problèmes d'ordre psychologique, mais est-ce que c'est 20 personnes ou 20 % des personnes suivies ?

Madame LEHEUT – Je pense que résumer une personne a une chose, c'est très compliqué, donc ce que j'ai fait, c'est définir maximum 3 choses qui étaient majoritaires et problématiques chez ces personnes-là. En mettre 10, ça ne valait pas la peine non plus, donc je me suis vraiment basée en me disant quelles étaient les 3 problématiques majoritaires chez ce jeune, et en fonction je les ai donc additionnées.

Monsieur GAUDRON - C'est donc en nombre de personnes ?

Madame LEHEUT - Oui.

Monsieur KIAME – Merci pour l'exposé que vous avez présenté. Ça m'interpelle, 1 sur 15 jeunes qui arrivent chez vous, est-ce qu'on ne peut pas agir avant qu'ils arrivent chez vous ? Est-ce que vous faites quelque chose avant qu'il ait ses 18 ans ? Sur quel clou il faut taper et résoudre leurs problèmes avant qu'ils aient 18 ans et qu'ils viennent toquer à votre porte ?

Madame HENNEAUX – C'est un peu compliqué d'agir avant, à moins de pouvoir développer des partenariats avec des PMS ou des écoles pour se faire connaître. Maintenant, si on ne les connaît pas, on a un peu du mal d'agir à notre niveau. A 18 ans ils arrivent, mais ce qui s'est passé avant, c'est un peu compliqué, à moins de pouvoir connaître éventuellement les familles. On a parfois des jeunes avec des familles qui sont déjà aidées ; on voit déjà qu'il y a de la souffrance au niveau des familles, donc on peut peut-être déjà orienter et surveiller au niveau scolarité, etc., mais si le jeune n'est pas connu et qu'il arrive, on a beaucoup moins de marche de manœuvre pour intervenir avant.

Monsieur DEWORME - Il faut dire aussi que le CPAS est compétent pour les personnes à partir de 18 ans, donc à partir de la majorité. Nous ne sommes pas compétents pour les enfants. C'est quand même un facteur limitant, mais il y a d'autres intervenants dans le paysage social de la commune on va dire, qui sont les bons référents pour ce genre de problème, je pense au SAJ par exemple. On est davantage dans les compétences du SAJ ou du SPJ éventuellement, mais c'est vrai que le réseau scolaire, souvent secondaire, doit aussi être interpellé me semble-t-il, par le fait que souvent le point de départ de tous ces problèmes est un décrochage scolaire. Il y a certainement matière à travailler mais on sort largement des compétences du CPAS.

Monsieur KIAME - Merci beaucoup, je pense qu'elle a bien compris que je voulais dire qu'il y ait une collaboration entre le CPAS et les PMS et le système scolaire pour qu'ils puissent collaborer ensemble, et transmettre les raisons pour lesquelles les jeunes en arrivent là, et résoudre à la base le problème, et non juste après qu'ils aient 18 ans.

Madame LECOMTE – On a vraiment envie de vous applaudir parce qu'on sent qu'il y a vraiment de la passion dans ce que vous faites. Je suis quand même étonnée du nombre d'étudiants qui émargent au CPAS, mais en même temps, je suis assez réconfortée du taux de réussite de ceux-ci. Je suppose que ce nombre est conditionné au fait que la Province de Luxembourg n'offre pas non plus en terme d'établissements scolaires supérieurs et évidemment universitaires importants. Ça joue dans le fait qu'on a un nombre important d'étudiants. Une autre chose aussi, vous avez cité que l'un de vos bénéficiaires avait recouru au service du citoyen : c'est un dispositif que je trouve merveilleux, un nouveau dispositif qui permet finalement non pas, de développer des compétences professionnelles, mais avant tout des compétences sociales. Je pense que c'est un outil qu'on doit utiliser, et qui mériterait à lui seul d'être développé, même lors d'un conseil communal. En tout cas je vous félicite effectivement d'avoir recouru à ce type de dispositif.

Madame NEUBERG – Félicitations pour cette brillante présentation. On reconnaît là vos très nombreuses années d'expérience et le travail formidable que vous faites. Simplement pour répondre à Monsieur KIAME, c'est vrai qu'un sur 15 c'est énorme, mais pour les jeunes c'est une chance d'arriver au CPAS, quand il y a un parcours familial ou scolaire difficile, parce que le jeune va être littéralement pris en charge par des professionnels qui vont l'aiguiller, et mettre en place les étapes nécessaires. C'est aussi parfois le pendant de l'aide sociale, mais parfois c'est une chance, et quand on voit la réussite des étudiants, c'est une vraie fierté. Pour répondre à Madame LECOMTE, c'est vrai qu'il y a un taux de réussite de 67 %, si mes souvenirs sont bons, sur le dernier pourcentage. Il faut savoir que les étudiants ont aussi quelque part un peu cette obligation de réussite, puisqu'ils ont des choses à mettre en place et une épée de Damoclès pour réussir. Mais c'est une fierté évidemment

en tant que membre du Conseil de l'Action Sociale, de pouvoir dire que les décisions servent vraiment, et ont des conséquences positives sur tous ces jeunes.

Monsieur BALON – Je vous remercie pour votre présentation et, comme Madame NEUBERG l'a dit, je pense que les jeunes gens qui arrivent chez vous ont beaucoup de chance de tomber sur vous. J'avais une question concernant l'augmentation plus que significative de 40 à 70, donc quelles sont les causes, à votre avis, d'une augmentation aussi importante ? Au niveau de l'organisation de la prise en charge, je me demandais quand un étudiant originaire d'une autre commune arrive et vient étudier ici, et qu'il est en difficulté, est-ce que c'est la commune dont il est originaire ou la commune où il vient étudier qui est prise en charge ? S'il vient d'Arlon et qu'il part à Namur, comment est-ce que la prise en charge s'organise au niveau des CPAS ? Qui est responsable dans ces cas-là ? Un dernier petit point : quels sont vos souhaits pour l'avenir ?

Madame HENNEAUX – Quand on passe de 40 par rapport à 70 étudiants, on a participé à des journées, et je pense que le service se fait quand même connaître de plus en plus. Je pense que cette question est liée un petit peu à la suivante, au niveau compétence CPAS, tout dépend un peu du domicile ; si on a un étudiant qui vient, et qui est domicilié à Arlon, qui part à Namur, nous restons compétent pour lui, qu'il aille à Bruxelles, Namur, etc. Pour les perspectives d'avenir, je ne demanderais que les chiffres augmentent et que l'on remette plus de choses en place pour aider ces jeunes.

Madame LEHEUT – Je me permets d'intervenir, déjà pour répondre à votre question, je pense que la précarité augmente, et je pense qu'il n'est pas rare de voir au journal que finalement beaucoup d'étudiants font appel de plus en plus au CPAS. Je pense que c'est un peu se dire « On ne doit pas vivre en mangeant que des pâtes blanches pendant un mois, il y a peut-être une autre solution derrière » et que c'est lié à cela, parce qu'effectivement le coût de la vie augmente ; les études ne sont pas données ; s'il y a un kot, comme vous avez dit, ils doivent parfois partir pour telles études parce que ce n'est pas ici... Je pense que ça aussi c'est une porte qui est ouverte, et quand je suis arrivée en 2012, c'était quelque chose qui n'est pas encore bien connu. Je lie un peu l'augmentation à cela. Je reviens un peu sur ce que Monsieur KIAME a pu dire tout-à-l'heure : il faut quand même savoir qu'on a bien conscience de cela et qu'on se dit « tiens, au niveau de la prévention, qu'est-ce qu'on peut faire ? ». Il y a des choses qui ont quand même été mises en place et je voulais les souligner. Notre collègue qui est malheureusement malade aujourd'hui participe à une plateforme où il y a le SAJ et le CPAS qui sont repris. Je pense que c'est quand même important de se dire « Tiens, comment peut-on faire des ponts entre les « mineurs » et les « majeurs » ? » Malheureusement, comme ma collègue vous a dit, on ne peut pas intervenir pour les -18 ans. Ce que l'on peut proposer aussi, et je pense que ça fait partie du Pôle Prévention, c'est l'Ecole des Devoirs que l'on a chez nous. L'Ecole des Devoirs, c'est proposer gratuitement un bénévolat. Des bénévoles sont mis en place et on crée vraiment un encadrement pour les étudiants en primaire, ça peut parfois être du secondaire et j'ai déjà vu du supérieur dans des cas plus spécifiques. Il y a donc vraiment des bénévoles qui les encadrent, parce que parfois les parents n'ont pas un niveau de français suffisant, ou ont des difficultés en français, en math, etc. et donc ils sont vraiment cadrés le mardi et le jeudi. Il y a quand même des choses, on ne peut pas tout faire non plus, mais je voulais souligner que l'on y pense.

Madame GEORGES – Je voulais souligner un petit truc par rapport au nombre croissant d'étudiants, ça n'explique pas tout le chiffre, mais depuis la dernière législature je trouve que le Comité est vraiment à l'écoute des projets de reprises d'études des jeunes aussi. Il ne faut pas oublier que tous ces jeunes qui étaient en insertion socioprofessionnelle auparavant et qui ont été « plus vite aiguillés » vers l'emploi, peuvent des fois vraiment penser à leurs projets professionnels et décider de reprendre des études, et c'est fort appuyer et reconnu par notre Conseil, ce qui est une de nos forces par rapport à d'autres CPAS.

Monsieur DEWORME – Merci Elodie. Il y a aussi derrière tout cela une volonté politique d’aller dans ce sens-là. On pense que la formation qui doit déboucher sur une qualification est un vecteur important d’émancipation et d’intégration dans la société, et qu’il faut vraiment travailler dans ce sens-là. Au niveau du CPAS on met vraiment les moyens pour que ça puisse avancer dans ce sens-là.

Monsieur KARENZO – J’aimerais souligner la qualité du service, le professionnalisme et le suivi apporté à leurs dossiers par le service « Jeunes ». Dans le cadre d’une asbl, dans laquelle je suis administrateur, nous avons eu deux fois recours à leurs services ; nous avons eu aussi des success-stories, comme vous avez dit : nous avons pu engager une personne à un moment, un article 60, et par la suite nous avons pu engager cette personne à temps partiel au sein de cette asbl. Elle a tellement bien travaillé qu’un des locataires et utilisateurs du hall lui a proposé un 2^{ème} contrat pour avoir un temps plein en tout durant toute cette procédure d’article 60 et le contrat qui a suivi, etc. Il y a toujours eu un suivi par le service, nous avons eu régulièrement contact avec Madame GEORGES et c’était un plaisir de travailler avec eux. Il y a peu, nous avons engagé une 2^{ème} personne ; dès qu’on a pris contact avec elle, elle nous a tout de suite parlé des qualités de la personne, des aides à l’emploi que la personne pouvait avoir. Elle facilite donc grandement l’insertion des personnes par leur qualité de services vis-à-vis des entreprises, et je trouve que c’est très important. Je me réjouis de voir que la Ville a une équipe de cette qualité pour insérer les jeunes sur le marché de l’emploi.

Monsieur MAGNUS – On a la chance au sein de notre administration communale – et on le répète souvent – d’avoir du personnel de qualité qui peut faire des présentations de qualité, et de plus en plus d’ailleurs nous essayons de travailler dans ce sens-là, et on le verra encore aujourd’hui par les différents intervenants « communaux » qui vont participer à ce débat. Je crois qu’au CPAS aussi on a la chance d’avoir du personnel de qualité, des gens complètement investis dans leur mission, et on sent bien que lorsque vous parlez, vous ne parlez pas simplement de votre boulot. Vous parlez de vos passions, et donc je voudrais au nom de l’ensemble des Conseillers communaux, du Collège échevinal et des Conseillers CPAS, vous remercier et vous féliciter pour le travail que vous accomplissez au profit bien souvent des plus démunis de notre société, et ici plus particulièrement au niveau des jeunes. Merci à vous, bravo et bon retour.

2. CPAS : Rapport annuel sur les synergies et économies d’échelle – année 2019 – 2018.

Monsieur DEWORME – Je parlais tantôt de dossiers un peu plus techniques, et celui-ci en est un. Je disais tout-à-l’heure qu’il avait pris une autre forme plus systématique : il y a le travail ici de nos deux Directeurs généraux qui vous est proposé; vous voyez le relevé exhaustif de toutes les synergies qui sont déjà réalisées entre la Ville et le CPAS ; vous avez également le tableau de programmation annuel des synergies qui sont projetées ; ensuite, et c’est nouveau aussi, il y a une sorte d’auto-évaluation qui a été faite par nos deux Directeurs généraux, qui ont dit « mais, comment est-ce qu’on peut évaluer les synergies entre la Ville et le CPAS ? Comment est-ce qu’on peut les coter ? » Vous avez l’évaluation qui est là et c’est pas mal. On considère au niveau du Collège que c’est pas mal, mais on doit faire mieux quand même, notamment en ce qui concerne les marchés publics ; on a fait aussi le relevé exhaustif de tous les marchés publics faits par la Ville, ça n’a pas été simple, vous vous en doutez bien. Tout cela existe, il y a des traces mais il fallait regrouper l’ensemble de tous ces marchés, ceux qui sont faits au niveau du CPAS et puis il y a ceux que l’on peut faire également ensemble. Il y a la mutualisation également de compétences : vous avez vu qu’il y a des compétences au niveau du CPAS et des compétences bien entendu au niveau de la Ville. Il y a parfois un risque de doublons au niveau de certains services, je pense par exemple à l’informatique où déjà beaucoup de choses ont été faites et où on peut sans doute développer encore davantage de synergies. Également au niveau du SIPP et sans doute au niveau du service juridique, où la Ville évidemment dispose de compétences dont le CPAS peut bénéficier. Nous comptons bien dans le futur approfondir ces synergies, les développer, faire ainsi des économies d’échelle et on sait combien il est important de

ne pas gaspiller l'argent public quand on voit les besoins qui existent dans toute une série de domaine – on vient encore d'avoir un exemple ici et maintenant. Il n'y a donc pas vraiment de commentaires à faire concernant ceci, c'est plutôt une demande de prise d'actes du document en question qui est demandé au Conseil conjoint.

Monsieur MAGNUS - C'est une vraie volonté que nous avons des deux côtés de la table, si on peut s'exprimer ainsi même si nous sommes le plus souvent du même côté, d'essayer de dépenser l'argent public, l'argent qui provient des contributions de tous les Arlonais de manière à faire en sorte que le service soit maximum, et donc si on peut développer des synergies entre les services du CPAS et les services communaux, je crois que c'est important. Donc merci aux administrations, et je pense aux deux Directeurs généraux qui ont beaucoup travaillé sur ce sujet durant les dernières semaines et derniers mois pour faire en sorte que demain encore, plus qu'aujourd'hui, nous ayons des synergies intéressantes pour la Ville et le CPAS.

Monsieur GAUDRON – Je voudrais m'associer aux propos que j'ai déjà entendus aujourd'hui dans cette assemblée sur l'excellent travail des équipes du CPAS, et je pense qu'il faut d'autant plus le souligner que dans un contexte où les inégalités sociales font que ça croît, comme les assistantes sociales nous l'ont souligné, et la détresse importante explose également, c'est un service primordial. J'ai beaucoup apprécié, et j'espère que l'ensemble des Conseillers apprécieront, la réponse qu'on a reçue à la question de notre collègue Pierre-Philippe BALON « Quelles sont vos souhaits et vos volontés pour l'avenir? », où les assistantes sociales nous répondent que c'est de pouvoir développer encore plus de choses. Parce que oui, face à la détresse importante d'un grand nombre de citoyens, un jeune sur 15 doit aujourd'hui ouvrir la porte du CPAS, et bien il y a encore des efforts supplémentaires à prester. On le sait, actuellement le CPAS d'Arlon est sous-financé par rapport à la moyenne régionale de plusieurs centaines de milliers d'euros par an. J'invite donc, et j'espère que le mois prochain quand on pourra parler du budget, on pourra avoir entendu le message déposé aujourd'hui par les assistantes sociales du CPAS. C'est d'autant plus important que les plus démunis en ont besoin et je me dois de refaire malheureusement un parallèle avec le règlement anti-mendicité qui a été voté ici il y a plusieurs mois. Alors vous avez peut-être vu circuler entre vous, Monsieur le Bourgmestre, une publication qui est passée ces derniers jours sur les réseaux sociaux, je vais vous la lire simplement. C'est une dame, j'imagine une Arlonaise, qui dit – c'était posté sur des groupes publics - « *J'ai rencontré Jordan et Baptiste devant Action à Messancy, frigorifiés. Ils ont postulé à plusieurs centres, sans réponse positive. Pour le moment ils dorment à l'abri de nuit d'Arlon et sont obligés de se déplacer sur Messancy pour faire la manche, car c'est interdit à Arlon, sous peine d'amende de 350 €. Ils sont à la rue depuis 2 ans. Partagez, svp* ». Alors j'avais envie de vous poser deux questions, Monsieur le Bourgmestre : est-ce que ces deux jeunes que vous voyez là, qui pourraient par ailleurs être vos enfants, font partie des fameux réseaux que vous avez dénoncés ? Est-ce que ce sont ces jeunes-là que vous voulez faire fuir de nos rues à Arlon ? Est-ce que vous trouvez normal que ces jeunes, qui sont dans une détresse profonde, soient encore obligés d'aller mendier un peu plus loin, de prendre les transports en commun ou de se débrouiller comme ils peuvent pour aller jusque Messancy, parce que vous avez décidé que vous ne vouliez plus les voir dans les rues d'Arlon.

Monsieur MAGNUS – Alors, nous savons bien que vous n'êtes pas à un mensonge près, et ce soir à mon avis vous allez en avoir plusieurs... On sait bien que vous êtes d'une extrême mauvaise foi à ce sujet. Je n'ai jamais interdit la mendicité à Arlon ! Les mendiants qui viennent par exemple le dimanche devant les églises sont les bienvenus ! J'ai interdit les mendiants là où la population la plus fragile peut éventuellement se faire avoir par les mendiants qui sont en place. Je les ai interdits aux abords des distributeurs de billets et des entrées de commerces. Sur le reste du territoire ils sont les bienvenus, alors arrêtez de mentir sans cesse ! Ce sont des contre-vérités, encore une fois ! Vous dites « vous avez interdit la mendicité sur le territoire ». Faux ! Ce n'était de toute manière pas un point qui était repris à l'ordre du jour...

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport en séance de Monsieur Jean-Michel Balon, Directeur général du C.P.A.S. concernant le rapport annuel sur les synergies et économies d'échelle, année 2019 – exercice 2018.

DEUXIEME PARTIE
Séance publique du Conseil Communal.

3. ADMINISTRATION GENERALE : Ancienne sablière de Schoppach : point de la question.

Monsieur MAGNUS – La lutte pour le climat est un projet de société pour lequel le Collège investit de manière accélérée depuis le début de cette législature, et si vous voulez en avoir un simple exemple, je voudrais simplement vous rappeler ou vous renvoyer au dernier édito, mais en tenant compte des nécessités économiques de notre région et des décisions démocratiques prises à tous les niveaux de pouvoirs. Oui, nous avons encore besoin d'entreprises dans notre région. Alors nous ne sommes pas là pour défendre un projet qui n'est pas le nôtre mais celui d'Idelux. C'est tellement vrai que l'intercommunale Idelux elle-même se pose encore aujourd'hui des questions sur évidemment le site qu'elle veut mettre en œuvre. Par contre, nous ne sommes pas du genre à fuir nos responsabilités et à ne pas assumer nos choix. Alors, permettez-moi de manière à pouvoir établir la vérité sur ce dossier, de rappeler de manière très factuelle l'historique de ce dossier, en deux parties.

Première partie : les PV des extraits des délibérations du Conseil d'administration d'Idelux. Le 17 mars 2017, en présence de Brigitte PÉTRÉ qui vous me le direz est encore me semble-t-il une Ecolo, on passe le point « l'acquisition du site de Schoppach », dans le but d'y développer une zone d'activité économique. Une zone d'activité économique. A cette réunion du Conseil d'administration d'Idelux où on votait ce point, je peux simplement vous faire remarquer (parce que j'ai aussi entendu des choses fausses à ce sujet) que je n'étais pas présent.

Deuxième partie : du côté communal, le 19 décembre 2008 le point 16 traitait de l'approbation du protocole d'accord avec Idelux pour la propriété communale sise à Schoppach. Et je note la décision de principe de vendre ce bien au prix important de, peu importe le prix, trois millions huit à l'époque. Et puis on revient beaucoup plus près. En 2011 le point 9 - propriété communale sise à Schoppach en vue de la mise en vente de la zone économique. En 2011 il y avait 4 Ecolos présents au Conseil communal. A l'unanimité des 26 membres on décide de vendre les terrains en question à un usage d'activité économique et leur session ultérieure. En mars 2017, point 17 - on élabore un rapport urbanistique et environnemental sur la ZACCI de Schoppach. Et le Conseil communal, encore une fois à l'unanimité des membres présents, décide d'élaborer un R.U.E. afin d'étudier la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel ZACCI, dite « ancienne sablière de Schoppach. Le 24 avril 2017 (ce n'est pas comme ça une fois en passant), le point 22 – bail emphytéotique portant sur les biens communaux sis à Schoppach, à front de la rue, en retrait de la rue de Lorraine, décision définitive et approbation des projets d'acte. A l'unanimité des membres présents, on décide d'abord de conférer un bail emphytéotique au DNF. On parlait à ce moment-là de 4 à 5 ha, et la Ville a souhaité mettre plus d'hectares à disposition du DNF pour en faire une zone biologique intéressante, puisque finalement on est tombé d'accord sur un montant de 5,7 ha, c'est-à-dire pratiquement 20% de la zone en question. Et une fois de plus, à l'unanimité des membres présents, on décide de constituer cette réserve naturelle domaniale, et de vendre les biens soumis aux régimes forestiers dans le cadre de son projet public relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, moyennant au préalable la conclusion du bail emphytéotique entre la Ville d'Arlon et

la DNF. Le 11 septembre 2019, rassurez-vous c'est la dernière délibéré, le point 15 – à l'unanimité des membres présents, on décide de vendre de gré à gré à Idelux le bien en question et même d'approuver le projet d'acte de vente. On lit encore ici que le Collectif de Hondelange nous dit également, lorsqu'il s'agissait de défendre le site de Weyler – Hondelange, qu'il existe des alternatives qui se trouvent également à proximité ou contre l'autoroute E411 ; par exemple, une ancienne sablière à Schoppach, propriété de la Ville d'Arlon, qui a servi notamment de décharge de dépollution. C'est vrai qu'il y a de la pollution sur le site, c'est un ancien site je dirais « industriel », ce que d'autres appelleraient « une friche industrielle ». Elle est polluée avec de l'hydrocarbure, c'était une ancienne décharge. Alors vous comprendrez que je suis vraiment époustoufflé, je tombe de ma chaise, quand à cinq reprises le groupe Ecolo participe au Conseil communal, approuve le projet d'acte de vente d'une zone d'activité économique - on l'a dit à quatre reprises, et que je lis dans un journal : « Nous avons effectivement voté pour la vente de la Sablière à Idelux, dans l'objectif que le site soit dépollué... » - quant au projet en tant que tel jamais il n'a été présenté, ni au Conseil communal ni ailleurs, évidemment il n'existe pas encore aujourd'hui - «... Mais un projet de zoning, non ! », résume Madame GOFFINET. À soutenir que cette dynamique en maintien de la biodiversité, nous le faisons aussi, et bien plus que vous aujourd'hui. Et donc c'est incroyable, on a ici quelqu'un qui se fout de nous, qui nous dit « Ecoutez on a voté cinq fois pour vendre à Idelux en zone d'activité économique, et aujourd'hui, moi j'ai cru que c'était juste pour dépolluer et qu'après ça on allait, je ne sais pas, en faire une mare à canards ou autre chose... je croyais qu'Idelux était ça. Ils achetaient des terrains pour dépolluer. » La naïveté en personne. Mais vous nous prenez vraiment pour des imbéciles. Vous prenez les Arlonais pour des imbéciles. Ou bien vous trouvez que de toute manière, tout ce que vous dites ça vole en l'air. Vous avez déjà changé d'avis, et je suis content que Jean-Marie soit là, vous avez changé d'avis et ça fera la troisième fois. Vous avez changé d'avis pour le Hockey, parce que vous avez entendu que certaines personnes à Waltzing trouvaient que ce n'était pas bien. Et donc on change d'avis pour le Hockey. Vous avez changé d'avis pour l'extrascolaire, aujourd'hui on change d'avis pour la sablière. Comment voulez-vous qu'on ait confiance dans un groupe pareil ? Si demain un groupe politique doit s'associer avec un énergumène comme ça, ce n'est pas possible... toutes les semaines il change d'avis en fonction de ce qu'il lit dans le journal et en fonction de ce qu'il voit sur les réseaux. Parce que maintenant on fait de la politique par les réseaux sociaux, ce n'est plus ici que ça se passe. Alors, si je fais des amalgames, et bien croyez-moi, ce ne sont pas les mêmes que les vôtres. Mais moi en tout cas je ne peux pas accepter que vous vous foutiez comme ça de notre balle en croyant, ou en nous faisant croire que lorsque vous votez pour la vente de la sablière à Idelux, c'était uniquement pour la dépolluer. Évidemment, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Alors en matière de champion de non-imbécilité vous êtes les champions, ça d'accord. Mais croyez-moi, à force de faire la girouette on en attrape le tournis. Je voudrais terminer parce que ça commence à bien faire... on a quand même des gens intelligents aussi sur notre territoire. Et ces gens intelligents, ce sont aussi des gens qui me conseillent, car moi je ne sais pas tout. En matière de sécurité j'aime bien écouter la Police, les gens de la Zone de Secours. Et lorsqu'il s'agit de la défense du territoire et de la biodiversité, j'aime écouter les agents du DNF. J'aime écouter les agents de Natagora. Parce que ce sont des gens qui ont fait des études, qui ont analysé la situation et qui se parlent entre eux. Et donc je vais terminer par cette phrase de Jean-Paul Jacob, qui dans une interview très intéressante de TV Lux nous dit ceci : « Cohabiter PME et biodiversité est relativement compatible, avec un peu de bonne volonté de part et d'autre. » Mais évidemment avais-je oublié, nous sommes allés voir sur le site, je m'excuse Jean-Marie, mais le D.N.F. et Natagora, ce sont des hommes et des femmes du système. Vous n'y connaissez rien, eux savent. Eux savent. Ce n'est plus la démocratie qui va décider sur ce projet, c'est les Zadistes. Eux, ils ont la science infuse. Et vous les hommes du DNF et de Natagora vous êtes des ignorants. Vous êtes des hommes éloignés de la réalité, très éloignés de la réalité. Si on vous écoute, vous, on va droit dans le mur. Et je termine par là. Mais merci au D.N.F. et merci à Natagora de continuer à nous faire part de leurs expertises pour avancer dans ce dossier.

Madame LAMESCH – Merci Monsieur le Bourgmestre. Par rapport à ce site de l'ancienne sablière, je pense qu'il pose plusieurs questions fondamentales en matière d'environnement et de transition écologique.

La première, vous l'avez évoquée, c'est la possibilité de préserver et d'entretenir des zones d'intérêt biologique reconnues, sur un site partiellement transformé en une zone d'activité économique destinée à des PME. Vous l'avez dit aussi, la réponse apportée à cette question, tant par le D.N.F. que par plusieurs représentants de Natagora est positive. Certains vont même jusqu'à qualifier ce projet d'exemplaire et d'intégré. L'Intercommunale Idelux a également exprimé sa volonté de tenir compte des questions qui seront soulevées à travers l'enquête publique et l'étude d'incidence sur l'environnement, à venir, notamment en ce qui concerne la biodiversité à protéger et le maillage écologique. Notre volonté est par ailleurs de mettre sur pied le plus rapidement possible un Plan Communal de Développement de la Nature, qui nous permettra de mieux appréhender la biodiversité sur notre commune et d'avoir des moyens accrus pour la restaurer et pour la valoriser.

La deuxième question c'est celle de l'intérêt même d'une zone artisanale à cet endroit, c'est-à-dire près d'une sortie d'autoroute et de la Nationale 86. Vous l'avez dit également, une réponse à cette question a été apportée par le Conseil communal, qui a approuvé à l'unanimité ce projet qui permettra à plusieurs PME de quitter des zones plus proches du centre-ville, et d'éviter ainsi un transit de camions ou de camionnettes dans des zones résidentielles ou plus urbaines. Mais une troisième question, et je crois que c'est vraiment la plus interpellante, c'est celle des moyens légitimes à employer pour faire triompher ses idées. J'entends et je comprends l'interpellation de ceux qui, jeunes ou moins jeunes, veulent que nous agissions face à l'urgence climatique pour que notre société se transforme. Cette interpellation elle est légitime, et elle est nécessaire. Mais elle ne doit pas, me semble-t-il, aller jusqu'à imposer son avis par l'emploi de la violence si nécessaire, au mépris de la démocratie et du bien commun. Je veux croire, et c'est plus un acte d'espoir qu'une certitude, qu'il est possible de relever ces défis ensemble. Les citoyens, les associations, les experts et les élus. Et que nos visions et nos compétences respectives peuvent nous enrichir plutôt que nous opposer. La commission environnement – nature que nous venons de mettre sur pied à l'instar de nombreuses autres commissions communales, poursuit cette ambition et cette nécessité de se mettre autour de la table et de co-construire des projets qui mettrons notre Ville sur le chemin de la transition écologique. Ce n'est pas la manière la plus simple ni la plus rapide d'avancer. Elle nous demande à tous un vrai dialogue, qui implique d'être prêt à changer d'avis et de ne pas s'enfermer dans ses convictions jusqu'à l'extrémisme. Et d'essayer aussi de comprendre l'autre sans le réduire à des clichés. Mais j'ai la conviction que ce type de solution doit être privilégié.

Monsieur GAUDRON – Monsieur le Bourgmestre, pour réagir tout d'abord aux propos de Madame LAMESCH je partage son constat. Je partage le constat que c'est par le dialogue qu'il faut pouvoir régler les choses. Et le dialogue ça passe d'abord par des discussions dans le calme, sans s'emporter, et ça passe aussi par éviter les caricatures. Et je pense qu'en termes de caricatures, Monsieur le Bourgmestre, n'hésitez pas à postuler dès que Monsieur KROLL prendra sa pension au Soir. Vous avez voulu faire un petit historique de la situation, et ce qui est important de dire dans ce tout ce que vous soulignez, c'est que jamais, j'insiste bien sur 'jamais', le projet de zoning lui-même n'a été voté ici. Et donc vous ne pouvez pas dire qu'Ecolo a voté pour la mise en place d'un zoning à cet endroit-là. Oui évidemment nous avons voté la vente de cette parcelle à Idelux.

Monsieur MAGNUS – Mais vous croyiez qu'Idelux allait y faire quoi ?

Monsieur GAUDRON – Je peux peut-être terminer mon propos ?

Monsieur MAGNUS – Oui mais répondez.

Monsieur GAUDRON – Le terrain avait une portée économique, il n’y a pas eu de modification au Plan de Secteur lors de la vente à Idelux, et donc en effet Idelux peut envisager des activités économiques. Et ça n’a jamais été caché à ce moment-là. Mais le vote sur la mise en place de quelque chose sur cette zone n’a jamais eu lieu, et quand je parle de dépollution du site dans mes interventions dans la presse vous ne pouvez pas affirmer qu’au moment de la vente, il y avait en parallèle une convention de dépollution du site. Voici les faits.

Monsieur MAGNUS – Est-ce que vous ignorez encore aujourd’hui qu’ils vont y faire une zone d’activités économiques ?

Monsieur GAUDRON – Non

Monsieur MAGNUS – Donc vous le savez, vous le saviez?

Monsieur GAUDRON – Évidemment.

Monsieur MAGNUS – Alors dites-le : « Quand j’ai voté la vente à Idelux je savais qu’on allait y développer une activité économique. »

Monsieur GAUDRON – On n’a jamais dit le contraire.

Monsieur MAGNUS – Ah bon, ah bon. C’est le journaliste qui a certainement mal noté alors.

Monsieur GAUDRON – On peut peut-être terminer Monsieur MAGNUS, si ça ne vous ennuie pas que je continue mon intervention...

Monsieur MAGNUS – Mais non pas du tout.

Monsieur GAUDRON – D’accord, très bien. Évidemment, il faut se rendre compte que le vote exprimé par le Conseil communal ne change rien. Quand Arlon est propriétaire du bien, c’est une zone économique où l’on peut développer des activités économiques. Il y a une vente à Idelux qui ne change rien à ce point-là. Et au-delà de ça il faut aussi pouvoir mettre en avant l’évolution du contexte. On a en 2018 et en 2019 les rapports du GIEC qui nous montre une accélération incroyable du réchauffement climatique, que personne ne pouvait imaginer. Ce sont des éléments qui doivent aussi permettre de revoir la situation.

Monsieur MAGNUS – On fait quoi ? On revient sur la vente ?

Monsieur GAUDRON – Est-ce qu’on peut terminer l’intervention sans être coupé ? Je vous sens très nerveux sur la question Monsieur le Bourgmestre, mais est-ce que je pourrais terminer mon intervention, et après vous me poserez toutes les questions que vous voulez, j’y répondrai avec grand plaisir. Et donc il y a une importance majeure à pouvoir préserver des zones vertes qui sont des capteurs de CO2. Et la Ville d’Arlon, avec sa non-politique urbanistique depuis maintenant certaines décennies ; c’est depuis les années 90 que la Région Wallonne nous réclame d’avoir une vision, d’avoir une politique urbanistique par un Schéma de Développement Communal ou d’autres outils de ce même type qui existaient avant. Et vous allez me dire, soyez patient Monsieur GAUDRON. Mais à l’heure d’aujourd’hui, nous n’avons toujours pas ces outils-là. Et donc il faut se rendre compte que ce n’est pas un hasard si on se retrouve aujourd’hui avec une ZAD à Arlon. C’est le fruit de votre politique de laisser-aller urbanistique depuis maintenant des décennies qui fait qu’on se retrouve maintenant dans cette situation, qu’il y a des comités de riverains un peu partout qui se sont mobilisés sans résultat, que des pétitions ont été menées par des Arlonais, sur la question de la sablière, sans être entendus, sans résultat. Et on se retrouve aujourd’hui dans cette situation. Vous avez évoqué la

rencontre avec les Zadistes. J'ai pu lire dans la presse que vous évoquiez en gros que c'était bien sympathique, qu'ils ont été courtois, qu'ils ont bien reçu, mais qu'ils campaient sur leurs positions. J'ai envie de vous reposer la question, est-ce que vous aussi Monsieur le Bourgmestre, vous campez sur vos positions ? Et donc eux n'évoluent pas mais vous aussi vous n'évoluez pas. Parce que ça aussi c'est bizarre, vous reprochez au groupe Ecolo d'avoir soi-disant évolué dans sa position, vous reprochez aux Zadistes de ne pas évoluer dans leurs positions, et vous-même vous n'évoluez pas dans vos positions. Il faut avouer qu'il y a un peu de quoi s'y perdre. Mais donc, je terminerais avec une question : Campezz-vous sur votre position ? Est-ce, que comme les Zadistes, vous ne changez pas d'un iota votre position ? Ce qui, dans une optique d'écoute et de dialogue, comme évoqué par Madame LAMESCH, me semble problématique. Et ne voyez-vous pas des alternatives pour implanter des PME, des artisans, qui sont importants pour notre commune, à d'autres endroits ? Je pense que les alternatives existent pour pouvoir d'une part permettre à ces personnes de développer leur activité commerciale, et par ailleurs de préserver 30ha de forêt.

Monsieur MAGNUS – Vous êtes encore une fois en train de tout confondre. La Ville et Idelux pour vous c'est la même chose. Ce sont deux personnalités juridiques différentes. Nous avons vendu à Idelux, c'est le projet d'Idelux. Mais il y en a d'autres que moi qui veulent intervenir, je ne veux pas monopoliser le débat.

Monsieur SAINLEZ – Merci Monsieur le Bourgmestre. Je suis vraiment très content de prendre la parole ce soir. D'abord pour dire à Romain, que j'apprécie par ailleurs, que le GIEC n'a pas attendu 2018 ou 2019 pour faire ses premiers rapports alarmants sur le sujet, et donc tu savais très bien que tout cela existait quand même avant. En fait, je suis très content de parler ce soir car que de choses se seront passées depuis notre dernier conseil communal. Ici, je vais faire un peu une caricature, mais entre une occupation non autorisée de l'ancienne sablière de Schoppach et – permettez-moi ce parallèle – une présentation en fanfare dans la presse d'un projet de nouveau centre commercial qui n'a fait l'objet d'aucune autorisation. En mettant les deux l'un contre l'autre, en confrontant ces deux faits il n'était alors pas surprenant de constater un tel emballement médiatique, ainsi que des réactions directes ou indirectes (sur les réseaux sociaux) très intenses. Beaucoup d'interpellations et questions éminemment légitimes auxquelles nous devons répondre. J'ai pour ma part essayé de répondre au maximum de questions qui m'ont été posées. Mais aussi parfois des propos insultants ou des accusations simplistes vers des membres du Conseil. Je ne parle pas de personnes ici dans la salle, je constate juste des choses. Il est évident que nous devons répondre à un maximum de questions et apporter un maximum d'éclaircissements. Et il est évident que sur un sujet aussi...désolé, mais aussi complexe, il est vraiment difficile d'apporter un éclaircissement rapide et qui ne dépasse pas 150 caractères sur un commentaire Facebook.

Mais je voudrais aussi souligner que des débats positifs peuvent émerger de cela. Par des discussions, par des interventions. Je citerais notamment le travail de la presse, et singulièrement les reportages proposés par TVLux, qui concomitamment ont vraiment apporté un éclaircissement très utile et très à point sur ce problème. Monsieur le Bourgmestre a parlé de Monsieur Jacob de Natagora, et je pense que ce qu'il mettait en avant par exemple doit ici, pour nous mandataires qui avons des contacts avec Idelux (qui aujourd'hui et quoi qu'on en veuille propriétaire du terrain), sa proposition de réaménagement supplémentaire qui doit tenir compte de la réimplantation de l'hirondelle des rivages sur l'ancienne sablière. Aujourd'hui, apparemment l'hirondelle est partie. Sa suggestion est tout à fait intéressante et doit vraiment être prise en considération.

Alors, je me permets de parler de compromis. Parce que pour moi c'est un mot vraiment très important. Des compromis, non pas des compromissions, mais comment effectivement apporter des solutions concrètes tout en tenant compte des différents points de vue. Et ce n'est jamais évident de concilier tous les avis pour un problème aussi délicat, et ça je veux le souligner. Ce nécessaire compromis est un concept qui semble précisément devenu secondaire chez Ecolo Arlon. Et j'avais

un mot plus politique à adresser à Ecolo Arlon. Je suis vraiment désolé de le dire mais j'ai vraiment l'impression, et c'est une impression personnelle mais partagée évidemment par les membres de mon groupe, et aussi par des gens « un peu plus neutres », l'impression que ce qui semble dorénavant guider votre action c'est aussi, je ne dis pas « que », le tumulte sur les réseaux sociaux, et c'est aussi les antagonismes et c'est la récupération parfois à tout va. On pourrait le regretter, mais c'est finalement votre responsabilité. Là où le bât blesse, c'est quand la récupération d'une protestation se fait en niant vos propres positions antérieures au conseil communal. Regretter un vote est une chose, nier celui-ci en est une autre. En l'occurrence, Monsieur GAUDRON, parce que je vais parler de vous maintenant, assumez vos choix ou regrettez-les, mais essayez de rester honnête dans votre démarche. Parce que je sais personnellement que vous valez beaucoup mieux que la démagogie dont vous faites actuellement la preuve.

J'ai quelques petits rétroactes. Monsieur le Bourgmestre en a parlé plus en termes de dates, tous les points. Il y a dans tout le flot de choses qu'on a pu lire, des phares qui moi m'ont fait un peu bondir dans votre communication. J'ai encore la faiblesse de croire que la communication engage leur représentation politique qu'il émet. Vous dites : « Un vote uniquement sur la dépollution du site ». Evidemment que c'est faux. Directement après l'occupation du site de Schoppach, vous déclariez à plusieurs reprises que le vote concernant la vente à IDELUX de ce site (en 2017) – vote auquel Ecolo Arlon a bien dit OUI – ne portait en fait que sur la dépollution du site mais nullement sur une vente dans le cadre d'un projet de zoning. Et je me permets de vous reprendre au mot pour ne pas déformer vos propos : « La dépollution du site d'accord, mais un projet de zoning non. » - La Meuse Luxembourg – [30/10/2019]. J'invite donc les observateurs curieux ou dubitatifs à consulter le procès-verbal du conseil communal du 20 mars 2017 (pages 32 à 35), disponible sur le site de la Ville. Ce vote portait bien sur la vente du site de l'ancienne sablière et sur la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel correspondante (ZACCI), ainsi que sur le principe de céder une partie du terrain pour création d'une réserve naturelle domaniale (gérée par le DNF).

Pourquoi avoir proposé un zoning d'activité économique, dont il a été question Monsieur Gaudron, vous ne pouvez pas le nier, à cet endroit ? Car c'était et c'est toujours – au plan de secteur – la seule zone du territoire de la Ville effectivement encore prévue pour cette affectation (ZACCI). Il était donc bien question d'un zoning, certainement pas d'un zoning commercial, donc pas de vente au détail, mais bien d'un zoning permettant à des PME de venir s'implanter à proximité des principaux axes routiers d'Arlon. Nous n'avons pas vendu ce terrain à Amazon, mais à un acteur public avec lequel le dialogue pourra s'engager et son aménagement pourra évoluer vers un consensus entre tous les acteurs. Cette vente s'est aussi faite en accord avec le DNF.

Tout cela, vous l'aviez très bien compris à l'époque, rejoignant alors les remarques de Messieurs Biren et Turbang quant à la nécessité d'éviter des activités de simple stockage sur ce site. Car la crainte était qu'un zoning ne se fasse qu'avec des halls de stockages, ce qui est très consommateur en termes d'espace, et très peu pourvoyeur d'emploi. Alors ce ceci était un mensonge de votre part, désolé.

Vous dites ensuite, et là c'est plus subtil : « Rien n'est fait concernant un schéma de développement communal ? » C'est plus subtil mais je vous dirais que c'est faux. Je reprends vos mots : « C'est depuis les années nonante que la région wallonne réclame un schéma de développement communal à Arlon, il n'y a toujours rien de fait par le politique et donc pour nous, c'est vraiment un gros souci. » - RTL Luxembourg – [29/10/2019]. Le schéma de développement communal n'est pas déposé auprès de la Région Wallonne, je vous l'accorde, mais – ici – vous n'avez pas l'honnêteté intellectuelle de dire que ce schéma est en cours d'élaboration depuis 2015. Dire que rien n'est fait est donc à la fois faux et aussi une négation de la difficulté inhérente à ce travail long et fastidieux. En effet, en 2015, le conseil communal a voté, vous de même, à deux reprises pour la désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration du dit schéma. Nous devons avoir ici l'honnêteté de dire qu'un coup d'accélérateur

fut nécessaire du fait de l'acceptation de l'extension d'IKEA par la Région Wallonne en 2014 (malgré le refus de permis par la Ville). Un argument pointé alors étant l'absence de schéma de développement (commercial) pouvant motiver ce refus. Je me souviens du conseil communal d'alors et des arguments exposés aussi par Monsieur TURBANG pour ce point, qui était à l'époque dans l'opposition. Il est tout aussi certain que, depuis lors, la Ville a voté – à l'unanimité - pour l'élaboration de ces nécessaires schémas de développement communal (en 2015) et commercial (en 2016). Vous l'oubliez ? Moi je ne pense pas que vous l'oubliez. Non, vous le savez, mais cela vous arrange de ne pas le dire et de simplifier les propos. Une matière complexe et en constante évolution. Reconnaissons que les changements successifs de législation n'aident pas à voir clair, que la matière urbanistique est pour le moins (très) complexe et que nos explications ne sont pas toujours suffisamment étayées. La multiplicité des acronymes utilisés peut aussi parfois rendre perplexe, jugez plutôt – depuis le changement du CWATUPE en CODT, le PCA est devenu SOL, les schémas SDER, SSC, RUE deviennent respectivement SDT, SDC et SOL et – last but not least - les guides d'urbanisme RRU et RCU deviennent GRU et GCU. Cela dit sans plaisanter. Comment voulez-vous que nous expliquions simplement des sujets aussi complexes. On est à tous les coups perdants. Une mauvaise information va se transmettre facilement, en l'occurrence sur les réseaux sociaux. Et une explication un peu plus complexe et un peu plus détaillée va être plus longue à expliquer. Et c'est aussi une part de notre responsabilité, et parfois de notre faute, de ne pas expliquer assez en détail certains choix, pourquoi on les a fait, et dans quel contexte on les a fait. On peut légitimement regretter que ces processus décisionnels, comme l'élaboration d'un schéma aussi important, deviennent si complexes et prennent autant de temps. Mais osons dire également, face à l'immédiateté des solutions demandées sur les réseaux sociaux, que ces plans demandent du temps et donc une nécessaire patience de la part des responsables communaux.

Je vous entends parler de l'ancienne sablière de Schoppach, mais je ne comprends toujours pas quelles solutions vous proposez. Que proposez-vous à ces PME désireuses de s'implanter sur le territoire communal ? Pas des incantations, non, quelles solutions concrètes proposez-vous ? Je dis concrètes car se faisant dans un délai raisonnable pour la viabilité financière de leur projet, dans un endroit conciliant accessibilité aux axes routiers et limitation du trafic en ville ? Je n'entends rien à ce sujet de concret de votre part. Je voudrais conclure ce mot en m'adressant à Monsieur TURBANG, Echevin de l'informatique par ailleurs, en lui demandant d'accélérer au plus possible l'installation des caméras dans ce conseil communal. Que chacun/chacune puisse se rendre compte – oui Monsieur GAUDRON – du fossé grandissant entre vos positions au conseil et vos propos sur les réseaux sociaux ou dans la presse. Que chacun/chacune puisse se faire – en direct – sa propre idée et que nous puissions enfin consacrer notre énergie à débattre des solutions !

Monsieur LAMBERT – D'une certaine façon j'aime ce genre de sujet, parce qu'il met en lumière le profond comportement des gens. Mais il m'inquiète un peu aussi. Vous allez comprendre pourquoi. Je sais que des scientifiques, que j'estime de grande qualité, ont été qualifiés de dépassés, il y a même eu un terme de collaborateur qui a été utilisé, et cela me choque. Au niveau de la commune d'Arlon, je vais vous faire une liste non exhaustive de son implication durant ces dernières années dans des réalisations touchant à la nature, donc à l'aspect, à la fenêtre de la biodiversité. Je pense qu'il y en a peu d'entre vous qui les connaissent dans son ensemble. Si je parle du Plateau des Sorcières, très récemment la commune a encore cédé une partie pour agrandir le site, c'est une pelouse sèche, un endroit extrêmement intéressant. Il y a les marais de Fouches, les marais de Heinsch. Sur le territoire d'Arlon il y a la futaie feuillue du bois de Fouches qui se trouve dans le domaine militaire de Lagland, et qui est une réserve naturelle intégrale, ça veut dire qu'on retourne progressivement vers ce qu'on appelle une forêt primaire. Il y a la réserve de l'étang de Stockem etc., donc on peut y aller. Je crois que personne ne se serait préoccupé du site de la sablière, mais aujourd'hui comme par magie cela devient une forêt extraordinaire, un poumon vert. Au niveau purement forestier c'est une forêt à faible valeur sylvicole. Quant à sa diversité biologique, aujourd'hui tous les experts s'accordent pour le dire, elle est vraiment très faible. Et pour qu'il y ait une biodiversité biologique, il faut qu'il y ait une

ouverture, il faut que ce soit un terrain dénudé. Et par définition un terrain a tendance à être recolonisé par la forêt. Si on veut ramener des papillons, des insectes, des lézards etc., il faut absolument réouvrir les sites. Donc je pense que mes collègues n'avaient pas trop mal ficelé la discussion avec Idelux. Si besoin, pour un poumon vert, il fallait avoir des compensations de plantations, je crois qu'il y a des solutions qui existent pour retrouver admettons un équilibre. Par contre je voudrais d'une façon plus large attirer votre attention sur le fait qu'on est toujours, nous, des gens de l'arrière-pays, omnibusés par la captation du CO2 par les arbres. Au niveau de la Terre, le principal agent capteur du CO2 ce sont les phytoplanctons. Et c'est bien plus important que l'ensemble de toutes les forêts du globe. Ce n'est pour cela qu'il ne faut pas être attentifs à ce que les forêts restent un poumon important, capital pour la survie et pour le bien-être de l'homme en général sur Terre.

Alors qui tire les ficelles ? Les réseaux sociaux ? On vient d'en parler énormément. Moi ça commence à me faire peur ces réseaux sociaux. Au début - je ne suis pas dessus donc j'ai facile d'en parler - j'avais un peu d'acné, ça ne me dérangeait pas trop. Mais aujourd'hui je commence vraiment à me poser des questions de fond sur le bien-fondé de l'utilisation qui en est faite. Il suffit de voir en Flandre un Parti qui utilise abondamment ce type d'outils, et ce n'est pas toujours objectif. Loin s'en faut. Alors on a parlé des PME. Il y a une PME qu'on site maintenant, qui est dérangeante, c'est la Briqueterie. Pour les anciens d'Arlon la Briqueterie c'est un endroit où on faisait des briques. Quand nous étions jeunes, nous allions en visite chez Monsieur SCHWEICHER à la Briqueterie, où il y avait le four à briques, etc. C'est une entreprise locale, c'est une famille de la région. Et je trouve qu'elle rend des services. Être contre la Briqueterie, c'est un peu au niveau écologique dire aussi : « tiens, on est contre l'isolation, on est contre la rénovation des bâtiments... » Il y a l'amont et l'aval. Je pense qu'il faut faire attention à ce qu'on exprime. Je ne donne pas nécessairement un blanc-seing à Idelux, je suis convaincu que peut-être pour une raison ou l'autre situation fortuite ils devront peut-être revoir leur copie, mais je ne jette pas non plus le bébé avec l'eau du bain. Je pense ne pas ne pas me tromper en disant que lors de la négociation, la Ville a demandé et obtenu de la part d'Idelux que la zone industrielle devienne une zone artisanale.

Monsieur MAGNUS – Absolument.

Monsieur LAMBERT - Donc je crois qu'il faut savoir dire les choses comme elles se sont réellement passées aussi. Alors oui je soutiens ces jeunes qui se posent des questions sur leur avenir et sur le monde demain, mais je souhaite aussi qu'ils soient informés de la situation d'une façon objective. Tout est une question d'équilibre. C'est un peu notre rôle de Conseiller par définition. Être en écologie c'est pouvoir écouter plutôt qu'entendre. Un adage dit que l'on récolte ce que l'on sème ; être en écologie c'est aussi être responsable de ses paroles et de ses actes. C'est assumer ce que l'on sème. Et je ne me sens pas en phase avec une part des propos tenus par mes colistiers ce soir. Je me désolidarise d'une certaine façon d'une partie de ce qui a été exprimé parce que je crois que l'excès, plutôt que de servir la cause, ne fait que la desservir.

Monsieur MAGNUS – Bravo pour ce courage politique, on n'en voit pas tous les jours des pareils. Et je voudrais rebondir, Jean-Marie, sur ce que tu as dit à propos du Plateau des Sorcières. André EVEN s'en rappellera, nous avons été tous les deux avec des collègues à toi, on est monté au Plateau des Sorcières, là où quand j'étais scout j'ai beaucoup joué au football. Et André, tu te rappelles nous étions là en haut et on croyait que Marc HAMELS et André CULOT allaient nous dire : « Il faut reboiser tout cela ». J'étais convaincu moi aussi que ce n'était qu'en plantant des arbres qu'on apportait de la biodiversité et qu'on apportait un plus écologique. Et c'est pour cela que ce que tu dis est important. Lorsque j'ai été là-bas sur place avec André ils nous ont dit : « non on va enlever les arbres qui y sont. » Parce que c'est à ce moment-là avec des milieux ouverts comme tu l'as dit, mais je le dis avec des mots moins professionnels que toi, que nous allons faire revivre la biodiversité. J'ai appris quelque chose ce jour-là, et nous étions, n'est-ce-pas André, très étonnés de ça. Je me rappelle d'ailleurs, il a soulevé une vieille planche qui était là et il y avait effectivement en dessous de cette

planche plein de lézards, et de la biodiversité. J'ai aussi compris ce jour-là que dans la population, lorsqu'on dit qu'on va enlever des arbres pour faire de la biodiversité, ça peut-être quelque chose d'un peu choquant, mais que c'est la vérité scientifique d'un milieu ouvert. Et ce qu'on veut faire là – ou ce qu'Idelux veut faire là, et ce que la Ville a voulu qu'on fasse là, c'était un monde de biodiversité beaucoup plus important que ce que nous avons maintenant sur place. C'est-à-dire un milieu ouvert comme tu l'as expliqué. Et s'il faut aller plus loin et encore aller dans la négociation, et avec l'Echevin de l'Urbanisme nous saurons certainement demain, lorsque le dossier avancera, pour dire : « et bien au pied de la falaise on pour essayer de faire revenir des hirondelles, on pourrait peut-être encore-là avoir quelques centaines mètres carrés, voir un hectare en plus ... » on peut le faire. Mais cela ne peut se faire, et là je suis d'accord avec vous, que par le dialogue. Vous savez, lorsqu'on a été là-bas sur place on y allait pour dialoguer. Et on a bien compris que la place au dialogue, il n'y en avait pas. Il n'y en avait pas. On nous a très bien dit : « Si vous venez pour dialoguer, non. Pas un mètre de béton sur ce site, c'est terminé. » Et donc aujourd'hui encore, comme je l'ai dit dans les journaux, nous sommes prêts au dialogue et à venir pour dialoguer. Et je vais vous lancer « une perche » et ça permettra de rebondir, parce qu'il y a encore d'autres questions qui ont été posées, sur le problème de la marche. Nous en parlerons après. Je vais d'abord laisser parler Madame FROGNET.

Madame FROGNET – Merci Monsieur le Bourgmestre. Je n'avais rien préparé en fait. Je voulais savoir ce qui allait se dire ce soir avant d'intervenir, donc j'espère que je vais être claire dans mes propos. Alors, puisque notre groupe politique est attaqué, à juste titre ou pas, j'aimerais bien m'expliquer là-dessus. Donc vous venez de féliciter Jean-Marie LAMBERT de s'être déclaré opposé à l'ensemble du groupe...

Monsieur MAGNUS – Je crois qu'il n'est pas le seul.

Madame FROGNET – Non, peu importe. Mais laissez-moi m'exprimer. Je revenais sur le fait que vous l'avez félicité parce que c'est un courage politique. Sachez que dans mon groupe j'ai déjà voté, à l'inverse de l'ensemble du groupe, parce que chez nous ce n'est pas un problème de voter chacun en conscience. Donc pour le coup c'est gentil de le féliciter, mais moi j'ai déjà voté contre la chasse alors que les autres votaient pour... donc vous voyez, en fait dans notre groupe, certes nous avons une politique de groupe, mais si on a décidé...

Monsieur MAGNUS – C'est depuis que vous êtes arrivée. Avant il y avait unanimité. Depuis que vous êtes là effectivement vous faites un peu cavalier seul. Mais c'est le propre de l'anarchie. C'est le propre de l'anarchisme.

Madame FROGNET – Est-ce que vous pouvez me laisser parler s'il vous plaît.

Monsieur MAGNUS – Oui. Mais c'est le propre de l'anarchisme.

Madame FROGNET – Ça vous dérange ce que j'ai dit ce matin. Donc manifestement vous lisez les réseaux sociaux.

Monsieur MAGNUS – Pourquoi ?

Madame FROGNET – Parce que vous m'attaquez sur le fait que je déclare que je suis anarchiste. C'est à cela que vous faites référence.

Monsieur MAGNUS – Ah vous l'avez déclaré ? Non je ne savais pas.

Madame FROGNET – Comme par hasard. Ce matin je poste un article sur un livre que j'ai lu, et comme par hasard vous me dites que c'est le propre de l'anarchisme.

Monsieur MAGNUS – Non je l'avais déjà noté dans mes notes ici avant.

Madame FROGNET – Il faudrait peut-être savoir si les réseaux sociaux c'est bien ou mal parce que manifestement vous les consultez comme tout un chacun. D'autres postent des articles qui manifestement n'intéressent personne. Et puis nous, éventuellement nous créons une certaine émulation. Mais on peut encore discuter largement des réseaux sociaux si vous voulez. Mais peu importe ce n'était pas ce que je voulais dire. Voilà, moi je voudrais dire que dans notre groupe il y a une ouverture à la position de chacun que je leur reconnais. Franchement je trouve cela digne d'un groupe politique. La même chose pour ce qui est du « Il n'y a que les imbéciles que ne changent pas d'avis. », et bien en effet vous avez raison que depuis que je suis dans ce groupe politique peut-être que les positions changent. Et je trouve sain de ne pas s'obstiner éventuellement dans des positions qui peut-être seraient erronées. Il s'avère qu'en effet, les choses changent et je trouve pertinent, éventuellement, de changer de position. Alors vous pouvez prendre ça comme du populisme, on fait la girouette ou je ne sais pas quoi... Moi personnellement je trouve que si on pense qu'on va droit dans le mur c'est pas mal de se dire « Mince, on se trompe de voie, on fait demi-tour et on change de direction ». Mais bon voilà, c'est ma vision des choses. Certes vous pouvez critiquer notre groupe, moi je le trouve plutôt très sain démocratiquement.

Pour le reste je voulais parler du fait que mon avis sur la ZAD et la Sablière, si ces gens n'étaient pas venus s'installer sur le site, et bien des débats comme ceux-là on n'en aurait pas. Des questions essentielles, fondamentales, sur l'environnement, sur le futur, sur le travail, sur l'emploi, sur le développement économique, on n'en aurait probablement pas. Donc moi personnellement je leur suis reconnaissante d'être venus et d'avoir mis au moins ça sur le tapis. Parce qu'on voit bien quand on vous entend dire en 2000 je ne sais plus quoi, en ci en ça... finalement tout le monde a toujours voté. Peut-être de bonne foi, je n'en sais rien, mais en ne mettant peut-être pas les bons éléments sur le tapis. Pour une fois c'est fait. Donc voilà, pour le coup, moi personnellement je trouve qu'il est bien qu'on s'empare de questions essentielles et fondamentales qui entraîneront des conséquences irrémédiables probablement pour nos enfants et nos petits-enfants. Donc je trouve cela très bien. Matthieu SAINLEZ, je n'ai pas très bien compris à un moment donné tu as dit qu'il faudra du temps et de la patience par rapport aux différents plans et schémas etc. qui ne sont toujours par faits depuis des décennies, mais finalement pour les entreprises il ne faut quand même pas les laisser attendre trop longtemps. Là je pense qu'il y a un peu une contradiction.

Matthieu SAINLEZ – Je crois qu'il y a des choses que tu n'as pas comprises dans l'histoire. Un schéma de développement communal - et cela fait évidemment depuis des années que la Région Wallonne attend de notre part, a été voté deux fois en 2015, et donc il est en cours d'élaboration. Mais ça n'a rien avoir avec le plan de secteur actuellement en cours et qui donne une zone d'aménagement économique sur le site de l'ancienne sablière. Ça n'a strictement rien à voir. Si le schéma de développement communal était aujourd'hui mis au goût du jour, prenons cette hypothèse, que deviendrait ce site ? L'aurions-nous déclassé peut-être en une zone parc nature ? Je ne pense pas. Il aurait été conservé dans son attribution de zone d'aménagement économique. Vu que dans la Région Wallonne, ce sont les objectifs du schéma de développement territorial, qui est encore supérieur aux objectifs d'un schéma de développement communal, alloue à cette zone une attractivité économique, donc ça n'aurait rien changé. Donc, Géraldine, tu confonds les choses, désolé.

Madame FROGNET – Non.

Monsieur SAINLEZ – Si tu confonds les choses.

Madame FROGNET – Non, tu déformes mes propos. J’ai dit que je n’avais pas bien compris entre « il faut prendre le temps » et « finalement on n’a pas le temps », c’est tout. C’est tout ce que j’ai dit, tu déformes mes propos. Mais peu importe. Je vais terminer simplement en disant quelque chose par rapport au fait, peut-être, de cette attention particulière au site de la Sablière maintenant. Moi ce que je vois depuis que je suis élue ce sont certaines choses qui, en matière environnementale, me choquent. Comme par exemple le futur terrain de golf où on a été détruire plus de 200ha de forêt. Ou l’éco-quartier de Schoppach où manifestement les recommandations du DNF n’ont pas été suivies, et il semblerait que ce soit plus un massacre en matière environnementale qu’autre chose. Je peux penser de bonne foi qu’Idelux va faire attention à ci et ça, mais finalement quand je vois au bout du compte la réalité des faits, moi, simplement, ça m’effraie. Parce que certes, sur le papier c’est très beau et tout est formidable et puis une fois que les choses sont faites, c’est une véritable catastrophe. Donc voilà, moi ça me fait peur et j’aurais donc plus tendance à être méfiante et à reculer que d’avancer aveuglément. Merci.

Monsieur MAGNUS – Vous ne trouvez pas que c’est bien d’avoir un peu plus de biodiversité sur le site demain qu’aujourd’hui ?

Madame FROGNET – Vous parlez du site de la Sablière ?

Monsieur MAGNUS – Oui

Madame FROGNET – Vous pensez que le fait de garder cette zone, de la remettre en milieu ouvert ou je ne sais pas quoi...

Monsieur MAGNUS – Non pas « je ne sais pas quoi », c’est ce que les gens de la DNF nous disent alors c’est peut-être des « je ne sais pas quoi » mais c’est ce qu’ils nous disent. Comprenez, moi je ne suis pas un spécialiste en la matière.

Madame FROGNET – Mais moi non plus. Je vous parle de mes sensibilités où je vois plus de destruction qu’autre chose.

Monsieur MAGNUS – On aura plus de biodiversité demain qu’aujourd’hui, c’est une bonne chose.

Madame FROGNET – Ce n’est pas obligé qu’il y ait un zoning.

Monsieur MAGNUS – Est-ce que vous trouvez bien qu’il y ait plus de biodiversité demain qu’aujourd’hui ?

Madame FROGNET – A cette question, bien évidemment je dois répondre oui. Sauf qu’il faut me laisser continuer et dire que n’est pas obligé qu’il y ait un zoning pour autant.

Monsieur KERGER – Beaucoup de choses viennent d’être dites, des choses politiques, des choses techniques. Moi je vais revenir sur un autre aspect, et Monsieur LAMBERT l’a déjà un peu abordé. Je voudrais ici lancer un appel, à toutes les personnes qui sont ici, mais principalement à certaines personnes auxquelles on vient de s’adresser. Ce sera peut-être un appel naïf de ma part mais je le lance parce j’y tiens. Dans la dernière revue arlonaise j’ai retenu une phrase qui a été répétée plusieurs fois : « Nous sommes fiers d’être Arlonais, nous sommes fiers de notre ville. » Et bien je crois que nous devons aussi être fiers, et tous ceux qui sont ici. Et qu’on arrête un peu ce « bashing Arlon », cette critique systématique et régulière que l’on retrouve sur les réseaux sociaux de notre ville. Nous sommes ici dans une enceinte, un débat comme ceci est tout à fait naturel. Mais quand je vois des positions extrêmes sur Internet, désolé mais je ne peux que bondir. On est tous là, je crois, pour les mêmes objectifs. C’est-à-dire développer notre ville et le rendre agréable. Que l’on ait des avis

différents, qu'on échange ici, que ce soit même de façon passionnée, je trouve que c'est cela la vie politique d'une ville. Et nous sommes là, tous, pour les mêmes objectifs. Beaucoup de choses, et certains viennent de le dire, sont en train de se mettre en place, et notamment au niveau de la transition écologique. Il y a des groupes qui sont en place, dont on ne parle pas beaucoup (groupe énergie, groupe environnement), il y a maintenant le Plan de Mobilité qui va venir, donc on voit que cela se met en route, que cela est déjà bien avancé, que des actions concrètes vont être mises en place. Mais pensez-vous réellement que ces attaques systématiques qui sont propagées à la vitesse de l'éclair sur les réseaux sociaux, à travers toute la Belgique et même plus loin, puisque la présence de ces personnes montre que certaines réactions, certaines publications sur Facebook ont été entendues beaucoup plus loin que notre ville, pensez-vous réellement que ça participe à la promotion de notre ville ? Est-ce que vous pensez réellement que c'est défendre nos commerces ? Est-ce que vous pensez réellement que c'est faire la promotion touristique de notre ville ? De notre commerce local ? Que c'est comme cela que l'on va attirer des artisans ? Quand j'ai été à Bruxelles le weekend dernier et qu'on m'a dit « Qu'est-ce que vous foutez à Arlon ?! Mais vous foutez tout en l'air ! », et bien je vous assure que moi, ça m'a fait mal ... et si certaines personnes ici sont contentes quand cela se dit, et bien je suis triste. Pour être clair, la critique extrême et l'action extrême ne sont pas les meilleures méthodes – bien au contraire – pour atteindre nos objectifs communs. Nous avons tous des objectifs communs, les voies pour y arriver sont peut-être différentes, mais pour parler de façon plus imagée, est-ce que vous ne pensez pas que c'est se tirer une balle dans le pied, que d'agir comme vous le faites ? Et surtout, et ça j'insiste là-dessus car je me pose la question, que recherchent certaines personnes en se comportant de la sorte ? Et là, j'aimerais bien avoir une fois une réponse. Merci beaucoup et merci pour votre attention.

Monsieur GAUDRON – Pour répondre à Monsieur KERGER et sur les propos sur le bashing entre autre, vous n'avez peut-être pas la même vision et je le respecte. Mais je pense être le premier à défendre Arlon, je pense être le premier à mettre en avant ce que j'y trouve bien, à dire « Non, Arlon n'est pas une ville morte ! », à défendre l'activité de notre ville... Je pense aussi être le premier ici dans l'enceinte du Conseil communal, à reconnaître les bonnes actions qui sont menées, on a été les premiers à applaudir la mise en place de la Convention des Maires et d'autres initiatives de ce type. Par contre ce qui me dérange parfois, c'est que lorsque des protagonistes - que ce soit nous ou d'autres, ça peut même être des citoyens – viennent amener des éléments de débats, directement pour éviter le débat de fond, l'argument de forme est « Oui, mais il ne faut pas critiquer et faut éviter le bashing ». C'est quelque chose qui, moi aussi, me dérange, parce que tout comme vous je suis attaché au débat démocratique et aux échanges construits, nourris, que nous pouvons avoir.

Ensuite, un autre élément, Monsieur SAINLEZ évoquait le fait qu'il y a des choses qui sont en cours et donc on ne peut pas dire que rien n'est fait. Mais à un moment donné aussi, il ne suffit pas d'avoir pris une décision de principe sur un élément pour dire et se dédouaner de tout « regardez comme on est magnifiques ! » et je vais prendre un exemple : le Plan communal de Mobilité. De quand date le subsidé obtenu pour revoir le Plan communal de Mobilité d'Arlon ? Mars 2012. On est aujourd'hui en novembre 2019, celui-ci n'est toujours pas finalisé. Tout cela pour dire que ce n'est pas simplement parce qu'il y a un cheminement qui est pris que c'est suffisant en soi, et qu'on peut avoir des objectifs plus ambitieux, plus rapides pour y aboutir.

Monsieur SAINLEZ - Monsieur GAUDRON, c'est à votre tour de déformer mes propos parce que je n'ai pas dit que c'était ce que vous aviez dit... j'avais dit que vous aviez dit que rien n'est fait ! C'est ce 'rien' qui me gêne... c'est cette élaboration, ces schémas en cours d'élaboration que vous niez dans vos communications qui me gêne ! c'est cela qu'il faut avoir la décence d'admettre. Et il faut aussi avoir la décence d'admettre que ça prend du temps. Je voudrais aussi rejoindre sur un point Madame FROGNET, c'est que oui elle a raison, cette action a quand même amené, je trouve à mon sens, une partie des débats positive dans la population, des suggestions supplémentaires et des choses à prendre en compte, et je n'ai aucun problème à l'admettre. Mais vous n'avez pas répondu à ma

question, Monsieur GAUDRON. Il y a une question dans mon intervention qui était « Que proposez-vous à ces petites et moyennes entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire communal aujourd'hui ? ».

Monsieur GAUDRON - Vous faites bien de me le rappeler parce que c'est quelque chose que j'ai manqué de faire. Par rapport à cela il y a des alternatives que nous proposerons et qui seront présentées dans les prochains jours ou prochaines semaines. Nous voulons faire un travail sérieux et revenir avec des propositions concrètes. Vous dites qu'il n'y en a pas ; pour nous, il y en a. Ça mérite un travail construit qui prendra moins de temps que pour faire le PCM de la commune d'Arlon, je vous rassure. Dans les prochains jours ou les prochaines semaines, nous ne manquerons pas de les évoquer publiquement, et merci pour ce teasing.

Monsieur MAGNUS – Pour le PCM, c'est dommage parce que c'est vrai que vous n'avez pas beaucoup participé aux réunions de la commission et c'est pour cela que vous ne savez pas qu'il est en route. Kamal MITRI travaille là-dessus au moins une demi-journée par semaine, et il sera proposé le mois prochain.

Monsieur TRIFFAUX - Très rapidement, car je crois que l'essentiel a déjà été dit. Premièrement, je ne peux pas m'empêcher de le dire, quel dommage que les zadistes ne soient pas à Houdemont, où là c'est plus de 50 hectares de terres arables, en grande partie, qui sont menacés. C'est une vraie catastrophe, pour reprendre les termes de Madame FROGNET, c'est là qu'est l'essentiel et le fondamental : c'est une vraie catastrophe là, financière, environnementale, et en mobilité qui se prépare et qui va se réaliser là. Quel dommage pour ceux qui se targuent d'observer l'environnement et qui ne voient pas tout ce qu'Arlon fait pour l'environnement, et que Jean-Marie LAMBERT a rappelé, je l'en remercie, ne voient pas ce qui se passe ou ce qui va se passer à Houdemont. Deuxièmement, notre groupe n'a évidemment pas changé d'avis, nous avons besoin de zones artisanales ; nous avons besoin de zones pour nos artisans ; nous sommes contents que cette zone qui était au plan de secteur, comme on l'a rappelé, en zone industrielle, puisse devenir une zone pour nos artisans, et que quand même, 7 hectares, et peut-être même qu'il y aura moyen de faire mieux je ne sais pas, quand le proche viendra, soit réservé à une réserve naturelle. Je voudrais aussi redire tout notre attachement à la liberté de la presse, c'est fondamental en démocratie, mais ça ne veut pas dire qu'on est d'accord avec tout ce qui paraît dans les journaux. Je peux comprendre que lorsqu'un éditorialiste écrit que les zadistes n'ont de Che Guevara que le t-shirt, je peux comprendre que c'est très désagréable pour eux à lire ou à entendre cela, mais c'est son droit de s'exprimer, de le dire, de l'écrire. Qu'est-ce que les politiques, qu'est-ce que les policiers et bien d'autres catégories doivent dire à longueur d'année quand ils lisent les journaux, et qu'ils voient ce que l'on raconte sur eux ? Et bien ils l'acceptent, c'est la démocratie, on ne sort pas la hache pour cela. Donc je répète c'est vraiment important. Et enfin, cette affaire, elle me fait un peu peur, parce que je ne sais pas comment cela va se terminer. On a beaucoup parlé de dialogues tout-à-l'heure, et nous essaierons que cela se termine dans le dialogue, mais nous n'en sommes pas sûrs, et cela fait un peu peur quand même, et je crois qu'il y en a qui jouent avec des allumettes. Merci !

Monsieur DEWORME – Je me joints totalement aux propos que vient de tenir Jean-Marie, c'est vrai qu'au niveau des zonings industriels, il y a une évolution quand même très importante que l'on a connue ces dernières années. Si on se réfère au zoning de Weyler, ou au zoning de Bastogne le premier, on voit des zonings industriels qui sont d'une autre génération. A Marche-en-Famenne, vous voyez un zoning qui est déjà tout-à-fait différent, où il est plus agréable de se promener, et où il y a de l'espace entre les bâtiments, il n'y a pas de pollution. Les zonings de la troisième génération qui sont promis par Idelux sont des zonings où effectivement l'environnement tient un rôle beaucoup plus important que par le passé. Donc moi, je fais confiance aussi aux spécialistes de l'économie qui veulent intégrer l'économie avec la nature, c'est tout de même quelque chose d'assez fondamental, mais je reviendrais quand même un instant sur la rencontre que nous avons eue effectivement avec

les zadistes qui faisaient partie de la délégation. Il faut quand même dire que nous entrons dans un bois jadis communal devenu IDELUX, on fait quand même partie du Conseil d'administration d'Idelux, je ne me sentais quand même pas tout-à-fait étranger au lieu, et on s'est vu intimer l'ordre de s'arrêter, on ne pouvait plus pénétrer dans le bois, comme si c'était devenu propriété privée, alors qu'il s'agit quand même bien d'un bois appartenant à Idelux, et dans lequel nous pouvions aussi pénétrer, mais non, nous étions empêchés, il fallait avoir une autorisation. Donc c'est un déni complet du respect de la propriété d'autrui. Puis, il y a eu un dialogue ou plutôt un dialogue de sourd, un échange, et heureusement j'étais assis sur une planche à côté d'un feu de bois, et j'ai failli tomber de cette planche, quand j'ai entendu, et cela n'a rien de marrant, et là je rejoins l'inquiétude de Jean-Marie quand j'ai entendu quelqu'un nous dire qu'il remettait carrément en cause notre légitimité et tout le système démocratique. D'ailleurs on a entendu cela dans cette salle aussi, pas plus tard qu'il y a 5 minutes. Non seulement contents de remettre en cause le système démocratique, la même personne a jugé bon, vous m'entendez bien, de légitimer l'usage de la violence vis-à-vis d'Idelux. Vous savez qu'il y a eu des dégradations à Idelux, on a donc légitimé l'usage de la violence en disant que la violence était aussi de notre part par rapport à la nature. Voilà comment les choses se sont justifiées, et je trouve ça extrêmement grave, et effectivement je suis inquiet aussi de la manière dont les choses se passent. Je pense que le système démocratique est attaqué par des mouvements comme celui-là, alors je ne dis pas que nous sommes au-dessus de la critique évidemment, on peut certainement regarder ce qui se passe dans notre assiette, et nous avons certainement des progrès à faire et nous en ferons, mais il faut aussi faire confiance aux institutions que nous avons contribué à mettre en place, il faut assurer le fonctionnement. Qui va décider en matière de politique économique si ce n'est les administrateurs élus autour de la table d'Idelux ? Il faut quand même que les administrateurs d'Idelux puissent déterminer quelle sera la politique économique au sein de la province demain. Sinon qui va décider ? Quand même pas des manifestants, quand même pas des gens qui sont anarchisants, quand même pas des intégristes, des matières environnementales... Faut quand même rester de bon compte, alors que les enquêtes publiques aillent bon train, que les enquêtes environnementales se fassent, que la lumière soit faite sur la valeur effectivement écologique des choses, mais on doit avancer, nous devons tenir compte, nous, dans un conseil communal comme celui-ci, tenir compte de tous les éléments. Nous avons effectivement toute une économie à défendre. Est-ce qu'on veut que toutes nos entreprises ou en tout cas celles qui nous restent, les PME traversent la frontière ? Il y a cette réalité-là aussi dont on doit tenir compte, on doit rencontrer aussi les besoins de citoyens qui sont prêts à investir économiquement sur le territoire de la ville d'Arlon, c'est quelque chose de fondamental.

Monsieur TURBANG – Merci Monsieur le Bourgmestre, ne vous tracassez pas je ne serai pas long, et je pense que tout a déjà été dit ce soir. Mais je voudrais quand même simplement en quelques mots résumer l'expérience que je vis maintenant depuis environ un an, où toutes les semaines un entrepreneur ou un artisan me téléphone, me contacte, toque à mon bureau en me disant : 'Monsieur TURBANG - quand il ne me connaît pas bien, et Ludo quand il me connaît mieux - j'ai besoin de place, j'aimerais m'installer, dites-moi où je peux aller m'installer sur Arlon. J'ai ma clientèle à Arlon'. Il suffit de lire la presse pour voir que c'est la troisième PME qui risque de se délocaliser dans les prochains jours, parce qu'on est dans une urgence climatique, ça j'en suis convaincu et Jean-Marie l'a bien rappelé. Mais on est également à Arlon dans une urgence économique, où des gens viennent me trouver en me disant : 'Monsieur TURBANG, si dans les deux ans qui viennent, je ne trouve pas un endroit pour m'installer avec ma société de... (la dernière en date c'était une société dans l'événementiel, qui a trois semi-remorques, qui a des millions de matériel, qui doit faire du stockage, ça c'est une chose, mais qui doit également faire des studios, et qui doit mettre en œuvre du matériel très couteux) » et il me dit : « moi je ne sais plus rester où je suis maintenant, mais tout mon matériel est délocalisé sur 4 ou 5 emplacements différents ». Ça c'est une chose, et je veux rejoindre ce qu'a dit tout-à l'heure notre collègue Marc KERGER, moi je vis depuis 61 ans à Arlon, et je trouve qu'Arlon et nos villages c'est quand même une belle ville et une belle commune. Quand je vois les chancres maintenant sur Arlon, on est en train de raser, on est en train aujourd'hui de

réhabiliter pour en faire du logement et du commerce... Et bien je suis fier d'habiter Arlon, je suis fier de faire le métier que je fais aujourd'hui, et je pense que le Collège est tout-à-fait en accord avec moi, parce que toutes les semaines je leur casse les pieds en leur disant : « Il faudrait qu'on trouve du terrain, il faudrait qu'on arrive à installer telle ou telle société », parce que demain c'est vrai, non seulement quand nos entreprises risquent de partir, non seulement vers le Grand-Duché, mais aussi vers d'autres communes un peu plus loin, peut-être du côté d'Houdemont, comme l'a signalé Jean-Marie TRIFFAUX, mais un moment donné je veux aussi que nos enfants et nos petits enfants trouvent encore demain du travail sur Arlon, mais je veux également aussi que demain je trouve encore un ardoisier ou un menuisier sur Arlon, et que je ne doive pas courir, ou à Grass, ou à Bertrange, ou à Florenville, et ça c'est important. Vous l'avez dit tout-à l'heure Monsieur GAUDRON, vous allez proposer des alternatives, mais si vous regardez un des points dans le conseil de ce jour, nous avons mis en place une commission qui va travailler sur le schéma de développement communal, et là vous pourrez à un moment donné aussi venir avec des propositions. On est à la fin de ce schéma de développement communal, c'est pour cela qu'on doit mettre en place cette commission pour justement maintenant faire encore des ajustements, et j'en parlerai dans un point plus tard d'autres ajustements qui ont été fait il n'y a pas longtemps. Donc voilà j'attends avec impatience, lors de cette commission, vos alternatives, mais encore une fois, vous connaissez les procédures, vous savez que demain si vous nous proposez un terrain à X ou Y, cela va prendre du temps. Alors je voudrais bien que vous alliez expliquer demain à un marchand de matériaux, à un ardoisier, à un menuisier, à un brasseur... : 'Ecoutez, voilà moi j'ai éventuellement des alternatives, on va mettre tout cela en marche, et si tout va bien dans 6 ans vous aurez quelque chose pour vous installer'...Et bien là, je vous souhaite bon courage à ce moment-là, Monsieur GAUDRON.

Madame MAGNUS – Je voudrais terminer en vous posant une question, parce que nous sommes également allés sur le site là-bas, on a quand même fait remarquer au tout début de ce processus, il y a un avertissement, une demande qui a été faite, pour aller passer un week-end dans la sablière. Qu'avons-nous répondu ? Nous ne nous y sommes pas opposés, en concertation avec Idelux, on ne s'y est pas opposés, et quand on est allés là-bas, on leur a rappelé cela. On a quand même été des gens de dialogue, on vous a dit que vous pouviez vous installer, et vous savez ce qu'ils nous ont répondu... Ils se sont foutus de nous, en nous disant : 'Et vous ne saviez même pas, avec tous les services de police que vous avez, qui nous étions, vous ne saviez pas que quand on était là, on allait s'installer de manière définitive...' » et entre guillemets « vous êtes cons à ce point-là dans l'ancien monde ! ». J'ai dit oui, peut-être qu'ils ont raison, peut-être qu'on est encore trop naïfs ici dans le sud, et qu'on croyait que des gens qui venaient pendant le week-end à la Sablière, je trouvais cela sympathique, et on s'est dit avec Idelux qu'ils pouvaient venir. Et puis à 16 heures, quand la police m'a dit : « vous savez ils ne sont toujours pas partis », je me suis dit « mais comment cela, c'était prévu qu'ils partent à 16 heures ! » Et bien ils se sont installés là pour la nuit, et ça a continué comme cela. Aujourd'hui je pose une question qui m'empêche même de dormir, je vois sur les réseaux sociaux qu'une marche va être organisée, mais encore une fois moi au début, grand naïf je me dis une marche pour le climat qu'on a organisée avec nos élèves, ça s'est toujours bien passé, il faut le faire, il faut se battre pour le climat... Et bien non, ce n'est pas une marche pour le climat, c'est une marche pour les territoires, ce ne sont pas les mêmes qui étaient venus pour le climat qui seront là, mais ce seront des autres. Je me dis « Est-ce que vous n'êtes pas en train de me dire que j'ai été naïf une fois lorsqu'ils sont venus s'installer, et que la marche en question, lorsqu'on va venir casser des choses à Arlon, on me dira à nouveau que j'ai été naïf...La marche, tu ne savais pas qui allait y être, tel et tel et tel groupe ? Tu ne savais pas que ces gens ne venaient pas pour le climat, ils venaient pour casser ? » Alors aujourd'hui, vous soutenez la marche ou pas ?

Monsieur GAUDRON – Monsieur le Bourgmestre, par rapport à des objectifs communs qui peuvent être le maintien de l'environnement, il y a des approches différentes. L'approche des zadistes n'est pas mon approche, et je suis bien content de ne pas devoir passer mes nuits dans les bois de la Sablière, mais de pouvoir défendre mes idées bien confortablement assis ici sur un siège une fois par mois, et

de manière générale, nous condamnons tout acte de dégradation qui aurait lieu sur la voie publique. Et cette marche-là, moi je n'ai pas les renseignements de vos services de police ou quoi, invitez-moi si vous voulez une fois en Conseil de police, et on évaluera la situation ensemble, mais je n'ai aucune idée de quelles sont les volontés de cette marche, mais je peux vous dire que, de manière très claire et univoque, nous dénonçons toute dégradation de l'espace public.

Monsieur MAGNUS – Oui ça c'est facile, mais vous soutenez la marche ou pas ?

Monsieur GAUDRON – Je ne sais pas qui ils sont...

Monsieur MAGNUS – Ok, alors il y aura deux autres questions, mais Madame FROGNET vous soutenez cette marche ?

Madame FROGNET – Par rapport à cette marche, je vais vous dire, ça s'appelle 'Marche des luttes de territoires'. Pour répondre à Monsieur TRIFFAUX, vous êtes le bienvenu pour lutter contre l'installation d'un hôpital à Houdemont, parce que c'est ça en fait l'idée des luttes contre les territoires. C'est de dire qu'il y a des choses qu'on n'a pas nécessairement envie de voir détruite et construire à la place. Et pourquoi est-ce que je ne soutiendrais pas cette marche ?

Monsieur MAGNUS – Donc vous soutenez la marche.

Madame FROGNET – En quoi est-ce que si je répons 'oui' ça va me mettre en porte à faux ? Parce que je sens votre question menaçante, et donc pour le coup je ne suis pas certaine que ce soit une bonne idée de répondre. Simplement je vous répons, comme Romain, qu'en effet, nous ne sommes pas d'accord avec les dégradations, je leur ai d'ailleurs déjà signifié à l'AG de dimanche, donc voilà c'est très clair. J'étais à l'Ag dimanche et je leur ai dit, on ne tolérera pas de dégradations. Pour le reste, est-ce qu'il faut que je réponde oui ou non à 'est ce que je soutiens la marche'... Est-ce que pour autant je vais me retrouver étiquetée, et donc je ne répondrai pas à votre question parce que je me sens piégée.

Monsieur MAGNUS – Et bien moi je répondrai à la question que je vous pose, en disant que nous ne l'interdiront pas à deux conditions : premièrement, il nous faut une demande écrite, c'est la procédure qui le prévoit, alors on peut se dire on s'en fout, mais nous il nous faut une demande écrite, et je le répète ici publiquement, pour organiser une manifestation il faut une demande écrite, où nous pouvons identifier, et c'est le deuxième point, un point de contact, une personne avec qui on peut prendre contact, pour un minimum organiser cette marche. Est-ce que vous pouvez être d'accord avec cela ?

Madame FROGNET – Je ne peux pas être d'accord ou pas d'accord, ça ne me regarde pas. A partir du moment où je ne suis pas initiatrice de la marche...

Monsieur MAGNUS – Je vous pose la question et si vous pouvez les convaincre lorsque vous allez à leur assemblée générale qu'il faut une demande écrite, qu'il faut un point de contact, pour au minimum organiser les choses.

Madame FROGNET – Je pense qu'ils l'ont entendu, donc voilà, pour le coup la demande est transmise, je ne vois pas pourquoi c'est moi qui devrait...

Monsieur MAGNUS – Ha si j'ai lu dans les journaux que 'Si je peux jouer les intermédiaires etc...'

Madame FROGNET – Et bien je leur répète donc, est-ce que vous pouvez faire une demande écrite - que je croyais d'ailleurs qu'elle avait été envoyée par mail mais je ne sais pas - et avec une personne de contact ? Je leur demande, voilà. Puisque je joue l'intermédiaire, c'est fait.

Monsieur MAGNUS – Je dis bien, et je le dis publiquement, il nous faut une demande écrite, et il nous faut un point de contact, pour que nous puissions organiser les choses. Et dans ces conclusions, et je lis ce qui est écrit, la Ville dans ces dispositions, mettra à la disposition des manifestants un espace d'expression, en veillant à la sécurité des participants et bien entendu des citoyens. Je vous remercie.

Monsieur WALTZING – Je voulais juste prendre la parole, je n'avais pas du tout prévu de parler sur ce sujet-là, mais je voudrais quand même dire que cela fait maintenant un peu plus d'un an que je suis en politique comme un grand nombre ici de gens autour de la table, L'ambition de se mettre en politique, c'est avant tout la démocratie et de parler de sujets qui nous concernent, et d'essayer de porter la pierre à l'édifice, et comme l'a dit Monsieur KERGER, être fier de notre ville, et aujourd'hui je suis franchement choqué. Il y a déjà les propos de Monsieur LAMBERT que je remercie, cela vient du cœur, mais 'bravo', par la naïveté et la jeunesse des gens de la ZAD, je suis choqué que des jeunes comme ça puissent autant mettre à mal une démocratie. On a eu Madame Clémence de l'insertion de la psychologie etc, et je pense que c'est une personne comme ça qui devrait aller faire un tour à la ZAD pour se rendre un peu compte du mal être de ces gens. Et la troisième chose qui me choque, c'est qu'il y a de l'anarchie dans ce local. Vous ne me faites pas rire du tout, la démocratie autour de cette table doit rester, et des propos comme vous les tenez, et défendre des causes comme la ZAD, je ne peux pas comprendre. Si vous soulez réellement développer le zoning de Schoppach, en faire quelque chose comme vous le souhaitez, prenez rendez-vous avec Idelux, vous êtes des personnes politiques connues et remarquables normalement, allez parler avec ces gens-là. Je suis désolé, mais j'ai la chance de siéger au bureau provincial du MR et j'ai un réseau de plus en plus étendu. Dès que j'ai un sujet qui me chiffonne, on traite le sujet. La cellule, elle fait frontière et elle n'est pas sortie non plus de Saint Cyr, il a fallu que je retrousse mes manches, que je recommence à construire le sujet et défendre les intérêts que j'estime importants. Ici si vous estimez ce sujet-là important, mais, les réseaux sociaux comme on l'a dit, c'est pas le bon canal, mettre les gens contre vous c'est pas le bon canal...Schoppach, l'éco quartier, lorsqu'il y a eu le renouvellement du Plan de Secteur pour la Briqueterie, il y a même des personnes de l'éco quartier qui sont contre l'éco quartier, qui sont venues me trouver et qui ont dit, 'là on voit que vous avez pris les choses en mains, ça commence à se structurer correctement', mais bon Dieu, construisons !

Monsieur GAUDRON – Nous avons un observateur, est-ce que vous voulez un relevé de mes appels téléphoniques ou vous l'avez peut-être déjà à vous entendre, mais je peux vous assurer que nous avons un observateur au conseil d'administration d'Idelux, et que cet observateur on en a qu'un qui est très bien d'ailleurs, et on fait avec. Nous avons donc un observateur au sein d'Idelux, avec qui nous dialoguons, et nous avons des positions très communes sur le point. Et d'ailleurs vous verrez que Ecolo Luxembourg a sorti un communiqué qui allait dans le même sens que les propos d'Ecolo à Arlon, et donc ce travail nous le faisons, soyez donc rassurés et dormez bien.

Monsieur LAQLII – Pour les gens qui organisent une marche, moi je trouve que c'est la moindre des choses que de faire une demande écrite et de donner un point de contact. C'est la moindre des choses que la commune demande, et c'est normal. Deuxième point, c'est que pour sortir de cette problématique, il n'y a qu'une seule issue et c'est le dialogue, et le dialogue, et le dialogue, et s'il faut mettre en place une délégation de la commune d'Arlon pour aller dialoguer, moi je suis partant.

Monsieur MAGNUS – Moi aussi. Voilà, on va terminer ce point, et puis j'ai manqué à tous mes devoirs en ne clôturant pas la séance commune Ville/CPAS, et donc pour ceux qui veulent s'en aller

maintenant et avoir dans le cadre de leur cocon familial une ambiance plus détendue, ils peuvent le faire. Je fais deux minutes de break.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Budget participatif : point de la question.

Monsieur MAGNUS - On a un point sur le budget participatif. On le voulait parce que cela nous semble important, et la participation citoyenne est un élément qui est particulièrement important pour ce collègue. Nous voulions vous faire le point là-dessus. Je passe la parole à Alexandra Merlot.

Madame Alexandra MERLOT – Je suis là pour dresser un bilan, après deux ans de participation citoyenne, notamment au travers de la plateforme citoyenne ‘Arlon c’est vous’. La crise de confiance entre le citoyen et la plateforme politique ces dernières années, tente à faire émerger un nouveau type de démocratie appelée démocratie participative, où le citoyen n’est plus seulement spectateur de l’organisation de sa cité, mais en devient progressivement l’acteur, participant volontiers aux projets et aux décisions quand cela est rendu possible. Soucieuse de cette évolution, et afin de satisfaire la population, la ville a fait le choix de développer une plateforme citoyenne, pour proposer davantage de démocratie participative, augmenter la transparence, et permettre aux citoyens de faire part de leurs idées, pour participer davantage à la vie au sein de notre commune. La Société CitizenLab a ainsi été mandatée pour mettre à disposition un outil informatique pour développer cette démocratie participative. La plateforme citoyenne ‘Arlon c’est vous’, ainsi nommée, est en ligne depuis le 12 décembre 2017, soit presque deux ans, et 152 utilisateurs ont été recensés afin de se familiariser avec l’outil et de le faire adopter par la population, le Collège a d’abord souhaité soumettre 4 questions à l’avis des citoyens. Des questions d’ordre pratique en matière de culture, d’environnement, de mobilité, et d’enseignement, qui ont permis aux citoyens de s’exprimer, et de donner leur avis sur des sujets proposés. Le Collège a pris note des propositions et remarques, et est revenu vers le citoyen via le bulletin communal, notamment le bulletin de juillet 2018. En janvier 2019, la ville a décidé de relancer sa plateforme en proposant une enquête au sujet de l’aménagement de l’espace Léopold, et en annonçant un budget participatif d’un montant de 25.000 euros en 2019, pour des idées axées sur le développement durable. A propos de cette enquête, du 25 mars au 30 avril, les Arlonais ont eu l’opportunité de répondre à une enquête en ligne sur la plateforme citoyenne ‘Arlon c’est vous’. Dans le cadre du réaménagement de l’espace Léopold, le Collège a souhaité obtenir l’avis du citoyen en posant 4 questions. 224 personnes ont répondu à l’enquête, ce qui correspond à 0,75% de la population. Au cours de l’enquête, le nombre de personnes qui ont créé leur compte sur la plateforme a doublé pour atteindre 596 personnes, ce qui correspond à près de 2% de la population. Les résultats de l’analyse de cette enquête ont été communiqués aux auteurs de projet, et ces derniers ont revu un certain nombre de points qui ont été abordés par des citoyens. L’adaptation du projet a été proposée au collège, et ensuite au conseil communal. Les architectes ont été particulièrement sensibles aux réflexions et commentaires faits par les citoyens, et ont essayé d’intégrer leurs réflexions autant que possible dans leur projet. Maintenant, à propos du budget participatif, parallèlement à cette enquête sur l’espace Léopold, la Ville d’Arlon a décidé de dédier une enveloppe de 25.000 euros en 2019 à des projets de développement durable. Les projets financés par cette enveloppe devaient être sélectionnés dans le cadre d’un budget participatif. Un budget participatif est un dispositif qui permet d’inclure les citoyens et les associations dans les allocations du budget communal. Les élus proposent donc aux citoyens de choisir le ou les projet (s) qui seront financés. L’argent alloué par la commune donne, avec le budget participatif, le pouvoir aux citoyens non élus, le pouvoir de proposer, de voter, et donc de décider de projets pour leur ville. Suite au lancement de ce budget, nous avons enregistré de nouveaux comptes sur la plateforme. A ce jour, nous comptabilisons 740 citoyens, soit 2,5 % de la population, l’idéal est de tendre vers 4 ou 5 % de la population. Le budget a été lancé en mars avec une première phase d’informations auprès du citoyen, et ensuite la rédaction du règlement. La phase d’idéation qui correspond à l’enregistrement des idées a été clôturée le 31 mai. Nous avons réceptionné 18 idées grâce à la plateforme, et deux idées via un formulaire papier, nous avons laissé

l'opportunité aux personnes qui n'étaient pas enclines à se servir d'internet de pouvoir répondre néanmoins. Les idées ont été analysées et budgétisées, un comité de sélection comprenant des citoyens s'est réuni le 27 juin, et au final, ce sont 5 idées qui ont été sélectionnées. La création d'un sentier de la biodiversité, la mise en place d'un service de dons-récup pour donner une seconde vie à certains meubles ou objets, ou autres, la relance du Creaves qui est un endroit de revalidation pour les petits animaux sauvages, la végétalisation de la ville, et le développement de jardins citoyens. Seul le projet de sentier de la biodiversité dispose d'un collectif disposé à mettre en œuvre les idées. Les 4 autres idées, sans collectif, semblent donc impossibles à mettre en œuvre. Après avoir relancé les auteurs de ces idées, confirmant cet état de fait, donc le fait qu'ils étaient seuls à avoir posté ces idées sans collectif pour les appuyer, nous avons lancé un appel à la population, via le site internet de la Ville, Facebook et la presse écrite, indiquant que des budgets étaient disponibles pour mettre en œuvre les idées. Le délai était jusqu'au 15 novembre. A ce jour, deux personnes se sont montrées intéressées. Maintenant, comment mettre en œuvre les idées retenues ? Il faut envisager une autre stratégie, la commission environnement, à laquelle de nombreux citoyens sensibilisés à la problématique participent, devra prochainement réfléchir à une manière de s'investir dans les projets de végétalisation et de développement de jardins citoyens qui semblent correspondre à ces objectifs. Ce sont des idées dont certains membres rassemblées en collectif pourraient s'emparer. Pour les deux autres idées qui sont le service de dons-récup et la relance du Creaves, nous n'avons malheureusement aucun collectif qui pourrait leur assurer une viabilité. Dès lors, ces trois projets, donc les trois premiers cités qui disposeraient d'un collectif, sont deux factos adoptés, et non soumis aux citoyens lors d'une phase de vote, puisqu'ils rentrent dans l'enveloppe budgétaire allouée cette année, et qui est je le rappelle de 25.000 euros. La démocratie participative souhaitée et attendue par les citoyens, et défendue par le politique, est quelque chose à construire ensemble, sur base de la confiance et du respect mutuel. Le collègue a réfléchi à d'autres alternatives qui peuvent soutenir l'idée, et appuyer les outils informatiques. Donc, nous avons réfléchi ensemble, et nous avons choisi de développer l'idée d'initiative citoyenne. Il s'agit d'une nouvelle fonctionnalité de la plateforme CitizenLab, et donc elle va être mise en œuvre assez rapidement. En activant les initiatives, nous invitons les citoyens à proposer de nouveaux projets à tout moment. L'ingéniosité réside dans le fait que les initiatives qui atteignent un nombre suffisant de votes à déterminer, dans un certain délai à déterminer également, reçoivent un suivi de la part du Collège. Les initiatives permettront de créer un dialogue continu entre les citoyens et leur commune, tout en soumettant les idées proposés à un premier filtre, qui est celui de l'adhésion de la population en matière de votes sur la plateforme et ailleurs, et éviter certains écueils.

Monsieur MAGNUS – Merci Alexandra. Pour faire un rapide résumé, 3 idées vont être développées, la première c'est celle de l'observatoire de l'environnement qui est une idée très construite avec des gens dont on apprécie le travail, la compétence et le sens de bien faire les choses. Les deux autres projets, c'est la verdurisation, et on va demander à la Commission de l'environnement, de voir où ils peuvent trouver des citoyens pour mener le projet, parce que c'est finalement ça le nœud du problème, c'est de trouver des citoyens qui viennent avec un projet, un collectif citoyens. La troisième idée, c'est les jardins citoyens, où là aussi, il faut des citoyens, et là aussi, Madame LAMESCH notre échevine, va développer au sein de sa Commission, quelques initiatives, et surtout essayer de trouver du monde pour pouvoir participer à ces différents projets.

Madame LAMESCH – Oui c'est-à-dire qu'on va proposer effectivement aux sous-Commissions qui se sont créés, ces projets et les budgets qui vont avec, et on va voir si cela correspond à des choses qu'ils ont envie de développer. Je sais que l'observatoire s'était proposé aussi pour le développer. Donc on fera cela dans un premier temps, et on verra comment cela évolue. On trouvait que c'était intéressant de le proposer à la Commission de laquelle vous faites partie d'ailleurs.

Monsieur MAGNUS – Donc il n’y a pas vraiment de vote en tant que tel puisqu’il n’y a que trois projets qui sont repris pour le budget, je le rappelle de 25.000 euros, qui avaient été défini. Il n’y a pas de vote ici, c’était plutôt une présentation de l’évolution de ce budget.

Dans le même ordre d’idées et d’une manière tout aussi rapide, pour permettre réellement à Marianne GOURDANGE, notre Directrice de la Bibliothèque, de pouvoir rejoindre Bastogne, il y a une question qui a été posée par Madame FROGNET, relative à l’alternative de la fermeture du discobus. Merci pour cette question qui nous permet de donner peut-être en avant-première une version par rapport à cela, et il est évident que nous travaillons sur ce sujet depuis maintenant de nombreuses semaines, et même de longs mois, depuis en tout cas que Marianne GOURDANGE m’a averti de la difficulté qui allait se présenter. Nous avons, suites aux directives qui sont venues de la part de ‘Point Culture’, pris contact avec eux, et nous avons eu quelques réunions, et Marianne va vous faire un résumé rapide, parce que je pense également aux auteurs de projet qui sont là et qui passeront juste après, pour nous expliquer où vous en êtes arrivés dans vos négociations.

Madame GOURDANGE – Comme Monsieur le Bourgmestre l’a dit, après des échanges fructueux avec ‘Point Culture’, nous sommes arrivés à proposer une proposition en tout cas de collaboration, dont je ne pourrai pas détailler le contenu à l’heure actuelle, parce qu’elle vient d’être soumise maintenant à ‘Point Culture’. Je l’ai transmise hier à ‘Point Culture’ après que le Collège ai statué lundi sur cette proposition, et donc j’estime que pour que les négociations se passent très bien, ces propositions concrètes ne doivent pas être rendues publiques. Mais j’ai bien entendu en tous cas les craintes de la population d’Arlon, et elles sont miennes également, et en tant que responsable de la bibliothèque, vous comprendrez aisément que je souhaite aussi garantir un accès à la culture de manière générale. Cette proposition concrète pour moi est une proposition gagnant-gagnant entre ‘Point Culture’ et la Ville d’Arlon, et elle est tout aussi bénéfique pour les citoyens Arlonais, en tous cas c’est comme ça que je la ressens. Maintenant la balle est dans le camp de ‘Point Culture’, sachez néanmoins que dans cette note, nous avons pris en compte l’accessibilité, nous avons pris en compte l’avenir de la collection, et quand je dis l’accessibilité, que ce soit d’ordre physique, ou d’ordre financier, ces différents points, en tous cas pour moi, sont bien pris en compte. J’attends maintenant un retour de la direction de «Point Culture» pour savoir s’ils ont des remarques à formuler par rapport à la proposition d’Arlon, et j’espère que ça va aller dans le bon sens, et je pense que pour le prochain Conseil communal, on pourra vous en dire plus au niveau des informations concrètes. Je confirme ici que malgré les propos qui ont été tenus par la Ministre, les discobus s’arrêtent bien le 14 décembre, même si les médiathèques fixes continuent le prêt direct durant le temps de leur convention, qui est encore actuellement jusque fin décembre 2020, mais que la Ministre souhaite étendre jusque fin décembre 2021, cependant l’avenant n’est toujours pas écrit. Donc moi je me base sur les documents officiels, et ce qui est bien c’est que pour la Communauté française, le prêt direct ne s’arrête pas au niveau des ‘Points Culture’ fixe, et nous faisons tout pour qu’il y ait une continuité, en tout cas partielle, une certaine continuité dans la mesure des possibilités de chacun, pour que les citoyens puissent encore bénéficier du service ‘Point Culture’.

Monsieur MAGNUS – Merci en tous cas pour ce travail qui a été effectué durant ces derniers mois, et ce n’est qu’une partie de nos réflexions, mais nous en avons encore d’autres ambitieuses et qui nécessitent encore un peu de négociations. Merci Marianne et bon retour.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, prend acte.

5. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l’auteur de projet, Bureau A.3, Marché de Travaux - Percée de la Caserne Léopold – passage du Xe de Ligne. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS - Le point suivant est en présence de l'Auteur de projet 'Bureau A3', la percée de la Caserne Léopold. Simplement pour vous rappeler que nous avons une opération de rénovation urbaine, et que dans cette opération de rénovation urbaine, vous aviez un point sur l'hyper centre, on avait un projet qui était cette percée, et nous avons pu avancer puisque le projet de rénovation urbaine a été accepté. Il y a également eu une convention de réaffectation d'un certain montant (1.200.000) qui était réaffecté de l'ancienne opération, dans la nouvelle opération et une partie de cette somme de 1.200.000 est affecté à ce projet-ci. Quant au projet, cela c'est au niveau de l'aspect financier, mais il y a un autre aspect qui est celui de l'aspect technique.

Monsieur MITRI – Sur le plan technique, avant de passer la parole à l'auteur de projet, le but, c'est une continuité entre le centre de la ville et le bassin urbain, le côté Callemeyn qui est en train de se développer, que ce soit sur le plan immobilier, ou sur le plan étudiant. Le but est de créer un passage qui continue le passage qui a déjà été fait en-dessous de la Via Sesmara, et par cet accès, arriver à l'avenue du 10^{ème} de Ligne, qui lui bénéficiera d'un projet propre, pour créer une circulation plus adaptée à l'heure actuelle existante, et privilégier en même temps que sur la voirie, la circulation des voitures, et en même temps la partager avec les cyclistes et piétons, jusqu'à Callemeyn.

Monsieur Olivier LIEFFRING – Le projet vous a déjà été présenté au Conseil communal du mois de janvier, et je vais donc être assez bref. Comme Monsieur MITRI l'a dit, il s'agit du passage piéton entre la rue de la Caserne et la rue du 10^{ème} de Ligne, et il y a déjà un passage existant en dessous de la Résidence Via Sesmara. Le but est de prolonger entre le bloc occupé par Nos Logis et le bloc occupé par la crèche, la Croix Rouge, et l'ONE. Voici une vue aérienne de l'ensemble du site. Voici la zone concernée où on va créer la percée, quelques vues pour représenter le bâtiment où on va créer le passage. En rouge vous retrouvez les éléments que l'on va démolir. On ne va pas démolir l'ensemble des bâtiments, car sur la partie gauche côté crèche on a un local dédié à des compteurs gaz, un local haute tension, et sur la partie droite, on retrouve la chaufferie, un local dédié à Nos Logis, et des locaux réservés à des opérateurs téléphoniques. Voici le plan du projet envisagé, avec le passage proprement dit et au niveau de la voirie rue de Seymerich, on va recréer un poteau ralentisseur au même niveau que les passages pour piétons de part et d'autre. Un aménagement complémentaire sera fait au niveau du carrefour entre de la rue de Seymerich et de l'avenue du 10^{ème} de Ligne, dont l'auteur de projet est François D'HOEDT, et on s'est concerté avec lui pour limiter nos travaux, et lui, poursuivra son aménagement plus tard. Quelques vues 3D du projet, et donc on a aussi prévu un éclairage d'ambiance et sécuritaire la nuit, une vue vers l'intérieur de la cour de la Caserne, une vue depuis l'intérieur de la cour de la Caserne. Au niveau des clauses pour la passation de marché, on a créé deux lots : le lot principal concerne les travaux de démolition et de reconstruction du passage, cela concerne les démolitions proprement dites, la réfection des toitures sur les locaux annexes, l'habillage en acier corten, en acier laqué, pour l'ensemble du passage proprement dit et des locaux latéraux. Les critères de sélection de catégorie D1 et D7 (D1 c'est l'entreprise générale et D7 les entreprises de ferronnerie), et les critères d'attribution pour le prix le plus bas, et au point de vue du délai on propose 160 jours calendrier, et l'estimation pour ce lot-là est de 474.415 euros TVA comprise. Il y a un deuxième lot qui concerne la fourniture et le placement de panneaux décoratifs, donc il s'agit de panneaux qui vont reprendre des anciennes photos cartes postales, illustrant les anciennes activités au sein de la Caserne. Au niveau critères de sélection pour les entreprises, on leur demande deux marchés similaires pour un montant minimum de 1.030.000euros, on attribue des critères d'attribution, donc le prix pour 60 points, la valeur esthétique et technique 30 points, les entreprises devront fournir un échantillon d'1m² d'une photo retravaillée, leur planning de réalisation au niveau du délai, et l'estimation qui est de 35.509 euros TVA comprise.

Monsieur MAGNUS – Voilà, c'est un projet qui revient pour la deuxième ou troisième fois ici au Conseil, et qui va permettre une mobilité plus aisée entre l'ensemble Callemeyn et le centre-ville, je crois que c'est un très beau projet.

Monsieur LAMBERT – Je voulais savoir si c’était bien Monsieur SCHINTGEN qui payait le projet.

Monsieur MAGNUS – Pas la totalité. Avec Monsieur SCHINTGEN effectivement, et pour reparler de ce golf que vous critiquez et que certains de votre groupe critiquent tant, nous avons 300.000 euros qui viennent pour subsidier ce projet-là, c’est ce qui s’appelle une compensation alternative, et non plano logique, et l’autre partie vient plus de la convention de réaffectation de l’ancienne opération de rénovation urbaine.

Monsieur LAMBERT - Cette compensation c’est le Comité d’Acquisition qui décide ?

Monsieur MAGNUS - Je parle sous le contrôle de Madame STEVART si je dis une bêtise, mais cette compensation est un montant qui vient du fait que dans l’ancienne opération de rénovation urbaine il y a avait 1.200.000 qui avaient été employées pour acheter des choses ici dans le vieux quartier, et puis, la Ville a revendu il y a quelques années, et lorsqu’on revend et qu’on a les subsides pour acheter, on doit théoriquement rendre les subsides, ce qui est un peu logique. On devait réemployer cet argent-là jusque fin 2019, donc fin 2019 on a demandé à la Ministre, c’est toute la démarche qu’on a du faire, de pouvoir utiliser ce 1.200.000 dans la nouvelle opération de rénovation urbaine qui avait préalablement été acceptée. Et donc une partie de ce montant-ci à 300.000 environs est payée par SCHINTGEN et le reste est un réemploi de cet argent-là. Si on ne devait pas le réemployer là, on devait le rendre, à la Région Wallonne. Il est évident que ce ne sont pas des subsides en plus, mais ce sont des subsides que l’on ne doit pas rendre. Ça a été un travail en tous cas de bonne collaboration au sein du Collège pour faire aboutir ce dossier.

Monsieur GAUDRON – Dans la continuité de la question de mon Collègue Jean-Marie LAMBERT, justement dans cette négociation avec Monsieur SCHINTGEN, est-ce qu’il y a eu une évaluation par la Ville, par le Collège, de la plus-value de Monsieur SCHINTGEN par rapport aux changements d’affectation de l’ensemble des hectares du site du golf, afin de s’assurer que ce qu’on lui demandait dans le cadre de la compensation alternative, était dans un ordre de grandeur raisonnable par rapport à la plus-value faite par ailleurs ?

Monsieur MAGNUS – Je n’ai pas les chiffres ici, vous pourrez poser la question lors du prochain Conseil, et j’aurai tous les chiffres en question, mais je ne les ai pas ici devant moi.

Monsieur GAUDRON – Mais une évaluation a été effectuée ?

Monsieur MAGNUS – oui nos services ont évalué cette compensation, mais c’est toujours très difficile d’évaluer une compensation alternative, combien cela vaut...est ce 300 ou 400.000...

Monsieur GAUDRON - Le reste de la compensation ne vient pas de Monsieur SCHINTGEN, c’est un effort fait de la ville.

Monsieur MAGNUS – Oui absolument. Il faut savoir, c’est une question qui a été posée aussi au sein de cette assemblée, si on veut ce golf ou pas, nous en tous cas, on souhaite avoir ce golf à Arlon, donc il faut faire aussi certains efforts de notre part et on peut rappeler à l’époque que le Ministre était venu sur place en ayant accepté des compensations, et on en a déjà parlé ici au sein de cette assemblée, qui étaient des talus d’autoroutes ou des choses comme cela, qui n’étaient pas particulièrement des choses très « sexy », si je peux m’exprimer ainsi.

Monsieur GAUDRON – Sur le projet lui-même nous votons pour. Nos réserves ont toujours été sur le financement, et je veux surtout mieux négocier avec Monsieur SCHINTGEN parce que je pense qu’il part grandement gagnant de cette opération.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PO/19-1841 et le montant estimé du marché "Percée de la Caserne Léopold – passage du Xe de Ligne", établis par l'auteur de projet, A.3 Atelier d'Architecture Arlonais, à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 421.426,11 € HTVA ou 509.925,59 € TVAC.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020.

Article 4 : De transmettre au pouvoir subsidiant, le SPW-DATU, la présente délibération et les documents du marché.

6. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet Monsieur MUSTY, Marché de Travaux - Aménagement d'une liaison cyclo-piétonne dans le village de Fouches. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MITRI – Voilà un 2^{ème} projet qui intéresse un important village de notre entité qui est Fouches, et qui fait partie d'une rénovation du centre de Fouches et des voiries et pour lequel le bureau d'architecture Monsieur MUSTY a déjà commencé à travailler sur ces rénovations. Une partie de ces rénovations consiste en le développement d'une liaison cyclo piétonne entre la rue du Moulin et la rue des Fours à Chaux. C'est un projet qui était en réponse à un appel de projets de la Région wallonne pour créer cette liaison cyclo piétonne qui est financée à hauteur de 100.000 € pour ce projet financé par la Région wallonne. C'est pour ça que Monsieur MUSTY considère cela comme une urgence pour répondre au délai de l'appel à projets, et nous présentons cela maintenant pour que ce soit réalisé courant 2020.

Monsieur MUSTY – Le cadre ayant été dressé par Monsieur MITRI, je rappelle simplement que le pouvoir subsidiant est le Département des Espaces publics du SPW. La localisation du site, c'est donc le village de Fouches, dans sa partie méridionale entre la route nationale et le centre... c'est donc la zone rouge que vous voyez sur l'illustration qui est devant vous, et le principe est de raccorder deux environnements, deux zones – une qui est située à droite à proximité du pont sur la rivière de la Semois, à hauteur de l'école et du moulin ; de l'autre côté un point qui est un carrefour topologique entre un ancien bras de la Semois et la rue des Fours à Chaux. Le grand mouvement courbe est la rivière de la Semois, et il y a un ancien lit de la rivière qui est désaffecté d'un ancien terrain de la Province. L'idée est de rejoindre les deux endroits pour créer cette liaison cyclo piétonne avec un intérêt qui est que vers la gauche la trace de l'ancien lit de la rivière continue, et il sera possible de prolonger cela jusqu'au village de Sampont. Sur une vue aérienne ici, vous voyez en foncé le tracé de la rivière et au centre de la zone, perdue dans la végétation, la trace de cet ancien lit. Au niveau de la situation du statut du terrain, on est complètement en zone d'habitat rural ; au niveau risque d'inondation, toujours le périmètre, on voit que l'ensemble est dans une zone de faible aléa mais il y a un point rouge qui est un risque d'inondation élevé et qui est au centre de la zone concernée. Donc le projet d'aménagement tient évidemment compte pour éviter de réduire la capacité d'expansion des eaux en cas de crue. C'est une des préoccupations. Au point de vue relief, il y a à peine 1 m de différence entre le point de départ à la rue du Moulin, et le point d'arrivée à la rue des Fours à Chaux. Par contre on retrouve ici au centre cette dépression qui est 1,50 m plus bas et qui est très proche du niveau du lit de la rivière, donc en cas de crue, toute cette zone se remplit. Au point du vue du contexte

des bâtiments on est à quelques dizaines de mètres du noyau ancien du village et vous voyez sur la photo du dessus l'allure traditionnelle du noyau bâti relativement dense avec l'église au centre, et plus vers le nord-est les bâtiments du moulin, etc. Au niveau végétal on est dans un écrin de verdure magnifique, le terrain ayant un peu perdu de son usage agricole, la végétation se développe librement, tant au niveau des berges de la Semois qu'au niveau du cheminement de la trace qui va être réutilisée. La situation existante est encore résumée ici et vous voyez l'aboutissement ici juste à côté de la première propriété, et le départ juste à hauteur du pont. Le projet qui a été développé en concertation avec les services provinciaux des cours d'eau, les services de la Ville et la Région wallonne consiste à créer un cheminement dont la grandeur, le gabarit correspond aux recommandations des programmes PIVERT ou autre du SPW, c'est-à-dire une chaussée de l'ordre de 2,50 m à 3m de large qui permet d'accueillir en même temps deux cyclistes et des piétons. On a volontairement limité la largeur de ce nouveau cheminement ; dans sa partie centrale à cette largeur de 2,50 m qui constitue quelque part un minimum vital au bon fonctionnement du cheminement, et aux extrémités le gabarit est augmenté à 3m parce qu'il y a des contraintes d'usage, notamment en partie droite ici le long de la rivière, où le service du Département technique de la Province a besoin d'un accès avec un véhicule pour pouvoir traiter les déblais végétaux, etc. lorsqu'ils font un entretien de la rivière. Une autre contrainte était également une servitude dont dispose le service des cours d'eau de la Province pour justement accéder à la barge ; au départ le projet était beaucoup plus proche de l'eau parce qu'on avait dans un cadre didactique l'idée de le mettre sur une passerelle ou sur pilotis pour ne pas entraver les possibilités de crues, et que les gens aient vraiment un contact avec la rivière et retrouver le fil de l'eau. Mais pour des raisons technico-administratives que je viens d'évoquer, on a dû se remettre sur l'eau de la berge et le contact avec la rivière est toujours là, mais moins direct qu'imaginé précédemment. Qu'est-ce qu'un cheminement piétons ? C'est avant tout un aménagement d'une voirie. Vous avez ici les deux gabarits (2,50 m et 3 m) avec un dégagement latéral de 50 cm de chaque côté ; le dégagement latéral permettra d'accueillir un éclairage public. Les revêtements sont souhaités indurés suivant le pouvoir subsidiant, ça veut dire qu'on ne peut pas mettre des graviers ou autre, cela doit être un revêtement en dur ; pour le confort des utilisateurs, piétons ou cyclistes on a donc opté pour un revêtement en béton armé. Le positionnement du cheminement sur le terrain respectera au plus près le relief naturel du terrain. Il y a un endroit particulier, c'est la dépression que j'ai montrée tout-à-l'heure. Pour permettre le flux et le reflux de ces mouvements d'inondation, on doit créer un petit ponceau qui permette la continuité du cheminement sans entraver cette dépression. Le positionnement dans la partie plus proche de la rue du Moulin, on est vraiment sur la crête de la berge par rapport au fil de la rivière. Vous le voyez sur les différentes coupes, aux différentes séquences, le positionnement par rapport à la rivière. Au niveau foncier il y a une contrainte : vous voyez à droite, proche du pont, il y a un triangle qui appartient à la Province, donc là la négociation est facilitée entre deux pouvoirs publics ; par contre la zone orange c'est une parcelle de terrain privé dont la ville doit faire l'acquisition et dont les discussions avec le propriétaire sont en cours actuellement. Le budget des travaux HTVA est de 166.704 €, dont 100.000 € ont déjà été en partie subsidiés. Je remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du dossier. Je précise qu'il y a un minimum de mobilier urbain qui est prévu avec deux temps d'arrêt avec des bancs, des poubelles, pour limiter également la zone une clôture en bois tressé de chaque côté pour l'intégrer naturellement dans le contexte végétal.

Monsieur GAUDRON – Je vous remercie, Monsieur, pour votre présentation et le Collège pour ce très beau projet. En commission de mobilité il avait été évoqué aussi tout ce qui est la circulation dans le reste de Fouches. Il y a environ 1 an, lors de la réunion de décembre 2018 je pense, il y avait eu un accord sur le fait de revoir le projet qui avait été proposé à l'époque, avec des autres mises en circulation que ce qui avait été proposé, entre autre remettre certaines voies en sens unique. Est-ce qu'il y a des avancées sur ce projet et est-ce qu'il reviendra prochainement sur la table de la Commission ?

Monsieur MITRI – En effet il avait été signalé d’emblée à l’entrée de la présentation comme quoi les voiries de Fouches sont effectivement à l’étude dans le cadre de la mobilité, et qu’il y a des voiries qui vont être dans le projet que Monsieur MUSTY lui-même, qui est comme auteur de projet. À cette occasion nous reviendrons par rapport à ce qui a été signalé dans le travail de la Commission au point de vue sens de la circulation, tout en prenant compte, par rapport à la mobilité, du TEC qui effectivement relève certains points par rapport aux questionnements qui ont été soulevés dans la Commission.

Monsieur LAMBERT – Beau projet, mais habituellement pour une piste cyclable on utilise une ancienne voirie de tram avec une bonne assise, etc. Ici on va se retrouver dans le lit initial de la Semois... c’est le curage des années 50 qui a amené une rectiligne de la sortie de Stockem jusque Vance. Ma question est technique : qu’en est-il des sondages pédologiques ?

Monsieur MUSTY – Nous avons fait une campagne d’essais de sol dont les résultats sont pris en compte pour les confections des coffres, etc.

Monsieur LAMBERT - Et financièrement, il doit y avoir un surcoût surement ? Ou il faudra mettre des pilotis ?

Monsieur MUSTY - Il y a localement des substitutions de sol mais elles sont prises en compte dans l’estimation.

Monsieur MITRI - Pour compléter par rapport au choix et aux besoins de cette liaison cyclo pédestre, ce cheminement était un souhait de la part des villageois, et surtout des enfants de l’école et de la direction de l’école. Évidemment la prise en compte de ces problèmes est du travail de l’auteur de projet.

Monsieur BALON – J’ai une petite question par rapport à l’éclairage public : est-ce qu’il y en avait qui était prévu sur le projet, à l’entrée ou à la sortie ?

Monsieur MUSTY - Il y a un point lumineux qui est prévu tous les 40 mètres, ça représente 8 ou 9 sources lumineuses. Des contacts sont en cours avec Ores pour que ça rentre dans le programme d’aménagement d’éclairages publics de la Ville d’Arlon. Ce sera géré comme une voirie, à titre propre.

Monsieur BALON – Quand on rajoute des éclairages publics comme cela, est-ce qu’il est possible de les moduler pour que la nuit soit d’intensité moindre, ou à un moment où c’est moins important, comme on est dans un milieu naturel, pour ne pas rajouter de l’éclairage non nécessaire à un moment non opportun ?

Monsieur MUSTY – Je ne sais pas encore répondre à la question aujourd’hui, parce que ces discussions sont encore à un stade d’avancement qui n’est pas à terme pour pouvoir donner actuellement une réponse. Mais c’est un point qui doit effectivement être pris en compte.

Monsieur MAGNUS – On voit de plus en plus d’éclairages qui s’allument quand on passe, puis qui s’éteignent. Mais nous avons rencontré Ores il y a quelques mois, qui disait que leur technologie n’était pas encore tout à fait au point, alors que dans d’autres pays ça l’est quand même déjà.

Monsieur MUSTY - Il y a effectivement des contraintes avec l’opérateur public Ores.

Monsieur MAGNUS – Mais c’est une bonne réflexion.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide

Article 1er : D'approuver les documents du marché N° MT- PO/19-1835 et le montant estimé du marché "Aménagement d'une liaison cyclo-piétonne dans le village de Fouches", établis par l'auteur de projet, MUSTY Hubert Architecte Sprl à 6700 ARLON, ainsi que l'avis de marché. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 167.805,76 € hors TVA ou 203.044,97 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/731-60/20194026, qui sera augmenté au budget initial de l'exercice 2020.

7. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du Conseil communal du 20 novembre 2019.

8. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Monsieur SAINLEZ – Concernant les communications d'ordonnances de police, je me permets d'apporter un petit point à votre attention, et peut-être pour mes collègues de la Zone de Police. J'ai reçu une interpellation très intéressante d'un résident du Chemin de Clairefontaine, suivant la vitesse actuelle des voitures qui utilisent le Chemin de Clairefontaine en tant que délestage finalement de l'avenue de Mersch et de tous les travaux qui sont situés par là. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est une zone résidentielle à 20 km/h, sans trottoir, donc cette situation engendre vraiment des complications très importantes pour les passants qui n'ont même pas d'endroit où se mettre. Il y a des solutions qui sont proposées, notamment par Monsieur dans son message, un tourne-à-droite obligatoire au bout du chemin vers la N4, mais ceci ne peut qu'être pensé dans le cadre du nouveau PCM, et je sais que la police s'était déjà précédemment prononcée contre, mais il y a peut-être une réflexion à faire. Je voulais demander à Monsieur le Bourgmestre aussi présent pour la Zone de Police, à ce que cette situation soit vraiment prise au sérieux et qu'on puisse aussi rappeler la vitesse, et peut-être dissuader davantage l'emploi d'une zone 20 km/h ; si elle est employée, encore que ce soit au moins au 20 km/h.

Monsieur MAGNUS – Pour l'instant c'est une zone 30 km/h, je crois.

Monsieur SAINLEZ - Non, c'est une zone de rencontre 20 km/h

Monsieur MAGNUS - Je vais demander qu'ils aillent placer un radar répressif pendant quelques temps, de manière à faire respecter cette zone 20 km/h.

Monsieur SAINLEZ - Je pense que la situation devient intenable.

Monsieur TRIFFAUX – Un tourne-à-droite va avoir pour effet de déplacer le problème chez les gens qui habitent une partie du chemin de Clairefontaine par rapport à l'autre moitié. Les gens vont donc arriver au carrefour du Chemin des Espagnols et du Chemin de Clairefontaine et ils vont

remonter le Chemin de Clairefontaine par la N4. Vous avez sans doute une demande d'un habitant d'une moitié du chemin de Clairefontaine, mais cette solution-là va pénaliser les gens qui habitent l'autre moitié du Chemin de Clairefontaine.

Monsieur SAINLEZ - C'est pour cela que je me permettais de dire dans l'interpellation, il faut étudier ceci dans le Plan Communal de Mobilité.

Monsieur TRIFFAUX - Je voudrais rappeler que c'était une voirie à double sens et qu'on l'a mise déjà à sens unique, ce qui est une bonne chose, mais pas s'il faut aller plus loin.

Monsieur MAGNUS – Il faut surtout mettre les 20 km/h, et à ce moment-là ça va décourager les gens à prendre par là et à rester sur la N4.

Monsieur SAINLEZ - Je pense qu'il faut dissuader et ne pas en faire une rampe de lancement vers la N4.

Monsieur MITRI - En tout cas, je peux rassurer les riverains et Monsieur SAINLEZ que ce problème fait partie de fiches de travail du Plan de Mobilité pour trouver une solution, que ce soit l'avis de la police qui soit pris en compte ou la Commission de Mobilité, et ça passera évidemment par le Collège et la solution sera présentée d'ailleurs au prochain Conseil.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 16 octobre 2019: Pour réglementer la circulation des véhicules rue Saint-Donat, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 15 octobre 2019 à 08h00 au 18 octobre 2019 à 16h00.
- Le 16 octobre 2019 : Pour réglementer la circulation des véhicules route de Luxembourg (station d'épuration) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Ores, en date du 16 octobre 2019 à 08h00 au 08 novembre 2019 à 16h00.
- Le 16 octobre 2019 : Pour réglementer la circulation des véhicules à la rue des Espagnols et à l'avenue du 10^{ème} de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de câble de fibre optique, en date du 15 octobre 2019 à 07h00 au 31.10.2019 à 18h00.
- Le 16 octobre 2019 : Pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Michel Hamélius, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 18 octobre 2019 de 07h30 à 13h30.
- Le 16 octobre 2019 : Pour réglementer la circulation des véhicules entre les deux ronds-points entre la rue de Rédange et la route de Bastogne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction d'une station, en date du 16.10.2019 à 07h00 au 06.11.2019 à 17h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la N40 en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un dispositif de déviation.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue de Neufchâteau (N40) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de plantation support BT, en date du 24 et 25 octobre 2019 de 08h00 à 17h00, en date du 30 octobre 2019 de 08h00 à 17h00.

- Le 16 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14 octobre 2019 de 13h00 à 16h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Mersch au niveau du n° 123 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 18 octobre 2019 de 06h00 à 22h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Halbardier à Arlon, et route d'Arlon à Sampont, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement avaloir et égout, en date du 14.10.2019 à 07h00 au 16.10.2019 à 18h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Vicinal, 154 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22 octobre 2019 entre 08h00 et 18h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 8, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 1^{er} novembre 2019 de 09h00 à 20h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Acacias, lot 2 n°4, lot 3 n°2, lot 1 n°6, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau, en date du 23.10.2019 à 07h00 au 30.10.2019 à 18h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue Godefroid Kurth, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un échafaudage, en date du 28.10.2019 à 08h00 au 15.11.2019 à 18h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons avenue Victor Tesch, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un échafaudage, en date du 15 octobre 2019 à 07h00 au 17 octobre 2019 à 18h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'interventions ponctuelles, en date du 14.10.2019 à 07h30 au 31.10.2019 à 17h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Beynert, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau, ouverture en accotement, en date du 24.10.2019 à 07h00 au 31.10.2019 à 18h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant la circulation des piétons à la Place du Lieutenant Callemeyn au coin de l'avenue du 10^{ème} de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 15.10.2019 à 07h00 au 05.11.2019 à 18h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 17.10.2019 de 07h30 à 10h00.

- Le 16 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Gazomètres, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31 octobre 2019 de 11h00 à 18h00.
- Le 16 octobre 2019 : autorisant le stationnement d'un véhicules à la Place Didier à Arlon au niveau des Fontaines, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de mobiliers urbains, en date du 16.10.2019 à 07h00 au 31.10.2019 à 18h00.
- Le 16 octobre 2019 : réglementant ma circulation des véhicules à la rue de la Moselle (face à l'Onem) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 16.10.2019 à 07h00 au 31.10.2019 à 18h00.
- Le 18 octobre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue des Gazomètres, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31 octobre 2019 de 11h00 à 18h00.
- Le 18 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de Mersch, N844 – Arlon-Gaichel, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de renouvellement de revêtement, en date du 08 octobre 2019 à 08h00 au 22 octobre 2019 à 18h00.
- Le 18 octobre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue des Thermes Romains à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de groupes de ventilation de toiture, en date du 23.10.2019 de 08h00 à 12h00.
- Le 18 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Huuscht, 23-25 à Arlon, en date du 28.10.2019 à 07h00 au 04.11.2019 à 18h00, à la rue du Musée, 35 à Arlon, en date du 25.10.2019 à 07h00 au 04.11.2019 à 18h00, à la ruelle Schentzy, 9 à Arlon, en date du 21.10.2019 à 07h00 au 25.10.2019 à 18h00, à la rue A. Kreides, 4 à Arlon, en date du 24.10.2019 à 07h00 au 30.10.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement et voirie.
- Le 18 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue du Vicinal, 10 à Arlon, en date du 23.10.2019 à 08h00 au 06.11.2019 à 16h00, Chemin des Espagnols, 204 à Arlon, en date du 21.10.2019 à 08h00 au 04.11.2019, rue de Diekirch, 68 à Arlon, en date du 29.10.2019 à 08h00 au 12.11.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un nouveau branchement gaz.
- Le 18 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à Markewee à Arlon, entre le 30 septembre 2019 à 07h00 et le 29 novembre 2019 à 18h00, en raison de travaux de raccordement égout.
- Le 18 octobre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement de véhicules à Heinsch, N40 BK 5.000 en face du mouvement de la guerre du 02.12.2019 à 20h00 au 07.02.2019 à 07h00, à Heinsch, N40 en face du n°518 au 515 du 02.12.2019 à 20h00 au 07.02.2019 à 07h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de passages de convois exceptionnels.
- Le 22 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules dans le parking souterrain situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des festivités d'Halloween organisées par l'asbl Centre-ville, en date du 26 octobre 2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 22 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold et Passage Nord à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'une soirée Afterwork Halloween organisée par la Commission des Fêtes d'Arlon, en date du 25 octobre 2019 à 18h00 au 26 octobre 2019 à 03h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur la portion de voirie située devant le Hall Polyvalent à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux sur la portion de voirie située devant le Hall Polyvalent à Arlon, depuis la Place de l'Yser vers le Parc des Expositions et ce jusqu'au carrefour avec la rue de l'Hydrion à Arlon, en date du dimanche 10 novembre 2019 de 07h00 à 21h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Caserne, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27 octobre 2019 de 08h00 à 18h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 76 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement téléphone/internet, en date du 12 novembre 2019 de 08h00 à 18h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue des Espagnols, 155 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07 novembre 2019 entre 08h00 et 18h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Remparts à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'essais de sol, en date du 23 octobre 2019 de 07h30 à 12h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Toernich, 80 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31 octobre 2019 à 15h00 au 02 novembre 2019 à 12h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue Général Patton, 122 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31 octobre 2019 de 11h00 à 18h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Semois, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 23 octobre 2019 à 07h00 au 24 octobre 2019 à 18h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Frédérique Lenger, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 31.10.2019 à 07h00 au 07.11.2019 à 18h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de l'Hydrion, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction d'un immeuble, en date du 31.10.2019 à 08h00 au 30.11.2019 à 16h30.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 22.10.2019 à 07h00 au 31.10.2019 à 17h00.

- Le 23 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Schoppach, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 22 octobre 2019 à 08h00 au 23.10.2019 à 16h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 113 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 28.10.2019 de 08h00 jusqu'à fin de l'expulsion.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 68 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 22 octobre 2019 de 07h30 à 16h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Schoppach à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réseau BT Ores, en date du 23.10.2019 de 08h00 à 17h00.
- Le 23 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 19.10.2019 à 07h30 au 25.10.2019 à 17h00.
- Le 25 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold, en raison d'assurer le bon déroulement des sessions du Conseil Provincial en 2020, en date des vendredi 24 janvier 2020 (9h00 + 11h00 mercuriale), vendredi 21 février 2020 (09h00), vendredi 27 mars 2020 (14h00), vendredi 24 avril 2020 (14h00), mercredi 13 mai 2020 (09h00), vendredi 29 mai 2020 (14h00), vendredi 19 juin 2020 (14h00), vendredi 04 septembre 2020 (14h00), vendredi 23 octobre 2020 (14h00), lundi 26 octobre 2020 (09h00 + budget), mardi 27 octobre 2020 (09h00) + budget, mercredi 28 octobre 2020 (09h00) + budget, vendredi 27 novembre 2020 (14h00), vendredi 18 décembre 2020 (09h00).
- Le 28 octobre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marché aux Fleurs, 9, boîte 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04 novembre 2019 à 08h00 au 08 novembre 2019 à 20h00 et en date du 09 novembre 2019 à 08h00 au 10 novembre 2019 à 20h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'interventions ponctuelles, en date du 01.11.2019 à 07h30 au 30.11.2019 à 17h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Marché au Beurre, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 09 novembre 2019 de 08h00 à 16h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25 novembre 2019 de 08h00 à 18h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marché aux Fleurs, 9 boîte 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04 novembre 2019 à 08h00 au 08 novembre 2019 à 20h00, en date du 09 novembre 2019 à 08h00 au 10 novembre 2019 à 20h00.

- Le 28 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du Général Patton, 1 à Arlon (commerce), en raison d'assurer le bon d'une expulsion, en date du 06.11.2019 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons, à la rue du Marquisat, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04 novembre 2019 entre 08h00 et 18h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Sonnetty, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'évacuation d'une citerne à mazout, en date du 12.11.2019 de 07h30 à 16h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur les emplacements de parking herbeux (4 emplacements) à gauche avant l'entrée du cimetière d'Arlon, rue de Diekirch, 243 du 31 octobre 2019 à 06h00 au 01 novembre 2019 à 18h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Lagland au niveau du réservoir SWDE à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'ouverture d'une fouille pour un branchement d'eau, en date du 28.10.2019 à 07h00 au 29.10.2019 à 17h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue Joseph Netzer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'une chambre de visite, en date du 28.10.2019 à 06h00 au 31.10.2019 à 18h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Joseph Netzer, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30 octobre 2019 de 08h00 à 19h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules réglementant la circulation des véhicules rue du Pont Levis et rue du Marché au Beurre à Arlon (réparation sur réseau), en date du 28 octobre 2019 à 08h00 au 31 octobre 2019 à 16h00, et rue de Schoppach au carrefour rue des Violettes à Arlon (réfection de la chaussée), en date du 29 octobre 2019 à 08h00 au 31 octobre 2019 à 16h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau et réfection de la chaussée.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la ruelle Schentzy, au niveau du n°9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux avec pompe à chape et manœuvre camion, en date du 25.10.2019 de 07h00 à 17h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue François Boudart au niveau du n°6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 26 octobre 2019 à 06h00 au 27.10.2019 à 20h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin de Messancy (entre le garage Mazda et le rond-point avant l'autoroute – N81 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles pour Ores, en date du 23 octobre 2019 à 07h30 au 06.12.2019 à 18h00.
- Le 28 octobre 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue François Boudart à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de façade et placement d'une nacelle élévatrice, en date du 31 octobre 2019 de 07h00 à 16h00.

- Le 28 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin des Allemands, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 28.10.2019 à 07h00 au 08.11.2019 à 18h00.
- Le 31 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules au Square Albert 1^{er} – Parvis Saint-Martin, 3PMR Place Léopold à droite APJ et parking arrière de l'Hôtel de Ville (6 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des cérémonies pour la fête de la Dynastie Te Deum, en date du 16 novembre 2019 de 08h30 à 14h00.
- Le 31 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Paul Reuter parking 20 emplacements derrière l'Hôtel de Ville à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un drink pour l'inauguration de la synagogue, en date du 17 novembre 2019 de 10h30 à 16h00.
- Le 31 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur les emplacements de la salle de l'Harmonie + 2 PMR du 10 novembre 2019 de 10h00 à 14h00, en raison d'assurer le bon déroulement de l'Armistice 2019 (Udange).
- Le 31 octobre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Général Molitor, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05 novembre 2019 de 08h00 à 18h00.
- Le 04 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de voiture, en date du 04.11.2019 à 07h00 au 08.11.2019 à 17h00.
- Le 04 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Square Albert 1^{er} à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du spectacle Les Sonneurs de Noël, en date du 19 décembre 2019 à 07h00 au mardi 24 décembre 2019 à 12h00.
- Le 04 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Place Schalbert, rue Seyler et Plaine des Manœuvres à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du tournage de séquences d'un film, en date du 16 novembre 2019 à 05h00 au dimanche 17 novembre 2019 à 21h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la N82 – km 1800 à 4500, rue d'Arlon et la N4 (Spetz) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'entretien des panneaux de préavis, en date du 30 octobre 2019 à 08h00 au 15 novembre 2019 à 18h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Bouleaux, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 08 novembre 2019 à 15h00 au 11 novembre 2019 à 09h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, 77 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 1^{er} novembre 2019 de 12h00 à 19h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint-Donat, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 30 octobre 2019 de 08h00 à 16h00, et en date du 1^{er} novembre 2019 à 08h00 au 02 novembre 2019 à 16h00.

- Le 07 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules N882 BK 3.5 à 4.0 CG à Arlon, entre Frassem et Oberpallen, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de voirie, en date du 29.10.2019 à 08h00 au 31.10.2019 à 17h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 49 à Arlon, en raison de travaux de toiture, en date du 04.11.2019 à 07h00 au 08.11.2019 à 18h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Vicinal, 10 à Arlon, en date du 23.10.2019 à 08h00 au 27.11.2019 à 16h00, au Chemin des Espagnols, 204 à Arlon, en date du 21.10.2019 à 08h00 au 27.11.2019, rue de Diekirch, 68 à Arlon, en date du 29.10.2019 à 08h00 au 27.11.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un nouveau branchement de gaz.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue de Bitburg, n°26 à Arlon, en date du 14.11.2019 à 08h00 au 21.11.2019 à 18h00, et rue de Bitburg n°64 à 68 à Arlon, en date du 15.11.2019 à 08h00 au 22.11.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Grass à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles de fibre optique, en date du 12.11.2019 à 08h00 et du 29.11.2019 à 17h00 (2 jours de travail).
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch au niveau du n°69 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 04.11.2019 à 07h00 au 30.11.2019 à 19h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Zénobe Gramme, 14 à Arlon, en date du 07.11.2019 de 07h00 à 18h00, en date du 12.11.2019 de 07h00 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Zénobe Gramme, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 07.11.2019 de 07h00 à 18h00, et en date du 12.11.2019 de 07h00 à 18h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue, 58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 05 novembre 2019 à 09h00 au 20 novembre 2019 à 18h00 (excepté les jeudis car marché hebdomadaire).
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 06 novembre 2019 de 07h00 à 20h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb à Arlon (en face de Proximus), en date du 06 novembre 2019 de 08h00 à 17h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Déportés, 20-22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une grue, en date du 15.11.2019 de 07h00 à 16h00.

- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés (église Sacré Cœur) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fibre optique, en date du 15.11.2019 de 07h00 à 17h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés (église du Sacré Cœur) à Arlon, en date du 15.11.2019 de 07h00 à 17h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fibre optique.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin de la Rentertkapell à Waltzing, en date du 08.11.2019 de 07h30 à 11h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage à la rue des Frènes.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 76 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux intérieurs – changement de boiler, en date du 06 novembre 2019 de 08h00 à 16h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de l'Hydrion, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 07 novembre 2019 de 08h00 à 14h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 98 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un container, en date du 07 novembre 2019 de 07h00 à 18h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules place Schalbert et rue Seyler à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du tournage de séquence d'un film, en date du 5 novembre 2019 à 12h00 au 17 novembre 2019 à 21h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Domaine, 2 et 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement et voirie, en date du 19.11.2019 à 08h00 au 26.11.2019 à 18h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Scheuer, 76 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25 novembre 2019 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 18.11.2019 à 07h00 au 22.11.2019 à 17h00.
- Le 07 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Scheuer, 76 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25 novembre 2019 de 08h00 à 18h00.
- Le 08 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, sur deux emplacements de parking situés au pied du perron de l'ancien Palais de Justice, côté rue du Palais de Justice, du 09 novembre 2019 à 18h00 au 10 novembre 2019 à 12h00, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'une soirée à l'ancien Palais de Justice.

9. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IMIO : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 12 décembre 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'approuver tous les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire d'IMIO du 12 décembre 2019 tel que repris ci-dessus ;

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1^{er} ci-dessus.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision ;

De transmettre la présente délibération à l'intercommunal IMIO dans les plus brefs délais.

10. ADMINISTRATION GENERALE : ADMINISTRATION Intercommunale VIVALIA : approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 17 décembre 2019.

Monsieur MITRI – Effectivement nous refusons l'ordre du jour et les différents points, et le faire connaître à l'ensemble des communes de l'arrondissement, pour que la prise de position soit comme d'habitude à l'Assemblée générale.

Monsieur MAGNUS – Il faut donc noter qu'il faut avertir l'ensemble des communes de notre arrondissement.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1. De voter contre l'approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2019.
2. De voter contre la présentation du Plan stratégique 2020-2022 et l'approbation du budget 2020 de Vivalia.
3. De voter contre la démission/nomination d'Administrateur.
4. De voter contre la modification des statuts – modifications de l'article 3 des statuts pour la prise en charge des pertes de secteurs PCPA et extra-hospitaliers.

De charger les délégués désignés pour représenter la commune d'Arlon par la décision du Conseil communal du 24 avril 2019 de rapporter la présente délibération telle quelle aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'intercommunale VIVALIA du 17 décembre 2019.

De charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'assemblée générale.

A la demande de M. MITRI, Échevin, décide que l'on adresse la position de la Ville à tous les Bourgmestres des communes de l'arrondissement (Messancy, Aubange, Attert, Martelange) ainsi qu'à Virton.

11. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale SOFILUX : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2019.

Monsieur MAGNUS – On me dit qu’il faut être attentif au point 3 qui est les subsides de TV Lux. J’ai eu un contact avec eux, on donne pour l’instant 1 € par habitant à TV Lux ; depuis 2015 on donne 0,50 € en plus et on me promet que ça n’aura pas d’impact sur les dividendes, mais que ça n’est pas la première année qu’on le fait. Le Conseil d’administration de Sofilux va d’ailleurs rencontrer les responsables de TV Lux pour discuter entre eux de ce financement. Voilà ce qu’on me demandait de rajouter par rapport à cet ordre du jour.

Monsieur WALTZING – A ce niveau-là justement, par rapport à TV Lux, il faut dire que TV Lux est en déficit et que l’augmentation est due au fait que le bâtiment ne répond pas du tout aux normes écologiques qui étaient prévues, et qu’il consomme même 30.000 € par an en plus que ce qui était prévu au niveau de la climatisation. C’est un sujet qui a d’ailleurs été mis sur la table pour ce point.

Monsieur MAGNUS - C’est pour cela qu’ils se voient ensemble pour voir comment ils peuvent arranger cela. Maintenant du côté de Sofilux, on m’a dit « *ils payent une charge complète de 90.000 € par an, mais avec les 50 cents en plus par habitant, ils ont de quoi mettre* ». C’est sûr que les bâtiments sont surement plus énergivores quand on voit la vitrine qu’il y a à l’avant, et puis le bâtiment est certainement plus grand aussi.

Monsieur GAUDRON – Je vais d’abord m’associer aux propos de Monsieur WALTZING car en effet c’est quand même scandaleux qu’un bâtiment qu’on nous a vendu comme quasi passif fait qu’au final il y a des frais de chauffage qui sont tout-à-fait démesurés. Il y a vraiment une incompréhension, un problème de conception parce qu’en effet le bâtiment a à peine quelques années. Par ailleurs, comme vous l’avez rappelé, la commune paye indirectement 1,50 € par habitant, vu que 0,50 € par habitant sont déduits de nos dividendes Sofilux ; mais dans les difficultés de TV Lux il y a d’une part ce problème de mauvaise surprise par rapport aux charges, mais il y a aussi, comme dans toute équipe, quand TV Lux a commencé il y avait plein de jeunes journalistes qui étaient en début de carrière ; toute cette équipe vieillit en même temps donc évidemment les coûts de personnel qui y sont liés augmentent. C’est donc aussi un élément majeur qui fait que TV Lux a besoin de plus de moyen pour pouvoir tenir l’équilibre budgétaire. Je voudrais tout de même attirer votre attention sur le fait que si l’on compare à d’autres TV locales par exemple, Notélé reçoit 3,7 € par habitant par an dans le Hainaut, la TV communautaire reçoit là-bas entre 3 et 5 € en fonction des télévisions locales. Il faut donc bien se rendre compte qu’actuellement TV Lux, par rapport à d’autres outils du même type qui je pense sont des outils très importants entre autre pour valoriser le travail des pouvoirs locaux et de permettre de créer là une connexion entre les élus et les citoyens, nécessite peut-être plus d’efforts pour maintenir un outil de qualité. C’est pour ça qu’au niveau du groupe ECOLO on regrette que ce qui est proposé par l’Assemblée générale de maintenir in fine 1,50 € par habitant par TV Lux, ça nous semble insuffisant. J’entends bien qu’il y a des discussions entre les ténors des différents partis pour peut-être revoir ce point-là ; il n’empêche qu’actuellement ce qui nous est proposé c’est de maintenir le même montant d’aides pour TV Lux, ce qui ne nous semble pas raisonnable, vu la situation, et donc nous voterons contre le point 1.C tel qu’il est présenté pour le moment. Tant que j’ai la parole, je voulais aussi attirer votre attention sur le point 1.B qui est ‘Socofe – Transfert des parts Publi-T et Publigaz vers Socofe’ : je ne sais pas si vous vous êtes renseignés sur l’actionnariat de Socofe, qui serait donc l’entreprise qui bénéficierait de ces parts supplémentaires, et donc notre commune indirectement via Sofilux investirait de manière plus importante dans cette structure. Or l’actionnaire principal actuel de la Socofe est Nethys... Je ne sais pas vous mais pour moi c’est une structure qui ne m’inspire pas la plus grande confiance, et donc je vous invite aussi à voter non pour le point 1.B ‘Socofe – Transfert des parts Publi-T et Publigaz vers Socofe’.

Monsieur MAGNUS - J’entends bien vos deux demandes. Je crois qu’il faut aussi respecter les institutions, c’est-à-dire qu’on a tous des représentants au sein du Conseil d’administration de Sofilux, et c’est là que doit se passer la discussion, ce n’est pas ici au Conseil communal. Je veux bien entendre, je n’ai pas vérifié la 2^{ème} information et c’est vrai que si Nethys est là-dedans, on peut quand

même se poser certaines questions quant à la bonne gouvernance de cette société, pour ne pas en dire plus ... Je crois que vous avez des représentants, nous avons des représentants, le MR a des représentants au sein de Sofilux, donc je souhaiterais quand même entendre ces représentants-là et je suppose qu'au sein du Conseil d'administration de Sofilux, ils prendront j'espère les bonnes décisions. Moi, au Conseil communal, à l'assemblée générale, je veux suivre en tout cas les avis... j'entends bien que du côté ECOLO vous avez une position qui est politique provinciale, mais j'aimerais vérifier certaines informations avant d'aller plus. Pour TV Lux c'est un montant supplémentaire et j'imagine que si demain lors de ces négociations qu'ils ont, lorsqu'on m'a dit le 26 novembre 2019, ils se voient et qu'ils acceptent de financer plus TV Lux, je n'y vois en ce qui me concerne aucun problème. Ce n'est pas à moi d'en décider, c'est au sein du Conseil d'administration de Sofilux de prendre ses responsabilités.

Monsieur GAUDRON - C'est aussi notre rôle d'actionnaire de prendre nos responsabilités pour les organisations que l'on estime les plus justes.

Monsieur MAGNUS - Je voudrais quand même vérifier... je peux comprendre que Nethys soit l'actionnaire de la Socofe, peut-être, je ne sais pas...

Monsieur GAUDRON – Vous faites comme vous voulez, mais nous avons pris nos renseignements, nous ne sommes pas convaincus et donc on vote contre ce point-là. On vous invite à faire de même, mais évidemment vous faites ce que vous voulez, nous sommes en démocratie. Autre suggestion, c'est qu'on décide que le Conseil communal ne se prononce pas par rapport à ce point-là, ce qui laisse toute liberté à nos représentants à l'assemblée générale de se positionner en connaissance de cause lors de l'assemblée générale, et donc de se renseigner.

Monsieur MAGNUS - C'est une position pour le point 2. Pour le point 3, je souhaite donner la liberté au Conseil d'administration de négocier avec TV Lux. Vous dites qu'il faut donner plus ... Oui, peut-être. S'il faut donner plus, il faudra donner plus. On reviendra devant le Conseil communal pour une assemblée générale extraordinaire qui dira que l'on donne un peu plus. Je propose à ce moment-là de voter les points 1 et 3, et de ne pas voter le point 2 pour laisser nos représentants voter en leur âme et conscience, en fonction des renseignements surtout qu'ils auront pu retirer.

Le Conseil communal,

Décide d'approuver à l'unanimité le premier point "le plan stratégique 2020-2022" repris dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale SOFILUX qui aura lieu le jeudi 12 décembre 2019 à 18h00 à Libramont.

Décide par 20 abstentions et 6 voix contre (Mme I.CHAMPLUVIER, M R.GAUDRON, M M.LAQLUII, M G.FROGNET, M J-M.LAMBERT, Mme V.WAGNER) de voter le deuxième point "Socofe – Transfert des parts Publi-T et Publigaz vers Socofe" repris dans l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale SOFILUX qui aura lieu le jeudi 12 décembre 2019 à 18h00 à Libramont.

Décide par 20 voix pour et 6 voix contre (Mme I.CHAMPLUVIER, M R.GAUDRON, M M.LAQLUII, M G.FROGNET, M J-M.LAMBERT, Mme V.WAGNER) de voter le troisième point "Subsides de TV LUX "repris dans l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale SOFILUX qui aura lieu le jeudi 12 décembre 2019 à 18h00 à Libramont.

12. ADMINISTRATION GENERALE : Organisation d'une commission thématique du Conseil communal en vue de présenter l'avant – projet du Schéma de développement communal.

Monsieur MAGNUS – On ne va pas revenir sur le débat mais c'est vrai que, la note le dit très bien, c'est un projet qui a été lancé maintenant il y a déjà quelques années. Nous avons le diagnostic de la situation existante et l'approbation d'une stratégie territoriale. Ça a un peu trainé parce qu'il y avait évidemment des modifications, et Matthieu l'a dit, le CWATUP, le CODT, les obligations, etc. tout cela a changé pour l'auteur de projet ; pour DR(EA)²M ça a aussi été très compliqué car à un certain moment ils ne savaient plus s'il fallait avancer ou attendre que le CODT soit là. On vous propose, pour ne pas avoir un sujet qui va prendre quelques heures de réflexion - on sait que nos Conseils communaux durent déjà relativement longtemps, et si on doit présenter un sujet comme cela, ça va prendre 4h au moins de notre Conseil communal. On s'est donc dit « Et si on faisait de cela un Conseil thématique entre les membres du Collège et deux personnes par groupe politique ». On ne veut pas jouer parce qu'on ne croit pas qu'il y ait beaucoup d'implication politique, même s'il y en a toujours, et donc on se proposait de désigner deux personnes par parti politique. On vous propose de désigner deux membres dans chaque groupe politique, et la 1^{ère} réunion – je ne dis pas qu'il y en aura 10, mais il y en aura sûrement 1 ou 2 et on essayera de limiter à 2 si nous n'avons pas fini avec la 1^{ère} – sera le 3 décembre à 17h30 à l'Hôtel de Ville. La société DR(EA)²M sera là et nous présentera son avant-projet de développement communal.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de constituer une Commission thématique en aménagement du territoire du Conseil communal comportant 2 membres de chaque groupe, en plus des membres du Collège ;

Arlon 2030 : Monsieur M. Sainlez, Monsieur P-Ph. Balon.

MR-MC : Monsieur O. Waltzing, Monsieur H. Manigart.

Ecolo + : Madame V. Wagner, Monsieur R. Gaudron.

Pour vouS : Madame M. Neuberg, Monsieur J-M Triffaux.

Décide d'organiser une séance de cette Commission thématique le 3 décembre 2019 à 17h30 à l'Hôtel de Ville, en présence des chefs de projets du bureau d'étude DR(EA)²M qui présenteront l'avant-projet de schéma de développement communal.

13. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Fournitures : Acquisition de stores pour plusieurs bâtiments communaux. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter le point.

14. BOIS COMMUNAUX : Approbation d'un devis pour travaux forestiers non subsidiés à exécuter dans les bois communaux sis dans le cantonnement d'Aywaille.

Monsieur DEWORME – On doit effectivement effectuer quelques travaux dans nos propriétés du cantonnement d'Aywaille, et selon la procédure prévue par la Région wallonne, notre ingénieur sur place Madame BARVAUX nous propose d'investir pour un montant de 11.810 €. Si le devis est accepté, elle lancera le marché selon les procédures habituelles. On pourrait imputer encore en 2019 parce que nous avons encore du crédit.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1. D'approuver le devis n° SN/811/2/2020 au montant de 11 810,05 euros TVAC.
2. La dépense à en résulter sera imputée au budget ordinaire de 2019 (article 640/124-06) et les travaux se feront par voie d'adjudication.

15. FINANCES COMMUNALES - SUBSIDES : Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Jeunesse Autelbas ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 suivant :

- *A l'asbl Jeunesse Autelbas : 778,64 € ;*
- A l'asbl Amanocclair : 3.490,70 €
- Au cercle Saint-Louis de Toernich

Décide de reporter le dossier

- Association des Œuvres Paroissiales du Doyenné Arlon asbl - 7.517,26 € (école de Sterpenich, salle Familia, salle le Pavillon, salle la Petite Bergère, salle le Cercle St-Hubert, salle la Ruche).

16. FINANCES COMMUNALES - SUBSIDES : Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Amanocclair ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 suivant :

- A l'asbl Jeunesse Autelbas : 778,64 € ;
- *A l'asbl Amanocclair : 3.490,70 €*
- Au cercle Saint-Louis de Toernich

Décide de reporter le dossier

- Association des Œuvres Paroissiales du Doyenné Arlon asbl - 7.517,26 € (école de Sterpenich, salle Familia, salle le Pavillon, salle la Petite Bergère, salle le Cercle St-Hubert, salle la Ruche)

17. FINANCES COMMUNALES – SUBSIDES : Remboursement du précompte immobilier à l'association des œuvres paroissiales du doyenné d'Arlon.

Monsieur TRIFFAUX - A propos des œuvres du doyenné, la Salle Familia à Stockem, c'est la Ville d'Arlon qui est propriétaire ?

Monsieur MAGNUS – Ca n'a pas changé depuis l'année passée, Monsieur THILL ?

Monsieur THILL – Pas que je sache.

Monsieur MAGNUS - S'il y a un bail emphytéotique ou si nous sommes propriétaires, c'est différent, parce que pour le bail emphytéotique, l'idée était de dire que lorsque des gens occupent un

bien dont la commune est propriétaire, ils ne payent pas de précompte immobilier ; quand la commune n'est pas propriétaire mais qu'eux sont propriétaires, ils doivent payer un précompte immobilier et il y avait une différence de traitement – ce raisonnement date d'il y a 15 ans. Je comprends bien que si eux ne payent pas le précompte, on ne doit pas leur rembourser.

Monsieur TRIFFAUX - Pour l'école de Sterpenich, on paye le précompte immobilier pour une école ? C'est la 1^{ère} fois que je vois cela. On ne paye quand même pas le précompte immobilier d'une école libre... Pourquoi elle et pas les autres, alors ?! Dans les 7.000 € je suppose qu'il y a le détail de tout cela, mais ça ne me paraît pas normal qu'on paye le précompte immobilier de l'école libre de Sterpenich.

Monsieur MAGNUS - On va vérifier mais si les autres années, on ne le faisait pas, je ne vois pas pourquoi on le ferait cette année. Et si les autres années on le faisait, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas cette année. C'est mon raisonnement, mais je ne sais pas, j'aime bien être sûr de ce que j'avance. Monsieur THILL, il faudra que vous vérifiez. On peut reporter ce point-là au mois prochain, et on va vérifier ces deux demandes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 suivant :

- A l'asbl Jeunesse Autelbas : 778,64 € ;
- A l'asbl Amanocclair : 3.490,70 €
- Au cercle Saint-Louis de Toernich

Décide de reporter le dossier

- *Association des Œuvres Paroissiales du Doyenné Arlon asbl* : 7.517,26 € (école de Sterpenich, salle Familia, salle le Pavillon, salle la Petite Bergère, salle le Cercle St-Hubert, salle la Ruche).

18. FINANCES COMMUNALES – SUBSIDES : Remboursement du précompte immobilier au cercle Saint-Louis de Toernich.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 suivant :

- A l'asbl Jeunesse Autelbas : 778,64 € ;
- A l'asbl Amanocclair : 3.490,70 €
- *Au cercle Saint-Louis de Toernich*

Décide de reporter le dossier

- Association des Œuvres Paroissiales du Doyenné Arlon asbl : 7.517,26 € (école de Sterpenich, salle Familia, salle le Pavillon, salle la Petite Bergère, salle le Cercle St-Hubert, salle la Ruche).

19. FINANCES COMMUNALES – SUBSIDES : Octroi d'une subvention au « Royal Tennis Club Arlon » pour l'organisation d'une étape de l'ITF Junior qui se déroulera du 30 décembre 2019 au 5 janvier 2020.

Monsieur LAFORGE – Nous octroyons une subvention de 1.000 € pour l'organisation d'une étape du circuit ITF Junior, donc c'est vraiment important je pense que le Conseil communal puisse soutenir cette démarche. C'est pour la 2^{ème} année consécutive et le Royal Tennis Club d'Arlon va accueillir

plusieurs centaines de joueurs internationaux qui vont jouer durant la dernière semaine de décembre et début janvier.

Monsieur MAGNUS – Je crois que ça avait d'ailleurs eu un très beau succès l'année passée, et il faut encourager ces jeunes-là aussi.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'octroyer une subvention de 1.000 € euros au Royal Tennis Club Arlon ;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 764/33203-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- La liquidation est autorisée suite à l'organisation de l'évènement et dès réception des pièces justificatives pour un montant de 1.000€.

20. FINANCES COMMUNALES – SUBSIDES : Octroi d'une subvention à la Maison des jeunes pour un « Live-Painting Graffiti » pour l'inauguration du nouveau hall sportif de la Spetz.

Monsieur MAGNUS – J'espère que vous avez tous été voir le « Live-Painting Graffiti » au Hall sportif de la Spetz, avec des jeunes de la Maison des Jeunes qui ont bien travaillé durant le weekend passé. On leur accorde une subvention de 550 € pour payer les bombes de peinture, et quand on voit le stock qui était là-bas, on peut s'imaginer que ça coute aussi cher.

Monsieur LAFORGE – Vous allez recevoir l'invitation, elle vient d'être préparée par Alexandra. Nous l'avons reçue dans notre casier et vous allez les recevoir à mon avis par la poste dans les jours qui viennent. C'est le 16 décembre à 16h, il y a la journée sportive et donc dans la presse c'était normalement pour la journée sportive et non pas pour l'inauguration du hall.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide la mise à disposition du mur et d'octroyer une subvention de 550€ à la Maison des jeunes pour la création d'un mur « live-painting graffiti » pour l'inauguration du nouveau hall sportif de la Spetz ;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 (subside aux organismes culturels), du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation suite à l'organisation de l'évènement et dès réception des pièces justificatives pour un montant de 550€.

21. REGLEMENT REDEVANCE COMMUNALE ANNUELLE : Adoption du règlement sur la taxe annuelle sur l'enlèvement et la gestion des déchets ménagers et y assimilés exercice 2020.

Monsieur MAGNUS - Le mois passé nous avons parlé avec une certaine consensualité du cout vérité, et donc vous savez que nous comptons réfléchir à la problématique pour l'année prochaine mais ça reste identique aux années précédentes.

Madame LAMESCH – La seule petite différence est qu'on a diminué la taxe pour les étudiants.

Monsieur MAGNUS - C'est important de le mettre en avant.

Monsieur TRIFFAUX - L'autre différence est qu'on réduit sensiblement la collecte des encombrants de 80 %, donc je trouve que ça serait logique que ça se retrouve par une petite diminution de la taxe.

Madame LAMESCH - C'est vrai que l'on réduit la taxe des encombrants mais on va d'abord attendre d'avoir le coût réel et de voir comment ça se passe. La deuxième chose est que c'est vrai que ça diminue fort mais la collecte des encombrants ne représente quand même pas un coût très important par rapport au coût vérité. Ça représente peut-être une toute petite diminution totale. Évidemment on l'intègrera dans le recalcul de la taxe et puis on saura exactement la quantité d'encombrants que l'on collecte parce que ce ne sont que des hypothèses.

Monsieur TRIFFAUX - L'AIVE ne vous a pas dit si l'objectif de 300 à 60 tonnes par an est atteint ?

Madame LAMESCH - Si, on sait s'il est atteint. Ça représentera une réduction mais qui n'est pas vraiment énorme et qui était compensée par une augmentation due à la mauvaise vente des papiers/cartons. Globalement il n'y avait pas de différence que l'on pouvait appliquer ici.

Monsieur TRIFFAUX - A mon avis, le citoyen va quand même voir la différence l'année prochaine. Je crois donc qu'il devrait être encouragé si on fait un effort pédagogique avec lui et qu'on lui dit « Ecoutez c'est vrai, nous avons changé le système des encombrants, on vous encourage à vous en occuper vous-même au parc à conteneurs ou à faire en sorte de ne plus produire d'encombrants ». Il faudrait quand même le récompenser un petit peu et que ça soit prévu maintenant, mais nous allons nous abstenir sur ce point-là.

Monsieur GAUDRON – Je pense que la différence était de l'ordre de 30.000 € si les simulations étaient respectées donc ça présente un impact d'à peine 1 € par habitant. Il me semble par ailleurs bien plus prudent d'attendre de voir la réalité par rapport à ces simulations, aussi nous votons contre, dans la continuité de ce qu'on a toujours voté, mais nous mettons beaucoup d'espoir en Madame l'Échevine pour voter pour l'année prochaine.

Le Conseil communal, décide :

Par voix 17 pour 6 voix contre (Mme I.CHAMPLUVIER, M R.GAUDRON, M M.LAQLUII, Mme G.FROGNET, M J-M.LAMBERT, Mme V.WAGNER) et 3 abstentions (M A.EVEN, M J-M TRIFFAUX, Mme M. NEUBERG)

Arrête comme suit le règlement de la taxe communale annuelle sur l'enlèvement et la gestion des déchets ménagers et y assimilés.

Article 1^{er} - Principe

Il est établi au profit de la commune, pour l'exercice 2020, une taxe annuelle sur les déchets résultant de l'activité usuelle des ménages et déchets y assimilés.

Article 2 - Définitions

2.1. Par « usager », on entend le producteur de déchets, bénéficiaire du service de gestion des déchets rendu par la commune.

- a) Par « sac pour la matière organique » on entend : sac compostable de 20 litres certifiés OK COMPOST et VGS classe 2 (ou équivalent) ; conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d'Arlon.
- b) Par « sac pour la fraction résiduelle » on entend : sac de collecte sélective de la fraction résiduelle - EN 13592 : 2003 ou VGS – 600/850 – standard- polyéthylène basse densité radicalaire – gris claire translucide – sans soufflets – conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d'Arlon.
- c) Par « sac pour la fraction PMC ou bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons » on entend : sac de collecte sélective de la fraction PMC ou bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons de 60 litres conditionné par rouleau de 20, au nom de l'AIVE.
- d) Par « sac poubelle de couleur jaune » on entend : sac poubelle de couleur jaune destiné à recevoir tous types de déchets sauf les déchets dangereux, verres et encombrant, de 60 litres conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d'Arlon et réservé exclusivement aux usagers des brocantes, marchés, kermesses et toutes autres personnes autorisées au préalable par la Ville.
- e) Seuls les sacs réglementaires sont admis. L'utilisation d'autres « sacs poubelle » est proscrite. « Par sac réglementaire » on entend : tout sac distribué de manière directe ou indirecte par la commune d'Arlon et agréé par l'Intercommunale A.I.V.E. conformément aux points a), b), c) et d).

2.2 Collecte sélective de la fraction organique et de la fraction résiduelle par « conteneur » au sens du présent règlement, on entend tout récipient de collecte, rigide, d'un volume de 140, 240, 360 ou 770 litres, destinée à recevoir des déchets ménagers et assimilés.

Article 3 - Redevables

§1. La taxe est due par le responsable de tout ménage d'une ou de plusieurs personnes, inscrit au Registre de la population ou au Registre des étrangers d'ARLON au 1er janvier de l'exercice d'imposition et conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté royal du 16 juillet 1992. A défaut de paiement, la taxe est due solidairement par les autres membres du ménage qui, au 1er janvier de l'exercice d'imposition, sont inscrits au registre de la population ou au registre des étrangers d'Arlon.

§2. La taxe est due par le responsable de tout ménage d'une ou de plusieurs personnes, non inscrit aux Registres de population d'ARLON au 1er janvier de l'exercice d'imposition, pouvant occuper ou occupant même épisodiquement, un bien immobilier (second résident ou non résident). A défaut de connaître l'identité de la personne qui dispose du logement et/ou à défaut de paiement de la part de celle-ci, la taxe est due solidairement par le propriétaire du logement.

§3. Pour chaque lieu d'activité potentiellement desservi par le service de collecte en porte-à-porte, en application de l'article 1.5 du règlement communal concernant la gestion des déchets, la taxe est également due par toute personne physique ou morale, responsable d'une association, exerçant, au 1er janvier de l'exercice d'imposition, sur le territoire de la commune, une profession libérale ou une activité industrielle, commerciale, de services ou une activité de quelque nature qu'elle soit, lucrative ou non, autre que l'activité usuelle des ménages.

§4 La taxe est due par les communautés constituées de personnes vivant dans des foyers, homes, communautés religieuses,... répondant au terme de communauté repris par les instructions générales du Registre national.

Article 4 :

Tout changement dans la composition du ménage, toute cessation d'activité intervenant après le 1er janvier de l'exercice d'imposition, ne donnent droit à aucune réduction ou dégrèvement, même

partiel, dans le montant de la taxe due. De même, le fait de quitter le territoire communal au cours de l'exercice d'imposition ne donne pas droit à un dégrèvement partiel.

Article 5 : Exemptions - réductions

§1. Le responsable d'un ménage d'une ou de plusieurs personnes qui dispose d'un revenu global imposable, inférieur ou égal au revenu d'intégration social obtient une réduction de 20% de la taxe, sur demande introduite, avant paiement, auprès du Collège communal, dans les trente jours de la date d'envoi de l'avertissement-extrait du rôle; accompagnée

- soit de l'original de l'avertissement-extrait de rôle reçu l'année précédente de l'administration des contributions, document qui lui est restitué avec la notification de la décision;
- soit d'une attestation du CPAS confirmant que l'intéressé bénéficiait du revenu d'intégration social au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.

§2. Sont exonéré de la taxe annuelle visée à l'article 3.

a) Les services d'utilité publique, gratuits ou non, ressortissant à l'État Fédéral, la Région wallonne, la Communauté française, la Province ou la Ville d'Arlon. Cette exonération ne s'étend pas aux parties d'immeubles occupées par les agents de ces services à titre privé ou pour leur usage personnel.

b) aux militaires de carrière en mission à l'étranger mais effectivement domicilié au 1er janvier de l'exercice d'imposition en Belgique (adresse de référence), sur base d'une attestation délivrée par le Chef de corps.

Article 6 : Taux de taxation

§1. La taxe est composée d'une partie forfaitaire (terme A) et d'une partie variable en fonction de la quantité de déchets produite (terme B)

Terme A : partie forfaitaire de la taxe

A.1 Pour les redevables visés à l'article 3 §1 : un forfait annuel de :

- a. 150 EUR pour les ménages d'une personne.
- b. 180 EUR pour les ménages de deux personnes,
- c. 210 EUR pour les ménages de trois personnes,
- d. 240 EUR pour les ménages de quatre personnes et plus

A.2 pour les redevables visés à l'article 3 § 2 : un forfait annuel de 240 EUR, à l'exclusion des étudiants qui sont taxés au tarif forfait annuel prévu à l'article 6 § 1er Terme A point A1

A.3 Pour les redevables visés à l'article 3 §3, à l'exclusion des redevables visés au A.4 ci-dessous : un forfait annuel de 240 EUR.

A.4 Pour les communautés adhérant ou non au service ordinaire de collecte, visés à l'article 3§4 : un forfait de 240 EUR augmentés de 15 EUR par personne, à partir de la cinquième personne, pour les personnes vivant en communauté.

TERME B : partie variable en fonction de la quantité de déchets produite

B.1 SACS POUBELLE : Un montant unitaire de :

- 5 EUR par rouleau de 10 sacs de 60 litres destinés à recevoir la fraction résiduelle.
- 4 EUR par rouleau de 10 sacs de 20 litres destinés à recevoir la matière organique.

2.5 EUR par rouleau de 20 sacs de 60 litres destinés à recevoir les PMC ou bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons.

20 EUR par rouleau de 10 sacs de 60 litres de couleur jaune destinés à recevoir tous les types de déchets sauf les déchets dangereux, verres et encombrants.

B.2 CONTENEURS : un montant annuel de :

150 EUR par conteneur de 140 litres présenté au service ordinaire de collecte (matière organique).

150 EUR par conteneur de 140 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).

250 EUR par conteneur de 240 litres présenté au service ordinaire de collecte (matière organique).

250 EUR par conteneur de 240 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).

300 EUR par conteneur de 360 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).

600 EUR par conteneur de 770 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).

Les sacs fournis par la commune et les conteneurs soumis à la présente taxe sont les seuls récipients de collecte autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.

§2. Allocation de sacs gratuits

A. les redevables visés à l'article 3 §1 recevront gratuitement, en cours d'année,

d. pour les ménages composés d'un et deux usagers :

Un rouleau de 10 sacs poubelle destiné à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle autorisé à être présenté au service ordinaire de collecte.

e. pour les ménages de trois usagers :

Deux rouleaux de 10 sacs poubelle destinées à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.

f. pour les ménages de quatre usagers et plus :

Quatre rouleaux de 10 sacs poubelle autorisés destinés à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle à être présentés au service ordinaire de collecte.

B. Les redevables visés à l'article 3 §2 recevront gratuitement, en cours d'année, Deux rouleaux de 10 sacs poubelle autorisés à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle à être présentés au service ordinaire de collecte.

Article 7 : Perception

La partie forfaitaire de la taxe (terme A) ainsi que la partie variable liée à l'utilisation de conteneur (terme B.2) sont perçues par voie de rôle.

La taxe est payable dans les deux mois de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle.

En cas de non-paiement de la taxe à l'échéance, conformément à l'article 298 du Code des Impôts sur les revenus 1992, un rappel sera envoyé au contribuable. Ce rappel se fera par courrier

recommandé. Les frais de cet envoi seront à charge du redevable. Ces frais s'élèveront à 10,00 € et seront également recouverts par la contrainte prévue par cet article.

La partie variable liée à la quantité de sacs utilisés (terme B.1) est payable au comptant au moment de l'achat des sacs contre la délivrance d'une preuve de paiement.

La partie variable liée à la quantité de sacs utilisés (terme B.1) est payable au comptant au moment de l'achat des sacs contre la délivrance d'une preuve de paiement.

Article 8 :

Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le Gouverneur ou devant le Collège des bourgmestres et échevins en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

Article 9 :

Le règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 10 :

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

22. REGLEMENTS REDEVANCES COMMUNALES PLURIANNUELLES : Adoption du règlement sur les centimes additionnels au principal du précompte immobilier exercice 2020 à 2025.

Monsieur MAGNUS - Nous avons fait cela il y a 3 ans, et nous maintenons cette taxe - ou ces centimes additionnels - c'est en tout cas ce que l'on vous propose.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête comme suit le règlement communal sur les centimes additionnels au principal du précompte immobilier :

Art. 1^{er} : Il sera perçu pour les exercices 2020 à 2025, au profit de la commune, 2600 centimes additionnels au principal du précompte immobilier.

Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions directes.

Article 2 : Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités de la transmission obligatoire au Gouvernement wallon et de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 DU Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

23. REGLEMENTS REDEVANCES COMMUNALES PLURIANNUELLES : Adoption du règlement sur la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques 2020 à 2025.

Monsieur MAGNUS - On a toujours plaisir à dire que c'est une taxe qui a été votée à la fin du siècle passé, que nous gardons toujours chez nous à Arlon à 7 %. On voit qu'un peu partout ça augmente, mais nous espérons pouvoir toujours nous en sortir avec ce montant de 7 %. On est donc fiers de pouvoir annoncer qu'on ne l'augmente pas.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide arrête comme suit le règlement de taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physique :

Art. 1er : Il est établi pour les exercices 2020 à 2025 une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2 : Le taux de cette taxe est fixé, pour tous les contribuables, à 7 % (sept pour cent) de la partie calculée conformément à l'article 466 du code des impôts des personnes physiques, dû à l'État pour le même exercice.

L'établissement et la perception de la présente taxe communale s'effectueront par les soins de l'administration en charge de l'établissement des impôts sur les revenus et à celle en charge de la perception et du recouvrement des impôts sur les revenus, comme il est stipulé à l'article 469 du Code des Impôts sur les revenus 1992.

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités de la transmission obligatoire au Gouvernement wallon et de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

24. FABRIQUES D'EGLISES : Approbation du budget 2020 de l'église Protestante Luthérienne d'Arlon.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter le budget 2020 de l'église Protestante Luthérienne comme suit :

Recettes ordinaires totales	19.740,61€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	19.125,61€
Recettes extraordinaires totales	1.894,39€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	1.894,39€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	10.990,00€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	10.645,00€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	21.635€
Dépenses totales	21.635€
Excédent	0€

- Décide que l'intervention communale ordinaire 2020 : 19.125,61€
Répartition entre les communes concernées pour le subside ordinaire :

ARLON 68% :13.005,41€
ATTERT 6% : 1.147,54€
HABAY 12% : 2.295,07€
MARTELANGÉ 6% : 1.147,54€

SAINT-LEGER 8% : 1.530,05€

25. FABRIQUES D'EGLISES : Approbation du budget 2020 de l'église Protestante Évangélique d'Arlon.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve les nouveaux montants du tableau ci-dessus ;
- Décide d'arrêter le budget 2020 de l'Église Protestante Évangélique d'Arlon comme suit:

Recettes ordinaires totales	20.527,90€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	10.927,90€
Recettes extraordinaires totales	1.692,10€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	1.692,10€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	13.690€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	8.530€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	22.220€
Dépenses totales	22.220€
Résultat	0€

-Total des Recettes : 22.220€

-Total des Dépenses : 22.220€

-Excédent : 0€

- Vu que l'intervention communale ordinaire représente pour :
 - Arlon : 45,48% > 4.975,50€
 - Virton : 18,41% > 2011,82€
 - Musson : 3,61% > 394,49€
 - Aubange : 6,85% > 748,56€
 - Messancy : 3,24% > 354,06€
 - Fauvillers : 2,16% > 236,04€
 - Martelange : 1,80% > 196,70€
 - Attert : 2,88% > 314,72€
 - Bastogne : 15,52% > 1696,01€
- Émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2020 de l'Église Protestante Évangélique du Pays d' Arlon

26. FABRIQUES D'EGLISES : Approbation du budget 2020 de la communauté Israélite d'Arlon.

Monsieur MAGNUS - Vous voyez qu'ils ont un boni de l'exercice précédent qui est relativement important, et donc ils vont utiliser une grande partie de ce boni pour l'année prochaine donc il n'y a pas d'intervention communale en 2020 pour la communauté Israélite.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve les nouveaux montants modifiés ;
- d'arrêter le budget 2020 de la communauté Israélite d'Arlon comme suit:

Recettes ordinaires totales	850,00€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	0€
Recettes extraordinaires totales	19.007,08€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	19.007,08€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	6.250€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	5.300€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	19.587,08€
Dépenses totales	11.550€
Excédent	8.307,08€

- Intervention communale ordinaire 2020 : 0€

URGENCE : Idélux EAU - Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.

Monsieur MAGNUS – Nous avons quelques points en urgence qui sont des assemblées générales d'intercommunales, qui ont lieu le 18 décembre, et donc comme c'est, je crois, le jour de notre prochain conseil, si on le met la fois prochaine, on est un peu dans l'impossibilité de pouvoir réagir. On a donc Idelux Développement, Idelux Projets publics, Idelux environnement, Idelux Finances,...

Monsieur LAQLII – J'aimerais mettre un point d'attention sur le choix de la date des réunions pendant la journée, chez eux. Je ne comprends pas ce choix, il y a des gens qui travaillent ...

Monsieur MAGNUS – C'est depuis des années comme ça. On peut toujours le demander, mais ... De toute manière, eux vous diront que tout leur personnel et leur staff technique travaillent pendant la journée, pas le soir. Le soir ils ont envie de rester chez eux. On peut leur faire remarquer que c'est difficile pour nous d'être présent compte tenu du fait qu'ils organisent cela durant la journée.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide après discussion :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDELUX EAU qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2019 à 10h00 à l'Hôtel VAN DER VALK, route de Longwy, 596 à Arlon, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 24 octobre 2019 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale d'IDELUX EAU.
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX EAU, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté.

URGENCE : Idélux ENVIRONNEMENT : Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide après discussion :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDELUX ENVIRONNEMENT qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2019 à 10h00 à l'Hôtel VAN DER VALK, route de Longwy, 596 à Arlon, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 24 octobre 2019 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale d'IDELUX ENVIRONNEMENT.
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX ENVIRONNEMENT, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté.

URGENCE : Idélux FINANCES : Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide après discussion :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDELUX FINANCES qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2019 à 10h00 à l'Hôtel VAN DER VALK, route de Longwy, 596 à Arlon, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 24 avril 2019 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale d'IDELUX FINANCES.
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX FINANCES, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté.

URGENCE : Idélux PROJETS PUBLICS : Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide après discussion :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDELUX PROJETS PUBLICS qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2019 à 10h00 à l'Hôtel VAN DER VALK, route de Longwy, 596 à Arlon, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;

- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 24 avril 2019 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale d'IDELUX PROJETS PUBLICS.
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté.

URGENCE : Idélux DEVELOPPEMENT : Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide après discussion :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDELUX DEVELOPPEMENT qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2019 à 10h00 à l'Hôtel VAN DER VALK, route de Longwy, 596 à Arlon, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;
- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 24 avril 2019 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale D'IDELUX DEVELOPPEMENT.
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX DEVELOPPEMENT, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté.

URGENCE : ORES Assets : Approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019.

Monsieur MAGNUS - C'est également le 18 décembre et c'est à 18h, mais il faut aller jusque Louvain-la-Neuve.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide après discussion :

- Décide d'approuver, le point unique ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 18 décembre 2019 de l'Intercommunale ORES ASSETS : Plan Stratégique 2020-2023.
- De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;
- De charger le Collège communal à veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale ORES ASSETS.

DEMANDE D'AJOUTS : Demande d'une Conseillère communale d'inscription d'un point à l'ordre du jour relatif à deux questions posées, l'une concernant l'habitat léger et l'autre, une alternative à la fermeture du Discobus.

Madame FROGNET – J'ai simplement une question sur l'habitat léger, je ne sais pas s'il faut que je développe, vous avez lu ma question.

Monsieur TURBANG – Je vais faire une petite explication chronologique, comme cela vous comprendrez pourquoi je ne pouvais pas vous répondre avant. Je vais commencer par le CoDT qui est entré en vigueur en 2017 : l'intention du Gouvernement était la diversification des activités autorisées en zone forestière au plan de secteur, notamment en y permettant le développement d'hébergements touristiques (cabanes en bois, yourtes, tipis) qui étaient toujours réservés à la zone forestière ; cela voulait dire à ce moment-là pas de connexion au réseau d'électricité, pas de connexion au réseau d'eau et pas de connexion au réseau d'égouttage. Bien sûr ces conditions étaient assez strictes ; ces constructions en zone forestière étaient autorisées sans permis d'urbanisme. Si on revient un peu par rapport au schéma de développement territorial que nous avons voté début de cette année-ci, et qui avait été soumis à enquête en décembre 2018, le Gouvernement wallon évoque divers enjeux en rapport avec le logement, l'évolution démographique avec la diminution de la taille des ménages, l'augmentation du coût de la construction en rapport avec des contraintes énergétiques, la faible mobilité résidentielle occasionnant une adéquation entre le lieu de vie et le lieu de travail – ce qui peut être le cas de la commune d'Arlon. Le projet de schéma de développement territorial propose de soutenir l'habitat dit alternatif - en fait ils ne parlent pas d'habitat léger dans le schéma de développement territorial mais de l'habitat alternatif - pour autant qu'il participe à l'amélioration du cadre de vie, qu'il satisfasse aux critères de salubrité, de sécurité et de performance énergétique. Vous pouvez retrouver cela à la page 57 du SDT. Bien évidemment le CODT, lui, a été modifié en date du 9 mai 2019 et devait paraître au Moniteur le 1^{er} septembre 2019 ; malheureusement changement de gouvernement, cela a pris du retard, donc par rapport à cela on ne savait pas trop au niveau du gouvernement en place actuellement ce qui allait être décidé et, bonne nouvelle, depuis le 14 novembre les modifications sont parues au Moniteur. Je vais vous lire les modifications qui sont prévues au niveau du CoDT. Parlant d'habitation légère au sens du Code Wallon d'habitation durable :

Point 1 - le placement d'habitations légères, préfabriquées ou en kit : le placement d'habitations légères non visées au point 1 pour autant qu'elles soient sans étage ; d'une superficie inférieure à 40 m² ; d'une hauteur maximale de 2,50 m sous corniche, 3,50 m aux faîtes et, le cas échéant, 3,20 m à l'acrotère. Dans ce cas, il n'y a pas nécessité d'avoir un architecte ; par contre il y a toujours l'obligation d'un permis d'urbanisme.

Pourquoi vous ai-je répondu si tard ? Tout simplement parce qu'on attendait justement cette parution au Moniteur. Pourquoi ? Parce que cela entre en ligne de compte dans le cadre de notre Schéma de Développement communal. On ne pouvait donc pas inclure dans notre Schéma de Développement communal sans avoir une certitude que cette modification allait être entérinée. Nous avons eu pas mal de discussion au niveau du Collège, et ce depuis un certain temps, par rapport à l'habitat léger. Il est vrai que l'on considère que l'habitat léger est une solution par exemple dans le cas d'étudiants, de travailleurs frontaliers qui sont ici pour une période déterminée, ou pour des ménages à un moment donné qui n'ont pas la possibilité d'acquérir du logement. L'idée du Collège est de réserver un terrain communal pour y mettre de l'habitat léger. Le principe serait d'aménager des parcelles que nous pouvons aménager et alimenter en eau, gaz, électricité, égouts et autre au niveau de l'équipement pour aménager de l'habitat léger ; et que ces parcelles seraient mises en location pour l'installation d'habitat léger, avec bien évidemment, dans le cadre de l'obtention du permis d'urbanisme, une charte à signer. Une charte je dirais de bon père de famille qui engloberait également différents éléments que l'on pourrait mettre en place par exemple dans le cadre de cette parcelle, où on pourrait imaginer des jardins partagés, un verger dans le fond, ... et tout cela devrait se faire dans un climat de bonne gestion. Voilà l'idée du Collège aujourd'hui. Il est clair que pour mettre cela en œuvre nous devons d'abord adapter notre Schéma de Développement communal. Vous avez vu qu'un des points du Conseil aujourd'hui prévoit la mise en place de cette commission où on va présenter ce Schéma de

développement communal, donc ça veut dire qu'on est vraiment en bout de course par rapport à cela puisque ce Schéma de Développement Communal est lié à d'autres gros dossiers – le Plan Communal de Mobilité, le Schéma de développement commercial – qui avancent de manière parallèle. Bien évidemment l'habitat léger intervient au niveau de notre Schéma de Développement communal, il est clair qu'on va devoir réserver une ou deux parcelles, on verra un peu à la demande. Dans un premier temps on imaginerait une quinzaine d'emplacements, c'est un peu ce qu'on est en train de regarder maintenant au niveau du service urbanisme pour trouver une parcelle qui pourra répondre et qu'on essaierait de mettre dans la périphérie directe d'Arlon. Pourquoi ? Pour ne pas être au centre-ville bien sûr, pour bénéficier d'un environnement quand même agréable sans être trop loin de la ville pour permettre évidemment les accès aux différents services – que ce soit les écoles, les services communaux, les administrations et bien évidemment les courses du centre-ville. Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui et voilà l'intention du Collège, donc il ne faut surtout pas croire que ce problème nous échappait. C'est clair qu'on a régulièrement des demandes au niveau du service urbanisme, bien souvent ce sont des jeunes qui viennent et qui vont suivre un cursus universitaire ou dans une haute école, et qui nous disent « Voilà, j'ai l'intention d'acheter une tiny house ». Mais on les prévient chaque fois de faire attention parce que les marchands de tiny house sont parfois un peu des menteurs. Ils contournent ou détournent un peu la loi pour vendre quelque chose qui tout compte fait sort des balises fixées par le CoDT. Donc si vous avez des cas autour de vous, prévenez-le bien en leur disant de faire attention, il y a des dimensions, des surfaces et des hauteurs bien précises au niveau de la demande de permis d'urbanisme.

Madame LECOMTE – Madame FROGNET, vous savez que j'ai aussi le logement dans mes compétences, vous avez cité l'exemple de Tintigny où il y a un projet d'habitat léger, donc je me suis un peu renseignée auprès de son Bourgmestre, Benoit PIEDBOEUF. Comme le disait très bien Monsieur TURBANG, c'est vrai qu'au jour d'aujourd'hui la Région wallonne reconnaît et encourage le développement de l'habitat léger, mais il y a quand même des précisions à apporter. Une notion d'incorporation et d'immobilisation du logement proprement-dit. Autrement dit, pour la Région wallonne, l'habitat léger n'est pas des tiny house ni des caravanes... Il ne s'agit pas de reconstituer des campings, que ce soit dans les centres villes ou dans les villages ; en fait le type de logement serait posé sur des pieux même si dans l'esprit c'est démontable. Il y a donc ce concept d'immobilisation qui fait qu'on n'est pas du tout dans de l'habitat permanent ; tout cela est extrêmement bien encadré. Il y a aussi le volet qualitatif du logement malgré tout qui doit être envisagé et pour vous donner une idée de prix, en tout cas sur Tintigny, il est prévu que ce type d'habitat léger tel que la Région wallonne souhaite le voir développé a quand même un coût : c'est de l'ordre de 50.000 € par module, et c'est souvent des modules par logement. Ce qui tenterait donc à nous faire réfléchir sur peut-être d'envisager un partenariat avec un privé qui pourrait très bien construire ce type de logement sur un terrain qui appartiendrait à la commune, et qui comme à Tintigny, pourrait le céder via un bail emphytéotique, au lieu de construire des kots – puisqu'on parlait aussi des étudiants qui viennent d'un peu partout – on peut très bien concevoir un privé qui construirait ce type de logement pour un public cible tel que les étudiants, par exemple un promoteur pour les logements d'étudiants. C'est dans cette optique là que l'habitat léger pourrait se développer sur Arlon. C'est une des réflexions, mais la commune pourrait très bien porter ce projet-là.

DEMANDE D'AJOUTS : Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour relatif à la construction d'un centre commercial supplémentaire.

Monsieur GAUDRON - On a pu prendre connaissance par la presse d'un projet de centre commercial pour une surface de l'ordre de 10.000 m². On est assez étonnés du projet, quand on voit en parallèle les conclusions du Schéma de Développement commercial qui démontre bien une certaine saturation commerciale sur la ville d'Arlon, et donc ce projet nous semblait complètement anachronique par rapport aux besoins évalués de notre territoire. Par rapport à cela, quiconque reste

dans la possibilité de déposer un projet, mais on voulait voir quelle était la position du Collège par rapport à ce projet. Si décision il y a déjà eu, pouvez-vous nous en faire part ? Si le sujet est toujours à l'étude, est-ce que les conclusions mises en avant par le Schéma de Développement commercial seront bien appliquées par rapport à la décision qui sera prise ?

Monsieur MAGNUS - Tout d'abord, par rapport au Schéma de développement commercial, on est venu ici avec la stratégie. Je voudrais simplement encore rappeler les différentes étapes qui doivent être franchies : il y a d'abord un rapport sur les incidences environnementales, et c'est le Gouvernement wallon qui doit définir le contenu du rapport sur les incidences environnementales ; puis il y aura enquête publique et avis des différentes instances, avant son éventuelle adoption définitive par le Conseil communal ; ensuite sa transmission au Gouvernement wallon pour approbation finale. Ce sont donc les étapes qui doivent encore être passées et suite au fait que nous avons accepté les choses qui nous ont été présentées il y a quelques mois. Pour répondre à votre question, je pourrais vous répondre « non » à la 1^{ère} question qui est posée et passer au point suivant, mais je ne le ferais pas puisque votre 1^{ère} question était « Est-ce que le Collège peut confirmer qu'une demande de permis d'urbanisme est déposée pour ce projet ? ». Non, il n'y en a pas. On ne s'est donc pas prononcé, on n'a pas pris de décisions, et donc la 4^{ème} question n'a pas d'intérêt. Mais nous n'allons pas arrêter là et je voulais vous dire que nous estimons, en plus de la pression de ces derniers mois, qu'il y a sur Arlon pour l'instant suffisamment de centres commerciaux. Il faut savoir que dans les 3 semaines précédentes on nous a annoncés qu'il y a 3 cellules vides à l'Hydrion... ce que l'on craint depuis un certain nombre d'années, malheureusement, trouve à s'appliquer, c'est-à-dire que les grands centres commerciaux n'ont plus l'attractivité qu'ils avaient lorsqu'ils ont été construits. On se rend donc compte aujourd'hui qu'il y a une difficulté ; nous n'avons aucun intérêt sur la Ville d'Arlon à avoir demain un centre commercial à cet endroit-là. On se dit donc « Attention, il y a 3 cellules vides qui sont là à l'Hydrion, qui vont arriver dans les semaines qui viennent... soyons attentif ! ». Je remarque quand même aussi que la cellule vide à côté de chez Ikea est restée vide pendant des mois avant de trouver aujourd'hui un acquéreur. Là aussi lorsqu'on est venu nous voir en disant qu'on avait presque l'impression que les gens se battaient pour pouvoir occuper cette cellule... Force est de constater que ce n'est pas le cas ! On a aussi déjà dit au sein de l'enceinte que si notre PST avait pris un peu de retard, c'est parce qu'on voulait s'imprégner également de la déclaration de politique régionale, et je vois ici notre Ministre de l'Economie Willy BORSU qui nous dit « Stop aux grands centres commerciaux », pas ceux qui sont en construction pour l'instant, ici on n'est pas encore à ce stade-là puisque même le permis n'a pas encore été déposé. Le Collège, dans cette configuration actuelle, n'est donc pas partisan d'influencer de manière positive et de donner un avis positif sur ce nouveau centre commercial.

Monsieur LAMBERT - On ne doit pas faire le débat mais ça me paraît tellement évident, ce que vous exprimez. Rappelez-vous du temps de l'Hydrion où nous avons eu du vent... On nous avait dit que grâce à l'Hydrion, le centre-ville allait être redynamisé... On est vraiment aux antipodes.

Monsieur TRIFFAUX - En termes de procédure, qui délivre finalement le permis ?

Monsieur MAGNUS - C'est la Région wallonne. Je rappelle « Avant adoption définitive par le Conseil communal et transmission au Gouvernement wallon pour approbation finale ». Entre 400-450 et 2.500 m², c'est nous ; en dessous, il n'y a pas besoin de permis ; au-dessus de 2.500 m², c'est un socio-économique qui est accordé par la Région wallonne. J'espère que notre avis sera important, je viens de vous l'exprimer ici, et que compte tenu de ce qu'on annonce au niveau des grands centres commerciaux, que le Gouvernement wallon suivra notre position.

Monsieur SAINLEZ – Je voulais juste dire humoristiquement, Monsieur GAUDRON, vous l'avez appris par la presse, et bien nous aussi, et ça ne nous a pas fait plaisir ! Je le dis franchement. Quand

je vois la fanfare par laquelle le projet a été présenté, ça ne nous a pas fait plaisir non plus, et je tenais à le dire.

Monsieur MAGNUS - Il y a des gens sur le territoire arlonais qui croient que ça sera plus facile pour eux s'ils annoncent dans la presse qu'ils vont faire ceci ou cela, alors que la commune n'est même pas au courant de leur projet... C'est une nouvelle technique, mais je ne crois pas qu'elle aura des résultats positifs.

DEMANDE D'AJOUTS : Demande d'une Conseillère communale d'inscription d'un point à l'ordre du jour relatif à l'espace vert.

Madame NEUBERG - Je ne reviens pas sur la ZAD, on en a suffisamment parlé, par contre je voudrais revenir sur la préoccupation des citoyens qui est de retrouver un point vert au centre-ville. Evidemment il existe déjà les parcs comme le parc Gaspar ou le futur aménagement de l'espace Léopold, mais je souhaitais quand même revenir sur un espace qui est aujourd'hui la propriété de la Région wallonne et qui se trouve à 2 min de l'hyper centre-ville, et j'ai entendu tout à l'heure qu'il pourrait revaloriser la biodiversité ; on ne coupe pas des arbres mais on peut laisser les espèces se déployer. Il y avait un projet initial depuis plusieurs années et un auteur de projet avait été désigné avec un projet relativement intéressant. J'avais eu plusieurs fois l'occasion d'en discuter avec André BALON, qui avait essayé de réactiver un peu ce beau projet. Malheureusement il semble avoir été mis aux oubliettes. On entend quand même des réactions de la population à retrouver un espace vert au centre-ville, avec vraiment un aménagement autre qu'un parc purement de centre-ville. La question est donc très simple : ne serait-il pas temps d'essayer de réactiver ce projet, avec des connexions sur l'ancien cimetière, et qu'il y ait un lien direct vers le centre-ville?

Monsieur MAGNUS - Je crois que vous avez évidemment raison, et si on a la possibilité d'avoir des espaces verts supplémentaires en ville, il faut le faire. Vous avez bien résumé la situation en disant qu'on était presque arrivé au bout au début de la précédente législature et puis les choses se sont retournées en notre défaveur.

Monsieur TURBANG – Merci Mademoiselle NEUBERG de poser cette question à un moment crucial, et je regarde un peu que nos Zadistes du jour soient partis, parce que quelque part il semblerait que l'on bétonne de plus en plus et l'idée du Collège est quand même de redonner un poumon vert, et vous en parlez de ce projet que vous voyez là-bas. Que retrouve-t-on ? La voie de chemin de fer ; nous allons retrouver la rue des Thermes Romains ; on retrouve ici la rue des Déportés ; là au-dessus la rue Victor Tesch ; et ici la gare. La zone qui avait donc été étudiée à l'époque était en fait cette zone en violet ici, avec les anciens établissements Reuter qui ont été rachetés par un privé qui commence à développer un peu d'activité économique et commerciale, le parc avec la partie boisée et la rue Sonnetty, les sources de la Semois très importantes, et le campus ULg... Qu'est-ce que l'on constate ? Que c'est quelque part une voie d'accès prioritaire par rapport au campus, à l'hôpital et à la gare. Comme vous l'avez dit, Mademoiselle NEUBERG, ce projet avait été initié en 2006 mais en 2006 la Région wallonne avait dit « Ecoutez, nous n'avons pas beaucoup de sous, on ne sait pas trop étudier cela pour le moment donc on va reporter cela en 2012 ». En 2012 un bureau d'études a été mandaté pour faire toute cette étude, et que s'est-il passé ? 2013, le dossier est envoyé au Ministre MARCOURT, à l'époque, qui du jour au lendemain a décidé de stopper le projet. Par après le Collège communal a décidé de relancer ce projet en écrivant à Monsieur le Ministre FURLAN, le Ministre suivant, qui n'a jamais donné réponse au dernier courrier qui a été envoyé. Évidemment le Collège mis en place depuis maintenant le mois de décembre de l'année passée, c'est un des dossiers que j'ai repris, qu'Anne-Catherine GOFFINET m'a parlé dès le départ. Quand j'ai repris ma fonction elle m'a dit « Attention Ludovic, il y a encore ce dossier à la rue des Thermes Romains dont il faut tenir compte parce qu'il y a du patrimoine là derrière, il y a de l'espace vert et il y a peut-être un peu

d'urbanisation à imaginer ». Qu'est-ce que l'on peut voir ? Par rapport à tout ce qui est voie lente, je les ai tracées en vert, on a un accès de la gare passant au-dessus de la rue Goffaux et de l'autre côté parce qu'il y a un accès pour l'instant pour les étudiants d'ici ; là on pourrait imaginer une passerelle le long de la rue des Thermes Romains, et ici avec le hall de l'INDA - il n'est pas dessiné sur la photo mais il est bien présent là – avec une séparation, une voie lente qui va vers l'hôpital, une voie lente qui va vers la rue Sonnetty et l'ULg, une voie lente qui va vers le centre-ville (Place Léopold, Parc Léopold), une voie lente qui va également pour alimenter l'INDA qui se trouve ici, et bien évidemment une voie lente qui va permettre d'accéder au restant de la ville. Bien sûr le périmètre à étudier est celui-ci. Alors que faudrait-il faire dans ce périmètre? Par rapport au plan de secteur nous nous retrouvons ici dans une zone d'équipements communautaires et de services publics. Vous voyez qu'on déborde un peu par rapport à cela et qu'on se retrouve ici dans une zone urbanisable, on est donc dans du rouge au niveau du plan de secteur. On pourrait imaginer, tout en préservant évidemment les Thermes Romains, l'ancien cimetière, l'ancienne église, tout cela dans le cadre du patrimoine mais ma collègue Anne LAMESCH vous en parlera juste après, une légère urbanisation face à la rue Sonnetty simplement pour faire une porte d'entrée vers un parc entier. Cette urbanisation permettrait également d'avoir un contrôle social parce que créer un parc comme cela au milieu de nulle part, cela ne sert pas à grand-chose ; créer un parc comme cela où il n'y a pas de contrôle social, où il n'y a pas à un moment donné un lien social... Et un lien social pourrait être imaginé avec du communautaire qui pourrait venir par exemple dans le coin de l'ancien garage Bosseler – où il y a des parkings pour l'instant. On pourrait imaginer quelque chose de communautaire comme une école, un lieu communautaire ou social. Ça ressemble au projet de départ. Alors quand on regarde un peu ce dont vous parliez, Mademoiselle NEUBERG, c'est la zone ici qui appartient à la Région wallonne ; ce qui est en bleu appartient à la ville d'Arlon, avec un accès ici. Bien sûr l'idée est de faire une étude sur l'ensemble de la zone. Où en est-on pour le moment ? On a repris depuis quelques mois des contacts avec la Région wallonne ; ces contacts ont l'air relativement favorables pour le moment pour relancer un site à réaménager sur l'ensemble de la zone. Pour l'instant je ne peux pas vous en dire plus parce que nous sommes toujours dans les négociations avec la Région wallonne, mais sachez que ce projet n'est absolument pas oublié. C'est un projet qui, je pense, tient à cœur au Collège parce qu'on y intègre un poumon vert et également des possibilités de petits commerces style cafétérias, terrasses, etc. dans ces anciens bâtiments qui ont un certain charme ; ces bâtiments qui sont du début du 20^{ème} siècle, qui sont des bâtiments industriels mais quand on va les voir – celui qui a l'occasion d'aller y jeter un œil là-bas, c'est quand même relativement joli – avec un tout petit peu d'imagination, on peut faire quelque chose de très beau dans ce coin-là. Voilà le point où on en est maintenant, donc nous allons relancer une étude puisqu'évidemment il faut connaître d'abord la position claire de la Région wallonne par rapport à son terrain, et quand nous aurons tous nos apaisements, nous lancerons un auteur de projet pour faire une étude globale sur l'ensemble du site. Et je regrette quand même que nos zadistes soient partis puisque là quelque part on veut faire un poumon vert dans une zone qui a énormément d'intérêt d'abord écologique mais également culturel et patrimonial. Je laisse la parole à ma collègue échevine Anne LAMESCH.

Madame LAMESCH – Un petit complément, c'est qu'effectivement ce sont des terrains qui jouxtent le parc archéologique, et donc la première église St-Martin, le cimetière mérovingien et les vestiges des Thermes Romains, qui ont évidemment un très grand intérêt archéologique, cela va de soi, et que l'on aimerait vraiment beaucoup pouvoir valoriser et maintenir. Dans ce cadre-là un comité d'accompagnement a été mis en place en 2017 pour travailler sur ce projet en 3 phases, la première étant une étude de faisabilité, de la valorisation du site avant élaboration d'un projet et mise en œuvre ; une demande d'accompagnement a également été faite à la cellule architecture de la Fédération Wallonie Bruxelles, qui a marqué son intérêt pour le projet. On les a revus il y a quelques semaines, donc on espère que ce dossier va redémarrer. Il est évident que le site est intéressant mais l'endroit où il est situé pour l'instant est dans configuration actuelle de la rue des Thermes Romains, ce qui est quand même un point faible pour lui. Si ce projet pouvait voir le jour et qu'il pouvait y avoir un espace parc mais aussi des liaisons beaucoup plus agréables, c'est sûr que ça lui donnerait une autre

valeur et une autre possibilité de valorisation. On est donc vraiment très motivé, vous l'avez entendu aussi bien par le côté espace vert que par le côté patrimonial, et il y a vraiment moyen de faire de un très beau projet.

Madame NEUBERG – Ici, c'est ramener du lien social essentiellement en centre-ville. On entend beaucoup de jeunes parents qui disent qu'il y a un besoin d'avoir un parc avec des bancs pour être tranquille ; d'autres parcs existent sur la ville, avec parfois certains problèmes... Donc ici, c'est vraiment l'idée d'avoir ce poumon vert. C'est quelque chose qui tient à cœur et le projet doit être revu bien sûr dans sa globalité, mais je suis contente de revoir émerger ce projet-là, j'avais eu un peu peur qu'il soit définitivement oublié.

Monsieur MAGNUS - On reviendra également avec un autre projet de parc très important sur le parc récréatif et sportif de l'Hydrion, et on essayera de faire le point dessus dans quelques mois ou quelques semaines pour dire où l'on en est.

Madame GOFFINET – Je voulais simplement corriger un petit élément et donner des éléments de réponses supplémentaires. En fait c'est le Ministre écolo Philippe HENRY qui a lâché le projet. Il y avait les budgets qui étaient prévus à la Région wallonne, puis il a décidé que c'était un mauvais projet et donc il a mis fin à la mission avec l'auteur de projet. Je voulais aussi signaler qu'on avait eu des rencontres avec l'administration à l'époque où André BALON était encore au Collège pour essayer de convaincre l'administration pour continuer à travailler sur le dossier, et c'est lui-même qui disait qu'il fallait vraiment relancer les Ministres. Cependant vous avez vu qu'il y a eu un changement de Ministre lors de la dernière législature et que la première chose était en effet d'avoir une étude de faisabilité - et j'invite aussi le Collège à écrire au Ministre compétent – qui peut normalement faire aussi l'objet d'un subside étant donné que c'est également sur leur terrain. Un élément aussi à mettre par rapport à l'initiative du dossier, c'est que dans le cadre de l'octroi du permis de l'entrepôt d'Infrabel, Infrabel a été obligé de donner un terrain à la Région wallonne, donc le site s'est agrandi d'une parcelle qui apporte une plus-value au site, et c'est important de le signaler. La dernière chose est qu'on a absolument voulu demander à la Région de faire une étude de faisabilité sur le site archéologique parce que ça n'avancait pas sur les autres terrains à cause que c'est un endroit qui est très important pour la Ville. D'ailleurs, à ce titre, on a un accord de collaboration tourisme-patrimoine, et le dossier au niveau culturel est toujours en attente dans l'administration. J'espère donc que la nouvelle Ministre en charge de la culture, Madame LINARD, puisse octroyer le dernier accord pour que ce dossier, qui est du site archéologique, puisse faire vraiment une analyse groupée culture, patrimoine et tourisme.

Madame CHAMPLUVIER – Ce qu'on appelait « le Chemin des Allemands », il est toujours situé sur les terrains de la SNCB ou est-ce qu'il est passé du côté de la Région wallonne ? Le petit chemin qui menait de la rue des Thermes Romains pour arriver derrière l'hôpital... on peut arriver à la boulangerie. Ce serait intéressant de développer cela pour pouvoir arriver au Complexe sportif de la Spetz par des voies lentes et à vélo. A une époque, je le faisais à vélo pour aller à la boulangerie près de la Spetz, mais maintenant il n'y a plus moyen de passer, c'est un peu la brousse. Ce serait vraiment très intéressant de le développer pour que les jeunes puissent au moins aller à vélo de manière sécurisée au centre sportif.

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 23 heures et 30 minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS